

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

\*\*\*

## Réunion des mercredi 1<sup>er</sup> et jeudi 2 juillet 2015

---

### Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015

*Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'Assemblée départementale s'est réunie à quatorze heures trente-cinq, sous la présidence de M<sup>me</sup> Valérie SIMONET, Présidente.*

*(M<sup>me</sup> la Présidente procède à l'appel nominal.)*

### OUVERTURE DE LA REUNION

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Sont excusés M. Franck FOULON, M<sup>me</sup> Catherine GRAVERON, MM. Eric JEANSANNETAS et Jean-Jacques LOZACH.

### ALLOCUTION DE M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Monsieur le Préfet, madame la Sous-préfète, monsieur le Sous-préfet et Secrétaire Général, mesdames et messieurs les Directeurs des services de l'Etat ou leurs représentants, Colonel, mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée départementale, chers collègues, mesdames, messieurs, nous sommes aujourd'hui réunis, vous le savez, pour la présentation du rapport d'activité des services de l'Etat dans notre département.

Ce rapport sur l'action de l'Etat est attendu chaque année puisqu'il permet aux élus de connaître les objectifs, les moyens et les résultats obtenus pour l'année écoulée.

Nous sommes très heureux, monsieur le Préfet, de vous accueillir. Vous nous avez rejoints voilà seulement quelques semaines. Permettez-moi, au nom de toute notre Assemblée, de vous souhaiter chaleureusement la bienvenue en Creuse. Je sais que vous découvrez pas à pas notre territoire et que vous semblez déjà beaucoup l'apprécier. Je vous en remercie d'autant plus.

Notre collectivité et les représentants de l'Etat ont toujours su, en Creuse, développer de la complémentarité au titre tant de l'écoute et du débat que de la gestion de projets.

Nous allons probablement aujourd'hui, suite à la présentation de votre rapport, évoquer ensemble plusieurs thématiques, des thématiques essentielles, vous le comprendrez, à la vie de notre département.

Permettez-moi de formuler brièvement quelques réflexions.

Notre première préoccupation est la mise en place du Plan national de redressement des finances publiques, amorcé en 2014, qui a pour conséquence une baisse significative des dotations de fonctionnement aux collectivités et met en grande difficulté les départements, en particulier. La baisse des dotations s'amplifie pour 2015.

Parallèlement, nous devons faire face à une forte augmentation des dépenses des trois allocations individuelles de solidarité dans une situation économique que nous savons tous dégradée.

La conjoncture, si elle ne s'améliore pas, risque de nous impacter encore plus, fragilisant d'autant nos possibilités de fonctionner, tel que nous le faisons auparavant. Comment demain remplir nos missions ? Comment poursuivre une politique d'investissement garante d'un développement équilibré de notre département ?

Telles sont, je le dis une nouvelle fois, nos principales préoccupations au sein de notre nouvelle Assemblée !

En matière de sécurité et de lutte contre la délinquance, il est important de souligner que la Creuse reste le département le plus sûr de France. Toutefois, nous savons tous que dans un monde globalisé, incertain, complexe et traversé par des crises de toute nature, la France fait face à la menace et nous ne pouvons être qu'inquiets après les terribles événements de janvier, mais aussi ceux qui se sont déroulés en Isère, voilà quelques jours.

Une autre inquiétude se fait forte dans notre département : le chômage de masse s'est installé en Limousin et, notamment, en Creuse. Les chiffres continuent de progresser, comme vous le savez. La situation du marché du travail continue à se dégrader. Nous souhaiterions des emplois durables « avec avenir ».

Les difficultés sont présentes même dans le monde agricole, activité dominante dans notre département : les trésoreries sont exsangues ; les éleveurs sont fragilisés par les cours du marché, le retard de paiement des primes et le flou non dissipé sur les modalités de mise en place de la nouvelle PAC.

L'ensemble du monde agricole est inquiet et pénalisé. Je vous préciserai tout simplement qu'une exploitation agricole creusoise génère sept emplois dans le Département.

Il est un autre sujet d'inquiétude et d'actualité, à quelques jours de la fin de l'année scolaire. En effet, nous sommes contactés par un nombre croissant d'élus, de parents d'élèves et d'enseignants. Qui plus est, nous comprenons que les maires vont être sous la pression d'un terrible chantage en ce sens qu'il leur est demandé en quelque sorte d'établir la carte scolaire à la place de l'Etat pour les années à venir. Certains craignent donc d'être transformés en « fossoyeurs » de nos écoles rurales.

Quant à nous, Assemblée départementale, nous allons rester très vigilants sur le maillage de nos collèges et nous avons déjà pris note des baisses de dotations globales horaires dès la prochaine rentrée.

Nous sommes toujours aussi inquiets pour nos concitoyens en matière d'accès aux soins. Les élus dans ce département se sont fortement investis pour structurer et mettre en place une organisation de proximité qui réponde, nous l'espérons, aux besoins de nos concitoyens.

Les élus ont porté, en particulier au travers des intercommunalités, des réseaux de santé qui se déclinent autour des projets de maisons de santé pluriprofessionnelles, mais en toile de fond, quid de l'efficacité de la permanence de soins, par exemple ? Est-elle vraiment adaptée à un public isolé ou âgé ?

Permettez-moi d'y insister, en rappelant, s'il en est besoin, que nous sommes dans une période de canicule. A nos côtés, je tiens à le souligner, les services de l'Etat ont mis en place pour le Département le plan canicule de niveau 3. La vigilance, le suivi et l'accompagnement des enfants, des personnes fragiles et de nos aînés en établissement ou à domicile sont aussi une responsabilité commune et collective.

Enfin, je suis certaine, monsieur le Préfet, que nous aborderons avec vous cet après-midi un autre sujet sensible et d'actualité : le PER, le Permis Exclusif de Recherche dit de VILLERANGES signé par l'Etat et la société Cominor. Ce PER mobilise les élus et les riverains depuis un certain temps. L'Assemblée départementale s'était prononcée de manière défavorable et à l'unanimité contre ce permis, mais en vain, apparemment.

Monsieur le Préfet, je conclus là, sinon ce serait bien trop long et ce serait la présentation, non plus de votre rapport, mais de nos récriminations, ce qui serait tout de même dommage. Je vous invite donc, bien entendu, à présenter votre rapport. Dans un second temps, comme d'ordinaire dans cette Assemblée, mes collègues ne manqueront pas, j'en suis sûre, d'intervenir sur d'autres sujets qui les préoccupent ou de rebondir sur ceux que j'ai rapidement évoqués.

Je vous remercie, chers collègues, de votre attention. Nous allons être d'autant plus attentifs à M. le Préfet dès à présent.

## **RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT EN CREUSE – ANNEE 2014 –**

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Madame la Présidente, mesdames, messieurs les Vice-présidents, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, mesdames, messieurs les fonctionnaires de l'Assemblée départementale, mesdames, messieurs les chefs de services de l'Etat, merci de vos propos d'accueil, madame la Présidente, auxquels je suis très sensible. Je suis heureux de saluer votre Assemblée et de venir vous présenter, exercice obligé pour un Préfet, quand bien même il vient d'arriver, le rapport des services de l'Etat de l'année 2014.

C'est un grand honneur qui m'échoit, j'en suis conscient. Je vous disais que j'étais heureux d'arriver en Creuse et je suis ravi d'être parmi vous, mais c'est très impressionnant à mon âge de repasser un grand oral ! C'est un peu du style « étudiant attardé », ce que, du reste, j'ai sans doute été ! (*Sourires.*) Mais c'est un passage obligé et m'étant plié à cet exercice dans d'autres territoires, je vais m'y prêter bien volontiers.

J'ai entendu vos propos et je vais m'efforcer, avec les chefs de services de l'Etat ici présents, d'y répondre, en espérant vous rassurer et peut-être vous convaincre, en tout cas de vous assurer de la présence de l'Etat à vos côtés sur un certain nombre de ces sujets.

Je vais d'abord vous faire part de ce rapport qui vous a été transmis et qui contient des réponses à vos interrogations. Ensuite, nous nous livrerons, je ne sais pas si c'est un jeu, mais, en tout cas, aux questions-réponses, en essayant de vous donner satisfaction.

Auparavant, permettez-moi, mesdames, messieurs, de vous faire part brièvement de deux réflexions.

D'abord, ce rapport d'activité des services de l'Etat concerne l'année 2014, mais vous avez, vous-même, abordé l'actualité immédiate, la canicule ou d'autres sujets. Je me permettrai donc dans mon propos de citer quelques perspectives, en évoquant des sujets de 2015, voire de 2016. Ce n'est pas le cas dans ce rapport destiné à la postérité. Même si je constate que nous sommes filmés, ce qui donnera lieu certainement à des archives, vidéos et sonos, ce qui restera pour la postérité, c'est ce qui est écrit dans ce rapport. Nous nous sommes sciemment efforcés d'y retracer l'activité de l'Etat au titre de l'année 2014.

Tel est le premier point que je voulais souligner. Ne vous étonnez donc pas si j'aborde tout à l'heure quelques perspectives, en espérant ne pas être hors sujet, tel un étudiant attardé dont je parlais à l'instant ! (*Sourires.*)

Second point, je ne peux pas m'empêcher, à ce moment de mon propos, d'avoir une pensée pour mon prédécesseur, M. CHOCQUET, qui a été Préfet de la Creuse pendant l'année 2014 et une partie de l'année 2015. Je pense ne pas trahir sa pensée en disant qu'il aurait aimé être toujours à ma place. Cela dit, j'aime aussi être à la mienne ! C'est donc un peu compliqué, mais n'y étant pour rien ni l'un ni l'autre, nous pouvons en parler très librement.

Telles sont, d'emblée, les deux réflexions dont je souhaitais vous faire part, en vous remerciant une nouvelle fois de votre accueil.

Tandis que vous vous êtes adressée à cette Assemblée, madame la Présidente, je m'aperçois que je connais déjà de nombreux Conseillers départementaux depuis mon installation dans ce département voilà seulement deux semaines et demie. D'emblée, je requiers donc l'indulgence de ceux que je connais, en espérant que, des autres, elle me sera aussi acquise.

J'en viens au rapport d'activité 2014 des services de l'Etat en Creuse que je vous propose d'aborder autour de cinq grands domaines d'intervention de l'Etat : la sécurité et la protection que nous devons à tous les citoyens, sujet que vous avez déjà effleuré, madame la Présidente ; l'Etat favorisant la croissance et l'emploi ou, tout du moins, s'y efforçant ; le renforcement de la cohésion sociale ; la participation au développement du territoire ; l'amélioration du service rendu à l'utilisateur. Il convient toujours d'avoir ce cap en ligne de mire car être au service de l'utilisateur est une mission fondamentale des services de l'Etat.

Premier grand domaine d'intervention de l'Etat : assurer la sécurité et la protection de tous les citoyens.

Vous avez bien voulu le signaler, madame la Présidente, notre département de la Creuse est le plus sûr de France. D'emblée, je tiens à dire que ce n'est pas par miracle. Rien n'arrive jamais par miracle dans ce domaine et c'est peut-être parce que ce que je vais vous décrire est une réalité que nous pouvons encore nous vanter d'être le département le plus sûr de France.

Pour autant, il faut toujours être modeste et c'est le cas dans ce domaine comme dans tous ceux que nous allons aborder. Mais dans celui de la sécurité, il faut l'être particulièrement, sachant que je n'ai pas l'impression d'avoir moins travaillé dans d'autres territoires et celui dont je viens est réputé, toutes proportions gardées, comme étant le plus dangereux de France, c'est-à-dire par rapport à la population. Par conséquent, l'action et le volontarisme ont, certes, leur place, mais d'autres facteurs interfèrent aussi.

Grâce à la mobilisation des forces de sécurité que je salue et qui assurent une présence renforcée sur l'ensemble de notre territoire, la Creuse se hisse donc au rang du département le plus sûr de France au titre de la sécurité publique et de la sécurité routière, deux domaines que je n'aime pas dissocier.

Les faits liés aux cambriolages, aux comportements nourrissant un sentiment d'insécurité – dégradations et comportements gênants – et aux violences sont maîtrisés.

En parallèle, il faut souligner l'efficacité des actions menées pour libérer la parole des victimes et le travail accompli par le travailleur social financé sur les crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, plus communément appelé le FIPD. Depuis quelques années, les gouvernements successifs se sont attachés à s'intéresser particulièrement aux victimes, au risque d'induire une augmentation des chiffres de la délinquance. Nous parlions souvent de chiffres « noirs » de la délinquance, c'est-à-dire de toutes ces délinquances qui n'étaient pas connues. C'est un paradoxe assumé d'inciter les victimes à dénoncer les faits – je pense notamment aux violences faites aux femmes – au risque de provoquer une augmentation des chiffres de la délinquance par un mécanisme que, je présume, vous comprenez aisément, mais c'est nécessaire. Nous nous apercevons que, grâce aux travailleurs sociaux et au tissu associatif, ce type de délinquance est désormais plus connu et les victimes hésitent moins à en parler – c'est ce que l'on appelle libérer la parole – et à dénoncer ce type d'infractions, s'agissant parfois même de crimes, auprès des forces de police ou de gendarmerie.

Afin d'agir également contre les infractions économiques et financières, en augmentation de 9 % en 2014 par rapport à 2013, les services de sécurité mènent des actions préventives auprès des acteurs économiques concernés : chefs d'entreprise, commerçants, chambres consulaires et particuliers. Si nous savons réprimer quand il le faut, nous savons aussi agir en termes de prévention. Dans une multitude de domaines, vous m'entendrez souvent parler de prévention parce que des mesures simples à appliquer peuvent effectivement prévenir ce type de délinquance et c'est le cas dans le domaine économique et financier.

Dans le cadre des Conseils locaux de prévention de la délinquance, de nombreuses actions de sensibilisation à la citoyenneté et à la lutte contre les addictions ont été financées avec l'appui de l'Etat pour un montant de 56 000 € en 2014, notamment à BOURGANEUF et à GUERET qui, pour cette dernière, a déposé avec succès un dossier au titre de la politique de la ville.

En 2015, des résultats ont été acquis grâce à des partenariats et des actions communes. Je pense évidemment à M. le Procureur de la République, à la police et à la gendarmerie, mais aussi aux élus et à nombre d'acteurs impliqués dans la lutte contre la délinquance. Le bilan chiffré de la délinquance est stable et ce sont encore les agrégats liés aux cambriolages et aux violences qui recueillent, malheureusement, le nombre le plus élevé de faits constatés.

Vous avez parlé tout à l'heure, madame la Présidente, des attentats du début de l'année. J'en dirai un mot à ce moment de mon propos. Les services de l'Etat se sont

mobilisés, non seulement pour lutter contre le terrorisme, mais, sous un angle plus creusois, pour rappeler les valeurs républicaines, en favorisant des actions pour organiser le mieux-vivre ensemble et la citoyenneté. Plusieurs mesures ont été mises en place dans le Département à la demande du Gouvernement.

En termes de prévention de la radicalisation, une cellule de veille a été mise en place, permettant un suivi de la radicalisation grâce à l'échange d'informations entre les partenaires institutionnels et un traitement en amont des dossiers individuels qui font l'objet de signalements, que ce soit par la famille ou l'environnement.

La seconde action à laquelle je me référais à l'instant concerne la mobilisation en faveur de la citoyenneté et du mieux-vivre ensemble. Une réunion sur ce sujet s'est tenue en Préfecture le 11 février dernier, sous la présidence de mon prédécesseur M. CHOCQUET, afin d'engager des échanges avec les associations et les représentants des cultes.

Les Assises de la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, organisées conjointement avec l'Education nationale au lycée Pierre Bourdan, ont complété le dispositif de transmission des valeurs républicaines, de laïcité, de citoyenneté et de lutte contre les inégalités afin de favoriser la mixité sociale. Le Gouvernement nous a demandé, suite à ce qui s'est passé en janvier, d'insister sur toutes les valeurs de la République pour éviter la radicalisation. Nous savons très bien que ce phénomène touche en priorité des jeunes, notamment des jeunes démunis, même s'ils ne le sont pas tous. Dans un département comme la Creuse, nous n'avons pas fait obstacle à cette règle et nous avons organisé ces réunions. Il est toujours bon de rappeler, en partenariat avec les élus – les maires s'y prêtent aussi souvent – et l'Education nationale, ces valeurs pour éviter que ne se crée un terreau trop fertile à ce type d'action.

Au titre de la sécurité routière, l'année 2014, madame la Présidente, a été exceptionnelle, même si le nombre de tués sur la route, de blessés et d'accidents est toujours trop important. La Creuse est le département le plus sûr, non seulement en matière de délinquance, mais aussi en matière de sécurité routière, avec un score historique puisque seuls 3 tués ont été à déplorer en 2014, contre 10 en 2013.

Ces chiffres, je vous le disais précédemment, ne relèvent pas du miracle. Certes, nous pouvons considérer qu'il y a peut-être moins de circulation en Creuse et que les Creusois sont peut-être mieux formés à la conduite automobile, mais, pour ma part, je veux croire aussi au volontarisme. Toutes les actions menées sur le terrain et, plus particulièrement, celles du Plan départemental de sécurité routière qui mobilise les forces de sécurité et les acteurs associatifs, toutes les actions menées avec les auto-écoles et tous les partenaires de la sécurité routière expliquent peut-être, à un moment donné, ces chiffres, des chiffres qui ont été remarqués par le Ministère de l'Intérieur et salués comme il se doit.

Je ne suis pas très ancien dans ce département, mais j'ai entendu ça et là des Creusois parler d'une sorte de sentiment d'infériorité. Comme j'aime à le dire, voilà deux domaines – et ce sera le cas dans d'autres – dans lesquels la Creuse est premier département, non pas de la Région, mais de France. C'est très important et il convient de le souligner.

De même, pour la première fois en 2014, action qui s'intègre également dans le cadre de la sécurité routière, un village « sécurité routière », organisé à GUERET, a accueilli environ 500 élèves des collèges, lycées et instituts médico-éducatifs. C'est, là aussi, un partenariat avec l'Education nationale.

J'aime à citer un vers de La Fontaine dont la seconde préface du Livre I de ses fables est dédiée à Monseigneur le Dauphin qu'il était chargé d'instruire : « Je me sers d'animaux pour instruire les hommes ». J'aime à le citer parce que, moi, dans le domaine de

la sécurité routière, je me sers des enfants pour instruire les parents ! Le fait qu'un enfant assis sur la banquette arrière de la voiture lance à son père : « Papa, il ne faut pas téléphoner en roulant », a bien plus d'influence que toutes les campagnes de sécurité routière ! Justement, parlant de téléphones mobiles, je rappelle que leur utilisation était déjà proscrite au volant, mais aujourd'hui, 1<sup>er</sup> juillet, entre en vigueur toute une série de mesures, notamment l'interdiction des équipements permettant de téléphoner au volant. De même, si votre fille assise à l'arrière de la voiture vous dit : « Papa, il faut mettre ta ceinture » ou « maman, il faut faire cela », l'impact est bien plus important que tous les messages diffusés par les acteurs traditionnels de la sécurité routière ou par des spots télé.

Par conséquent, ces actions avec l'Education nationale envers les plus jeunes préparent les citoyens de demain. De surcroît, je dis toujours aux enfants : « Ce soir, quand tu rentreras à la maison, tu diras à tes parents ce que tu as appris et diffuse la parole autour de toi ». D'où cette référence à La Fontaine que l'on peut donc citer dans la Creuse !

Pour autant, comme je le disais, il faut être modeste. Si je me réjouissais à l'instant des bons chiffres 2014 de la sécurité routière, il faut que notre effort demeure constant et je vous en donne tout de suite la preuve. En 2015, à seulement mi-année, nous avons, hélas, déjà à déplorer 6 tués sur les routes, dont 4 ont concerné des usagers vulnérables : deux piétons et deux conducteurs de deux-roues. Alors que je me félicitais à l'instant de ce bilan 2014, cette année, les accidents endeuillent malheureusement notre département et c'est là que la prévention a tout son rôle. Les forces de gendarmerie et de police, ici représentées, les acteurs de la sécurité routière et même votre Préfet ont eu à connaître de ces six accidents pour les avoir vus. Or, nous savons que cinq d'entre eux sur les six mortels auraient pu être évités si les consignes de sécurité routière et même de prévention routière que nous demandons aux usagers de respecter sur les routes l'avaient été. Ces accidents ont impliqué des voitures en mauvais état, des stops brûlés, des conduites en état d'ivresse ou avec prise de stupéfiants, un motard sans casque. Bref, si ces usagers avaient respecté les règles élémentaires de sécurité routière, nous n'aurions pas à déplorer ce chiffre de 6 tués.

L'effort doit donc rester constant et nous devons évidemment poursuivre notre effort en partenariat avec tous les acteurs que j'ai cités. D'ailleurs, le Ministre de l'Intérieur nous le rappelle constamment et nous incite à la prévention. Dans les week-ends à venir, en l'occurrence le 8 juillet et le 1<sup>er</sup> août, nous allons, avec la DIRCO et tous les acteurs de la sécurité routière, nous rendre sur les aires de circulation, pour rappeler aux vacanciers ces règles de la sécurité. C'est là de la prévention.

Outre la prévention, vient ensuite la répression. Nous assumons, en tout cas le Préfet assume cette répression et le Ministre de l'Intérieur aussi. Une fois que les usagers sont prévenus et que des campagnes de presse sont relayées très souvent par les élus sur les ondes de radio et les chaînes de télévision, à un moment donné pour ceux qui ne comprennent pas, il faut réprimer. Il s'agit de réprimer, non pas pour « garnir » les caisses de l'Etat, reproche souvent adressé par certains usagers, mais pour que diminue le nombre de tués. Au niveau national, le nombre de tués en 2014, soit 3 900, a diminué et cette diminution constitue aussi quasiment un record, si j'ose m'exprimer ainsi. C'est grâce à toutes les actions menées depuis des années que nous sommes parvenus à faire baisser la mortalité sur les routes.

Nous continuerons à verbaliser et à réprimer, mais nous continuerons aussi à sensibiliser les automobilistes sur tous les types de conduite à risque, et des contrôles routiers seront organisés fréquemment.

Voilà ce qu'il en est au titre de la sécurité routière et je salue une nouvelle fois tous nos partenaires qui s'impliquent dans ce domaine.

J'en viens à un autre volet de la sécurité que nous devons aux citoyens : la sécurité civile. Nous en parlons moins fréquemment et pourtant elle est très importante. Je crois d'ailleurs qu'une question sera posée tout à l'heure à ce sujet.

La prévention des risques et la sécurité civile sont également des missions essentielles de l'Etat et une responsabilité partagée avec les collectivités locales.

La planification et l'organisation d'exercices permettent de tester grandeur nature la coordination de l'ensemble des intervenants.

En 2014, quatre exercices ont été organisés.

Deux ont eu lieu le 5 juin. Le matin, il s'agissait d'un exercice de secours à personnes à CHAMBON-SUR-VOUEIZE, impliquant une cinquantaine de victimes, bien entendu factices, lors d'un accident de car provoqué par un attentat. Tandis que nous avions tout prévu contre nous – un attentat, un car et une cinquantaine de victimes – pour autant, cet exercice s'est bien déroulé. L'après-midi, a été organisé un exercice-cadre sur le thème de la sécurité pour tester le nouveau plan Vigipirate sur l'ensemble du Département, en lien avec la DMD 23, la Délégation militaire départementale.

Le 6 septembre, un exercice a porté sur le risque technologique à Eurocoustic à GENOUILLAC.

Le 18 décembre, il s'est agi d'un exercice-cadre sur le thème d'un incendie dans l'EHPAD de BUSSIERE-DUNOISE, afin de tester la procédure d'évacuation des victimes et du relogement en urgence des pensionnaires. Cet exercice a été organisé volontairement dans un EHPAD, ce qui augmente la difficulté d'évacuer des personnes âgées n'étant pas, par définition, en capacité de se mouvoir. C'était donc sciemment un exercice de préparation à ce type de situation.

La prévention des risques, c'est aussi, madame la Présidente, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, la sécurité dans les établissements recevant du public. C'est pourquoi je parlais de travail en commun avec les élus.

Voici quelques chiffres : 231 visites d'ERP effectuées en 2014, 83 commissions de sécurité et 62 établissements sous avis défavorable au 31 décembre 2014, qui font, dès lors, l'objet d'un suivi particulier. Il ne s'agit pas, bien entendu, de se vanter de ces établissements sous avis défavorable et nous souhaiterions que ce nombre diminue, comme le Gouvernement nous y incite d'ailleurs. Mais il faut savoir que des établissements ne remplissent pas toutes les conditions de sécurité.

Protéger le public, c'est aussi cette action de prévention et d'incitation des élus à respecter les règles de sécurité. La Directrice de Cabinet, ici présente, et M<sup>me</sup> la Sous-préfète d'AUBUSSON qui préside souvent ces commissions sont également disponibles, certes, pour rappeler la réglementation, mais aussi conseiller les élus. Le SDIS est également là pour les aider car la complexité de la réglementation est telle qu'au-delà de la sécheresse d'un PV de carence ou d'un PV d'avis défavorable, les élus ou les responsables d'établissement peuvent avoir besoin de conseils. Il ne s'agit pas évidemment de faire le travail à leur place, mais nous pouvons expliquer telle ou telle règle, même si certaines d'entre elles sont bien connues des élus.

Enfin, je dirai quelques mots de l'actualité météorologique. Contrairement à 2014 où les températures estivales n'ont pas franchi le seuil critique, a été déclenché depuis hier, mardi 30 juin, 14 heures, le niveau 3 du plan canicule qui en compte 4, comme vous l'avez rappelé, madame la Présidente.

La Directrice de Cabinet a réuni en juin les différents services collectivités/Etat afin de les mobiliser sur les dispositions à prendre en direction des personnes particulièrement exposées, c'est-à-dire les personnes fragiles : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes dépendantes, les nourrissons, les enfants en bas âge, les sportifs, les salariés des secteurs du BTP et des travaux publics, qui exercent sur les chantiers, ou encore les personnes sans domicile fixe. Ont été visés dans le cadre de cette réunion tous les publics à risque, d'abord, pour les informer et, ensuite, pour essayer de les convaincre de la nécessité des mesures à prendre. Vous les connaissez, s'agissant de mesures de simple bon sens.

Nous suivons donc depuis hier, au quotidien, avec l'appui du Directeur de l'ARS et de ses services, les tensions au niveau hospitalier, afin de pouvoir immédiatement faire face aux besoins.

Je reviens, avant de vous avoir rejoints, de l'hôpital de GUERET et avec le Directeur, nous avons évoqué cette problématique, en présence également d'un médecin gériatologue. D'ailleurs, une prochaine réunion bilan est prévue à 16 heures et M<sup>me</sup> la Directrice s'échappera alors si toutefois notre réunion n'était pas terminée. La situation m'a été confirmée : aucune hospitalisation à ce titre pour l'instant et très peu de signalements au SDIS ou au numéro vert que la Préfecture a mis en place. Cependant, les malades âgés de l'hôpital ou les résidents de l'EHPAD qui est attendant présentent quelques difficultés. C'est pourquoi ce gériatologue était quelque peu inquiet. Mais ce sont des patients déjà accueillis dans une structure hospitalière ou des résidents hébergés en EHPAD.

Je crois, madame la Présidente, qu'il était particulièrement utile de rappeler ces éléments à votre Assemblée dont l'une des missions, comme vous l'avez évoqué, est précisément la prévention et la protection des personnes, notamment au travers des dispositifs mis en œuvre par le Conseil départemental.

Mais l'Etat qui vous et nous protège, mesdames, messieurs, ce sont aussi les nombreux contrôles réalisés par ses services. Cet aspect n'est pas toujours bien compris, mais c'est une nécessité. Je pense aux contrôles de la DDCSPP et d'autres services, telles la DREAL et l'Inspection du travail. Ce sont les contrôles vétérinaires sur le cheptel, le contrôle des magasins d'alimentation, des restaurants, et ce, ne l'oublions pas, pour le bien-être du consommateur. Ces missions de l'Etat sont aussi primordiales.

A titre d'exemple, en 2014, dans le cadre de l'Opération interministérielle Vacances qui vient de commencer pour 2015, 280 contrôles ont été réalisés, dont 35 pour les accueils collectifs de mineurs, 40 sur les piscines et baignades, 15 sur les restaurants, 25 sur les commerces non sédentaires, 10 sur les supérettes, 10 sur les centres équestres, 5 sur les campings et 7 pour les aires de jeux. Ces chiffres témoignent de l'activité intense des services de l'Etat dans ce domaine aussi.

Je cite juste deux exemples concrets. Dans une ferme auberge censée accueillir des touristes, ces contrôles ont mis en évidence des manquements aux règles d'hygiène des denrées, ainsi que des locaux et des équipements défectueux. Par ailleurs, un avertissement a été décerné à quatre camps d'éducation de la jeunesse que je ne citerai pas pour ne pas leur faire une mauvaise publicité, mais ces avertissements ont été dressés pour non-respect de la chaîne du froid et utilisation d'une eau de source privée sans analyses bactériologiques.

Vous le constatez, nous avons émis des avertissements et non pas forcément d'emblée des procès-verbaux, sachant que nous essayons d'agir avec discernement et d'être toujours didactiques, c'est-à-dire de commencer par expliquer. Il est vrai que, dans notre jeunesse – je parle pour les plus anciens d'entre nous –, ce type de précaution n'avait pas lieu.

Pour boire de l'eau, nous allions au ruisseau, y compris lorsque nous étions en colonies de vacances ou dans des camps comme ceux que j'évoquais à l'instant. Seulement, oui, la vie a changé : aujourd'hui, si vous puisez l'eau dans une source en ayant la responsabilité de mineurs, vous pouvez vous exposer à des contraventions ou des rappels à l'ordre, comme ce fut le cas.

Voilà, madame la Présidente, ce qu'il en est sur ce premier chapitre de la protection que nous devons à nos concitoyens.

Favoriser la croissance et l'emploi, tel est le deuxième chapitre sur lequel je voudrais mettre l'accent, comme je l'ai annoncé dans mon propos liminaire.

A cet égard, je voudrais vous parler de l'action de l'Etat en faveur des entreprises et du fameux pacte de responsabilité et de solidarité qui engage les partenaires sociaux, les entreprises et les territoires jusqu'en 2017. Il s'est inscrit dans un ensemble de mesures prises depuis 2012 en faveur de la compétitivité des entreprises : la création de la Bpifrance notamment, le pacte national de croissance, les 34 plans pour la réindustrialisation de la France, le pacte de stabilité des finances publiques.

Ce pacte a vocation à donner de la lisibilité aux acteurs économiques, en permettant aux entreprises de retrouver leur compétitivité grâce à la baisse du coût du travail.

Pour en venir plus précisément à la Creuse et au CICE, plus de 7,6 M€ ont été restitués, à ce jour, à plus de 1 700 entreprises creusoises, comme j'ai eu l'occasion de le dire à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie lorsque ce dernier m'a reçu. Ce sont donc 1 700 entreprises creusoises concernées sur les 3 900 ressortissant de la Chambre.

Au niveau national, les signes d'une reprise de l'activité économique sont présents, avec un peu plus de croissance enregistrée au premier trimestre, vous le savez. Nous en attendons, et vous l'avez souligné dans votre discours, madame la Présidente, la traduction au niveau local pour cette année et, nous l'espérons, en matière d'emploi.

Précisément, sur le soutien à l'emploi, fin décembre 2014, le Département comptait, pour la seule catégorie A, 5 244 chômeurs. Il s'agit là de ceux qui, pendant un mois, n'ont exercé aucune activité. Malheureusement, en 2015, le nombre est un peu plus élevé puisqu'il est de 5 502, soit une progression de 1,1 % depuis le début de l'année.

Si nous assistons à une hausse des demandeurs d'emplois, en revanche, la tendance reste favorable pour les moins de 25 ans sur un an. Je veux y voir là, et d'autres certainement avec moi, un impact réel des mesures en faveur des jeunes, notamment avec les emplois d'avenir.

Pour autant, la demande d'emploi des seniors augmente dans notre département de 13,4 % et, malheureusement, la demande d'emploi de longue durée progresse également de 6,4 % et représente, pour les plus éloignés de l'emploi, à part les jeunes, 47,6 % des demandeurs d'emploi.

Par conséquent, la mobilisation pour l'emploi doit rester la priorité de chacun.

En 2014, quatre réunions du service public de l'emploi se sont tenues à la Préfecture, associant l'ensemble des partenaires et structures compétentes en matière d'emploi : les services de la DIRECCTE, Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi, les Maisons de l'emploi et de la formation, les Chambres consulaires et, évidemment, les élus, notamment ceux du Conseil départemental. Ces instances ont permis de piloter au plus près des besoins les politiques nationales de lutte contre le chômage.

Plus récemment, les Sous-préfets, ceux de GUERET et d'AUBUSSON, ont organisé deux réunions pour rappeler l'ensemble des dispositifs et trouver les synergies nécessaires à l'insertion des demandeurs d'emploi dans le monde du travail. Je salue d'ailleurs à cet égard le travail de la DIRECCTE pour son appui et les compétences qu'elle développe sur ce sujet.

Je voudrais vous dire un mot des principaux dispositifs parce qu'ils ne sont pas arrêtés et les élus ou les chefs d'entreprise peuvent continuer à les valoriser.

Le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Le CUI prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi, dit CUI-CAE, dans le secteur non-marchand, et du contrat d'initiative emploi, dit CUI-CIE, dans le secteur marchand. En 2014, le Département a réalisé 443 CAE pour un objectif de 471. Pour ce qui concerne les CUI-CIE, 39 ont été réalisés pour un objectif de 52. Il reste donc encore quelques marges de manœuvre et j'en ai d'ailleurs parlé à la Chambre de Commerce et d'Industrie, notamment pour une montée en puissance des CUI-CIE dans le secteur marchand.

Les emplois d'avenir, vous le savez, concernent les jeunes de 16 à 25 ans, s'agissant de 30 ans pour les personnes ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, dans des activités d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un potentiel de création d'emplois. Ce dispositif s'adresse aux jeunes ayant des difficultés d'insertion ou manquant de qualification.

Pour la seconde année, madame la Présidente, le Département a largement dépassé ses objectifs : en 2014, nous avons signé ensemble 256 contrats pour un objectif de 195, ce qui représente 131 % de réalisation. En 2013, 210 contrats avaient été signés pour un objectif de 176, soit 119 % de réalisation. Dans ce domaine, madame la Présidente, la Creuse était à l'époque le premier département de la Région.

Le contrat de génération visant à répondre aux problèmes de transmission des entreprises et de formation d'un jeune par un ancien permet, depuis avril 2013, de mettre en place au sein des entreprises des binômes composés d'un jeune de moins de 26 ans et d'un senior, afin de faciliter la transmission des savoirs et des compétences. Il a pour objectif de lutter contre le niveau de chômage des jeunes et des seniors.

Entre les chômeurs de longue durée qui, souvent, sont des seniors et les jeunes en difficulté, l'intérêt de ce dispositif est de concerner les deux pôles de la vie professionnelle, d'essayer de les rapprocher et d'assurer une certaine transition. L'idée réside dans le fait que, lors du départ à la retraite du senior, le jeune alors formé puisse le remplacer. A part certains secteurs très qualifiés où des chefs d'entreprise m'ont dit que ce sont souvent les jeunes qui forment les plus anciens parce qu'ils ont plus de savoir, c'est, en principe, le contraire.

Au 31 décembre 2014, 102 contrats ont été signés, ce qui représente 20,15 % des embauches régionales. C'est une relative satisfaction, mais là aussi, il y a du grain à moudre, notamment pour la transmission des très petites entreprises, et des initiatives à prendre.

La Garantie Jeunes est un dispositif moins connu. Il a été initié par le Gouvernement dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et le Plan « Priorité Jeunesse ». Ce dispositif vise les jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi, qui ne suivent pas d'études ou de formation et qui sont en grande précarité sociale. L'objectif est de les ramener vers l'autonomie grâce à un parcours d'accès à l'emploi et à la formation sur une durée d'un an.

La Creuse, madame la Présidente, fait partie de la deuxième vague du dispositif qui concernera à terme 200 jeunes creusois. A ce jour, 91 bénéficiaires, avec une répartition équilibrée entre les deux arrondissements de GUERET et d'AUBUSSON, ont été recrutés, dont 35 sont issus du quartier de la politique de la ville, le quartier dit de l'Albatros. Je fais simplement remarquer que la Préfecture de la Creuse a pris sa part dans ce type de dispositif et que nous recevons tous les mois des jeunes au titre de ce dispositif.

Toutes ces mesures sont financièrement aidées par l'Etat et doivent donc être utilisées au maximum de leur potentialité pour redonner confiance aux demandeurs d'emploi et à l'ensemble des employeurs. Des chefs d'entreprise – certains d'entre vous le sont sans doute – nous font part souvent de leurs difficultés à recruter des jeunes et, une fois qu'ils y parviennent, ils se plaignent du manque de sérieux de ces jeunes venant un jour et pas le lendemain. C'est aussi valable pour l'apprentissage.

Ce type de contrat « Garantie Jeunes » dont j'ai rappelé les conditions – des jeunes éloignés de l'emploi, sans formation, sans bagage en termes d'études et en grande précarité sociale – vise quasiment à les éduquer, en tout cas à leur apprendre à respecter la hiérarchie, à se lever le matin, etc. Est-ce à l'Etat et à ses partenaires de le faire ? Vous avez peut-être la réponse... Pour ma part, j'ai une idée, mais je ne vous la livrerai pas.

Toujours est-il que ce dispositif a pour objet d'essayer de les insérer à un moment donné dans un système contraignant pour eux – nous, les anciens, nous ne le jugerions pas comme tel ! –, avec un maître de stage chargé de les encadrer, afin de pouvoir ensuite les « envoyer » vers les dispositifs que j'ai cités précédemment. Nous avons coutume de dire que les emplois-jeunes ou les emplois d'avenir, puisque telle est aujourd'hui la dénomination, sont un tremplin. Le dispositif « Garantie Jeunes » se situe encore en avant du tremplin, si je puis dire. C'est un public *a priori* encore plus éloigné de l'emploi et même de l'éducation, s'agissant de leur apprendre à s'habiller et à être propre, bref d'essayer de leur redonner confiance en eux.

Les collectivités locales ont été très présentes dans la mise en œuvre de ces dispositifs, mais il convient de persévérer dans cet effort partagé, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le troisième point sur l'emploi concerne évidemment le soutien à l'économie agricole.

La gestion des aides de la PAC représente un enjeu économique important pour le département de la Creuse et la DDT a fourni un travail remarquable pour cette gestion. En effet, les aides directes de la PAC – aides couplées et découplées, indemnités compensatoires de handicap naturel et mesures agro-environnementales – s'élèvent à environ 115 M€ par campagne, versés à 3 750 exploitations creusoises et générant en moyenne 30 000 € de revenus par exploitation. Sachant que le revenu moyen par exploitation, hors politique de la PAC, est de l'ordre de 15 000 €, nous mesurons l'effort consenti par l'Europe sur ce sujet.

Après une légère baisse en 2014, due à la diminution du budget de la PAC, la mise en œuvre de la réforme, favorable à l'élevage, il faut le rappeler, devrait permettre aux agriculteurs creusois de retrouver par un effet de cliquet, dès 2018 ou 2019, un niveau d'aide similaire, voire légèrement supérieur.

Cependant, il convient de veiller à ce que les difficultés de mise en œuvre, notamment en termes de dépôt d'un dossier, ne viennent pas occulter cette réalité si importante pour nos agriculteurs. En fait, il ne faudrait pas que la forme masque le fond. Vous l'avez noté, madame la Présidente, et nous en sommes tous conscients dont M. BOULET, Directeur départemental des Territoires, ici présent, lequel fait tout ce qu'il

peut. Nous connaissons les difficultés de trésorerie des agriculteurs, conscients du décalage préjudiciable à nos exploitants, mais nous y travaillons tous et M. Le Foll a annoncé des mesures assez fortes pour tenir dans cette période transitoire. Il convient toutefois de souligner qu'au final, la nouvelle PAC sera favorable aux agriculteurs et aux éleveurs.

Troisième volet : renforcer la cohésion sociale, la veille sociale auprès des populations les plus vulnérables.

L'année 2014 a été avant tout marquée par la déclinaison territoriale du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui a notamment mis en exergue la fragilité du Département, la prégnance de nombreux marqueurs sociaux et la nécessité d'apporter des réponses.

Le diagnostic établi au niveau de la Région Limousin au regard de la problématique identifiée et des indicateurs de pauvreté trouve toute sa pertinence pour le département de la Creuse. Voici quelques chiffres : 34 % des Creusois ont 60 ans et plus ; 24 % ont plus de 75 %. La Creuse enregistre malheureusement les taux de pauvreté les plus élevés de la Région et, par conséquent, de la France entière. Un ménage sur cinq et un enfant sur quatre sont considérés comme pauvres. Le revenu disponible par ménage est inférieur de 12 % à la moyenne nationale. Nous constatons, hélas, un surendettement important et le salaire moyen est de 17 251 € par an.

La Direction de la Cohésion sociale et de la Protection des populations de la Creuse, en lien avec votre Conseil départemental, madame la Présidente, a organisé sa première réunion d'information à destination des professionnels et des bénévoles agissant en faveur des personnes vulnérables. Cette démarche vise à améliorer l'information sur les dispositifs existants en termes d'action sociale à destination du public, tout en apportant du lien entre les acteurs.

En fait, nous savons très bien que plus les personnes sont démunies et moins elles sont informées. Il faut donc d'abord faire connaître aux plus démunis leurs droits. Vous le faites dans le cadre de vos compétences et nous l'avons fait ensemble, même si, s'agissant de l'année 2014, c'était une partie de cette Assemblée, mais pas celle que vous présidez aujourd'hui, madame la Présidente.

La première des missions est donc ce devoir d'information, ces populations étant tellement éloignées des dispositifs qui sont parfois complexes, même pour nous !

La deuxième mission consiste à faire en sorte que tous les acteurs travaillent ensemble pour essayer de résoudre ces problèmes.

Cette réunion d'information à laquelle ont assisté 80 personnes a été l'occasion de rappeler les droits de chacun, notamment en matière d'accès à la santé, sujet évidemment majeur dans ce département, comme vous l'avez rappelé, madame la Présidente, d'identifier les personnes ressources sur cette thématique, auprès desquelles il est possible de s'adresser, et de rappeler les dispositifs offerts par les acteurs dans ce domaine. A l'issue de cette réunion, nous avons convenu de nous revoir tous les six mois sur différentes thématiques.

Quant à la politique de la ville, j'en ai dit un mot tout à l'heure. Vous savez qu'en 2014, grâce au décret du 3 juillet 2014, la commune de GUERET est nouvellement bénéficiaire de la politique de la ville.

Cette politique nationale de cohésion urbaine et de solidarité associe les acteurs institutionnels et associatifs locaux. La prise en compte de la parole de l'habitant est un élément essentiel pour répondre de manière spécifique à leurs besoins par la mise en place d'un plan d'actions.

L'enjeu général de cette politique est de lutter contre les inégalités sociales et urbaines qui se concentrent principalement dans un quartier prioritaire nommé l'Albatros. Figurez-vous que j'ai pris une carte de GUERET et que j'ai cherché ce quartier, sauf qu'il n'existe pas ! C'est une construction intellectuelle, s'agissant du regroupement de plusieurs ensembles de logements sociaux qui forment l'ossature de ce quartier dit de l'Albatros, dans lequel se concentrent plusieurs types de difficultés sociales. Nous signerons le contrat de ville vendredi prochain, c'est-à-dire le 3 juillet, avec, évidemment, la communauté d'agglo et les partenaires de l'Etat.

Plusieurs objectifs ont été assignés dans ce fameux quartier qui n'existe pas, un quartier virtuel en quelque sorte ! En guise de parenthèse, force est tout de même de reconnaître que cette manière de fonctionner au XXI<sup>e</sup> siècle est très bizarre. Comme je vous le disais à l'instant, il est préconisé de donner la parole aux habitants, mais quand vous leur parlez du quartier de l'Albatros, ils vous disent ne pas le connaître ! Il faut donc déjà commencer par leur expliquer la vision intellectuelle de ce quartier.

Les objectifs sont donc d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Comme je vous le disais, la signature du contrat de ville est prévue le 3 juillet prochain, donc dans deux jours, avec M. CORREIA, Président de la communauté d'agglo, et le Député-maire de GUERET.

A cet égard, notez que, parmi les efforts de l'Etat dans ce domaine, depuis le 1<sup>er</sup> février 2015, nous avons recruté une déléguée du Préfet en charge pour l'Etat et les partenaires de mettre en œuvre cette politique.

Grâce à la participation de tous ces partenaires et à la mobilisation de tous, aux crédits de droit commun et aux crédits spécifiques, ce sont, pour l'année 2015, 65 986 € qui ont été délégués, permettant ainsi de poser les premières bases de la politique de la ville. Cette opération bénéficiera à la ville, mais aussi à terme et par ricochet à toutes les communes de l'agglomération.

L'idée est de bénéficier de crédits spécifiques « politique de la ville » et de réussir sur ce quartier à agglomérer les crédits dits de droit commun, pour faire, si vous me permettez l'expression, même si elle est mal choisie aujourd'hui en ce jour de canicule, « boule de neige » ! Il s'agit de faire en sorte que 1 € apporté au titre de la politique de la ville puisse générer de la part des partenaires d'autres euros, ainsi que d'autres crédits de l'Etat, afin de pouvoir financer des projets puisque, vous le savez, nous sommes maintenant dans une logique de projets.

Le quatrième volet, madame la Présidente, dont je sais qu'il est cher à cette Assemblée départementale, vise à participer au développement du territoire. C'est un point que vous avez aussi abordé dans votre propos introductif. Je veux évidemment parler de la discussion au Parlement du projet de la loi NOTRe toujours en cours d'examen ; d'où d'ailleurs l'absence aujourd'hui de nos deux sénateurs, par ailleurs Conseillers départementaux.

Si le Sénat, en deuxième lecture, dans sa grande sagesse – les sénateurs étant des sages ! – a ramené le seuil minimum de population des EPCI à fiscalité propre à 5 000 habitants, l'Assemblée nationale devrait revenir au seuil de 20 000 habitants, voire le fixer peut-être à 15 000. Cependant, il est prévu des adaptations pour les zones de montagne ou à faible densité, mais, en tout cas, avec un minimum de 5 000 habitants.

Nous verrons ce qu'il en sera lors de la promulgation de la loi et nous aurons certainement l'occasion d'en reparler avec vos services, madame la Présidente.

Toujours est-il que ce seuil de 5 000 habitants auquel il est encore fait référence dans la discussion parlementaire est bien un seuil minimum. Pour l'instant, avec ces données qui ne sont pas encore fermement établies, trois communautés de communes creusoises, Chénérailles, le Haut Pays Marchois et les Sources de la Creuse, totalisent une population inférieure à 5 000 habitants. Ces trois structures devront évoluer *a minima*. Je souhaite, comme je viens de le souligner et en le répétant une nouvelle fois, cette formule « *a minima* » car la réflexion que nous mènerons ensemble doit permettre à la Creuse de se doter de communautés de communes de taille critique, utiles pour relever les défis du futur.

Sans attendre l'entrée en vigueur de cette loi, il est primordial de réfléchir dès à présent à l'évolution de l'intercommunalité et d'intégrer dans cette réflexion le contexte de la réforme des Régions.

Les services du Conseil départemental, l'Association des Maires, les élus sont d'ores et déjà invités à réfléchir au devenir de ce territoire. Dès l'adoption de la loi, nous agirons ensemble pour engager ce processus. Les deux Sous-préfets d'arrondissement et votre Préfet sont à la disposition de tous les élus pour les accompagner – je dis bien les accompagner – dans cette démarche.

Concernant l'évolution des dotations aux collectivités locales, sachant que nous évoquons toujours là le chapitre de la politique territoriale et de développement du territoire, la contribution au redressement des finances publiques est collective. L'Etat reste néanmoins mobilisé pour favoriser l'investissement public local. Cette volonté se concrétise par des mesures spécifiques de solidarité en faveur des collectivités les moins favorisées.

L'engagement de l'Etat est double : participer au redressement des finances publiques et favoriser l'investissement public local en faveur du monde économique. Aussi l'Etat demande-t-il aux collectivités, en fonction de leur poids dans la dépense publique, un effort nécessaire qui se traduit par une baisse de leur dotation de fonctionnement. Mais, dans le même temps, l'Etat met en œuvre des mesures financières spécifiques de soutien pour atténuer les effets de cette baisse.

En Creuse, si la DGF du Département a baissé de 2,55 % et de 3,47 % entre 2014 et 2015, cette baisse est compensée en partie par des augmentations des dotations de péréquation, notamment du fonds de péréquation intercommunal et communal, le FPIC, porté pour la Creuse de 2,5 M€ en 2014 à 3,3 M€ en 2015, soit une augmentation de 30,6 %.

La Direction du Développement local et le Service général aux Affaires départementales de la Préfecture ont joué un rôle important dans l'accompagnement des collectivités locales, pour leur expliquer ce dont je viens de faire part.

Les mesures en faveur de l'investissement public local sont encore plus importantes dans la mesure où la fameuse DETR, la dotation d'équipement des territoires ruraux, augmente considérablement pour la Creuse. De 6,4 M€ en 2014, elle est portée à 9,3 M€ en 2015, soit une progression de 45 %.

N'oublions pas les aides de l'Union européenne ! J'ai parlé de la PAC tout à l'heure, mais les autres aides européennes ont également participé à l'investissement des collectivités territoriales. Pour mémoire, l'enveloppe des aides européennes pour le Limousin, sur la période 2007-2013 qui vient de s'achever, s'est élevée à 263,5 M€, avec 127 M€ pour le Fonds européen de développement régional, le fameux FEDER. Notre département a, bien entendu, été destinataire d'une partie de ces fonds. Ce programme est en voie d'achèvement,

ce qui ne nous a pas échappé, et la plupart des mesures sont épuisées. Toutefois, pour la Creuse, au titre de l'année 2014, 9 dossiers ont été programmés en Comité régional unique de programmation, le CRUP, pour un montant de près de 204 000 €. Ces dossiers concernent le développement durable : la rénovation énergétique, les énergies renouvelables et le covoiturage.

Les collectivités locales ont également pu bénéficier du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, le FNADT, pour un montant programmé de 1 118 949,69 €, ainsi que du Fonds de restructuration de la défense, le FRED, dans le cadre du contrat de redynamisation du site de la défense à GUERET, pour un montant de 1 091 200 € destiné aux travaux de réhabilitation du site de la BSMAT et à la mission de prospective des entreprises.

A LA COURTINE, dans le cadre du plan local de redynamisation, 1 290 000 € ont été versés à ce jour pour la création de la maison médicale, la mise aux normes de commerces et l'aide aux entreprises.

De plus, trois pôles d'excellence rurale de deuxième génération ont été labellisés dans le département de la Creuse : le PER « Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé à AUBUSSON », le PER « Structuration de l'offre de soins du Pays de Combraille en Marche » et le PER « Petites unités de vie adaptées à la perte d'autonomie » sur la communauté de communes du Haut Pays Marchois, qui ont continué à monter en puissance pour 710 693 € versés en 2014.

Globalement, dans un contexte marqué par la contrainte qui pèse sur les finances publiques, l'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales creusoises est resté stable avec 147 M€ d'investis sous la forme de concours financiers et de subventions.

Je n'aurais garde d'oublier les PIG. Dans le cadre de ces deux PIG, il a été obtenu des crédits de l'ANAH, notamment pour l'agglomération de GUERET et le Pays Sostranien.

Enfin, de nouvelles perspectives sont offertes aux collectivités locales dans le cadre du Contrat de plan entre l'Etat et la Région qui, signé le 28 mai 2015 en présence du Président de la République, représente un montant de 590 M€ pour la période 2015-2020. Des opportunités seront donc à saisir dans le cadre de ce Contrat de plan Etat-Région. Je rappelle que même si le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous serons dans une autre Région, ce Contrat de plan a bien vocation à s'appliquer aux trois Départements de la Région Limousin telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Quel est le poids financier de l'Etat en Creuse ?

L'Etat dépense en Creuse presque deux fois plus qu'il ne recouvre. En 2014, l'Etat a apporté 514 M€ – dépenses budgétaires, plus concours financiers aux collectivités territoriales – pour une recette budgétaire de 263 M€. C'est aussi cela la traduction de la solidarité nationale.

Mais évoquer l'activité des services de l'Etat, c'est aussi mentionner l'aide quotidienne qu'il apporte dans tous les secteurs par l'ingénierie territoriale et les multiples réunions d'explication et de présentation des politiques publiques.

Au titre de cette activité difficilement quantifiable, citons :

- les réunions sur le réseau d'alerte des collectivités locales, organisées conjointement par le DDFiP et les deux Sous-préfets d'arrondissement ;
- le suivi de la situation économique ;

- la prévention et le traitement des entreprises en difficulté avec le DDFiP, la Banque de France et la DIRECCTE, en collaboration avec les chambres consulaires et les collectivités régionale et départementale ;
- la mobilisation de la DDT pour l'aide aux agriculteurs dans le cadre de la PAC ;
- les nombreuses réunions sur les projets de développement économique et je citerai, à titre d'exemple, deux entreprises aidées récemment : Noz et Terali ;
- les réunions sur la préparation du schéma d'accessibilité des services publics avec les élus, les opérateurs, les services de l'Etat dont la DIRECCTE et la DDT.

Ce temps pédagogique et préparatoire est souvent l'une des conditions du succès ou de la réussite de la mise en œuvre de la politique ou du projet. Encore une fois, il n'est pas quantifiable en argent sonnante et trébuchant. Cependant, c'est une contribution des services de l'Etat au développement économique local.

Enfin, et ce sera mon dernier chapitre, mesdames et messieurs, j'en viens à l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

Dans un contexte de maîtrise budgétaire que je viens d'évoquer, et de diminution des effectifs – je rappelle que la Préfecture de la Creuse a perdu 20 % de ses effectifs au cours de ces cinq dernières années –, les services de l'Etat continuent à assurer le même service ou essaient d'assurer le même service de qualité, tout en se réorganisant et en se modernisant.

Sous l'autorité du Secrétaire Général de la Préfecture, je tiens à citer le Chef du service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles, pour la mise en œuvre des mutualisations interministérielles sur l'achat, le courrier, les véhicules, ainsi que la restructuration du hall d'accueil de la Préfecture, que vous avez tous pu constater, et sa mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Je tiens aussi à citer le Chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication pour la mise en place du numéro unique des services de l'Etat : le 08 10 01 23 23. C'est d'ailleurs ce numéro qui est utilisé pour la crise sur la canicule.

Je veux aussi citer le Contrôleur de gestion et responsable de qualité de la Préfecture pour le maintien de la labellisation « Qualipref » et pour la qualité des services rendus à l'utilisateur, avec pour l'année 2015 une nouvelle labellisation, madame la Présidente, qui place la Préfecture de la Creuse dans les cinq premières au niveau national à bénéficier d'une telle reconnaissance. Là aussi, la Creuse montre l'exemple. Notre Préfecture était classée sixième à ce titre en 2014. Nous venons juste de recevoir cette nouvelle labellisation « Qualipref ».

Outre le fait de citer les services de la Préfecture, ce rappel est, en fait, en miroir, selon l'expression consacrée aujourd'hui, des actions dont je vous parlais : mutualisation indispensable avec la diminution des effectifs, accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées – certes, la loi accorde un nouveau délai, mais il faut vraiment que l'Etat en tout premier lieu, mais aussi les collectivités locales s'y mettent –, mise en place d'un numéro unique et surtout, puisque je vous parlais d'améliorer le service rendu à l'utilisateur, malgré cette baisse des effectifs de 20 % en cinq ans, la Préfecture de la Creuse, classée cinquième, parvient à rester parmi les plus performantes de France.

La reconnaissance et la qualité du travail de ses agents se sont notamment traduites aussi par la mise en place d'une plateforme régionale d'instruction des demandes de passeport. La Préfecture de la Creuse a été retenue depuis le 15 avril 2015 pour accueillir la

plateforme Limousin : 18 000 demandes annuelles de passeport sont ainsi instruites en Creuse. Je vous l'apprends peut-être aujourd'hui puisque certains élus à qui j'en ai parlé ne le savaient pas. La Direction de la Réglementation et des Libertés publiques doit être félicitée pour son implication.

La volonté du Préfet CHOCQUET à l'époque – je vous rappelle que la Préfecture de la Creuse était classée sixième en 2014 –, reconnaissant les capacités de la Creuse, était précisément de proposer à la Préfecture de la Haute-Vienne et à celle de la Corrèze une mutualisation en termes de délivrance des passeports. C'est, là aussi, la Creuse qui gagne ! Ce n'est pas la Creuse qui, étant le département qui délivre le moins de passeports, se résigne à se faire « absorber » par les autres ! Ce sont ainsi trois personnes qui sont maintenues à la Préfecture de la Creuse pour réaliser ce travail mutualisé entre les trois préfectures. En fait, là où que vous résidiez dans la région, pour faire une demande de passeport, vous vous adressez à votre mairie, mais la vérification et la transmission pour la fabrication des passeports sont assurées à la Préfecture de GUERET. Le Préfet de Région qui était sensible à cette action viendra prochainement inaugurer cette plateforme et féliciter les agents pour leur performance attestée par « Qualipref », certification dont je vous ai parlé.

Mais, mesdames et messieurs, il n'y a pas que la Préfecture qui concourt à rendre service à l'utilisateur. Les collectivités locales y concourent également, notamment les maires qui sont les premiers à rendre service à leurs usagers et je salue les élus. Y participent aussi à leur mesure toutes les autres directions des services de l'Etat ici représentées et je les en remercie.

Je ne peux toutes les citer et d'ailleurs, vous les connaissez, mais je prendrai deux exemples, si vous me le permettez.

En premier lieu, je me référerai à la Direction départementale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre qui soutient nos glorieux aînés combattants et même les plus jeunes soldats ayant servi dans les opérations extérieures. Elle contribue avec les élus, l'Education nationale et les associations à perpétuer le devoir de mémoire. C'est aussi cela l'aide aux usagers les plus anciens et cette mission consistant à contribuer à l'éducation des plus jeunes en préservant le devoir de mémoire.

En second lieu, j'évoquerai le Conservatoire départemental du Patrimoine, des Antiquités et des Objets d'art qui, en liaison avec la DRAC, le STAP et les élus, veille à la conservation du patrimoine si riche de notre Creuse.

Leurs actions et celles de tous les services de l'Etat contribuent, au-delà des dotations et des subventions, à assurer des prestations de qualité aux usagers creusois et également aux touristes. Je n'aurais garde d'oublier les services de M. le Préfet de Région qui nous ont aidés et conseillés. J'évoque, au premier chef, le SGAR, mais également la DRAC qui agit, avec M<sup>me</sup> la Sous-préfète d'AUBUSSON, en faveur du dossier de la tapisserie, ainsi que toutes les autres directions, qu'elles aient ou non des déclinaisons départementales. Je pense à la DREAL, à la DIRCO et à l'INSEE.

D'une façon générale, la place de l'Etat au niveau départemental, des préfectures et des sous-préfectures, est clairement réaffirmée par le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur.

L'ambition du Ministre de l'Intérieur se traduit dans le plan « Préfectures nouvelle génération » qui répond à plusieurs exigences :

- Pour nos concitoyens, que l'Etat soit réactif et protecteur en période de crise, que la gestion des procédures et l'application de leur réglementation soient

plus rapides et efficaces. J'ai essayé de vous démontrer, en tout cas je l'espère, que tel était le cas en Creuse.

- Pour les élus, que l'Etat leur apporte de l'expertise et de l'ingénierie, mais aussi de la sécurité juridique au profit des territoires. Dans un contexte d'évolution de ces territoires, l'Etat a la responsabilité de veiller à l'égalité d'accès aux services publics de toutes les populations.

La future loi NOTRe confiera l'élaboration d'un schéma d'amélioration de l'accès des services publics au Préfet, en coproduction avec votre Conseil départemental, mesdames et messieurs.

Des réflexions sont en cours pour déterminer la cartographie des implantations des maisons de services publics, avec le double enjeu : consolider l'existant et trouver le maillage le plus opérationnel pour la population creusoise.

Enfin, je veux souligner l'activité et les actions remarquables des autres services de l'Etat qui ne dépendent pas directement de l'autorité du Préfet. Je pense à la Direction départementale des Finances publiques, à l'Education nationale, à l'Agence régionale de Santé, aux Archives départementales, au Conservateur du Patrimoine et aux autres. Ils œuvrent pour le territoire, et leurs actions sont souvent détaillées dans le rapport que mes services et, notamment, le Secrétariat Général aux Affaires départementales ont préparé et qui vous a été remis.

Les Chefs de service, que je remercie d'être présents à mes côtés, pourront répondre à vos questions éventuelles dans leur domaine d'attribution.

Madame la Présidente, en conclusion, je voudrais vous dire que l'Etat est donc bien présent sur le territoire. L'activité de ses services traduit le rôle essentiel de la puissance publique qui œuvre au plus près du terrain, le plus souvent en partenariat avec les collectivités territoriales, et au service de tous les Creusois et de l'intérêt général.

Nous aurons de grands chantiers en 2015 et de grands défis : la loi NOTRe, le schéma d'accessibilité, l'application de la nouvelle PAC, la mise en œuvre du CPER, la réforme régionale pour janvier 2016, plus tous les sujets que l'actualité nous imposera et ceux que le Gouvernement ou le Parlement nous demandera de prendre en compte.

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, pour imaginer et bâtir la Creuse de demain, lui permettre de trouver sa place dans la future grande Région, toutes les énergies, tous les savoir-faire, toutes les bonnes volontés doivent être mobilisés et être en capacité d'agir ensemble dans le sens de l'intérêt général.

2015 et 2016 seront des années de mise en place de grandes réformes, des années charnières pour les territoires.

Vous savez, vous devez savoir pouvoir compter sur l'Etat dans toutes ses composantes pour vous aider, vous conseiller et être un partenaire loyal et solide dans le strict respect des compétences de chacun. Mais si certaines décisions ne dépendent que de vous, de votre engagement et de votre volonté, les services de l'Etat en Creuse, que j'ai l'honneur de représenter, joueront également le rôle que la loi leur confère.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, vous n'avez pas, vous n'aurez pas en face de vous, à côté de vous un Etat résigné, un Etat minimaliste, un Etat en retrait. Vous aurez en face de vous un Etat solide qui devra s'adapter aux contraintes budgétaires, économiques et diverses, mais un Etat attentif, un Etat protecteur des populations, un Etat solidaire, un Etat partenaire, un Etat proche qui s'incarne par toutes ces femmes et tous ces

hommes aujourd'hui présents devant vous et partout, avec ses fonctionnaires présents sur le terrain à vos côtés, tous les jours. Ils œuvrent en faveur de notre département avec les maires, les élus départementaux et les parlementaires, au service de la population et de l'intérêt général car telles sont leurs missions, leurs motivations et leur fierté.

Mesdames et messieurs, je vous remercie.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Merci, monsieur le Préfet, de la présentation de ce rapport d'activité qui, vous le souligniez vous-même, est celui de votre prédécesseur, mais vous vous êtes prêté à l'exercice avec brio. J'imagine que, en arrivant dans ce département, vous avez dû vous inspirer de tout ce qui a été réalisé afin d'établir une corrélation avec les missions qui seront les vôtres dans les semaines, les mois et, je l'espère, les années à venir.

Si vous avez été rassurant sur un certain nombre de points, il est probable que mes collègues vous interpellent, formulent des remarques ou tout simplement vous posent des questions à la fois sur ce qui a pu se dérouler en 2014 et, vous le comprendrez, sur les perspectives ouvertes par la présence de l'Etat dans nos restructurations. Si nous nous plaignons dans notre collectivité, et ce depuis la plus petite commune de ce département, d'un certain nombre de baisses de dotations de l'Etat, j'aime vous entendre parler de compensations et vous nous rassurez à cet égard. En tout cas, le Département ne perçoit pas de DETR, ce qui est dommage, mais vous rappelez que l'Etat est soumis à des contraintes budgétaires qui expliquent peut-être un certain nombre de restructurations.

Je ne sais pas si l'exercice auquel vous vous êtes prêté mérite une note et nous verrons ce qu'il ne sera à l'occasion des échanges qui vont suivre. En tout cas, il témoigne, et telle est votre position, me semble-t-il, de la volonté d'être dans un processus de discussion entre les collectivités de ce département, dont le Conseil départemental, et vos services. C'était le cas précédemment, chacun à notre niveau bien évidemment, et nous poursuivrons en ce sens. Mais la route est longue et, à présent, aucun chemin n'est tracé et nos préoccupations sont bien là. Nous serons tous, les uns et les autres, extrêmement vigilants, en tout cas dans cette relation qui me semble essentielle, celle du dialogue avec vos services.

Une nouvelle fois, je vous remercie, monsieur le Préfet, et j'invite mes collègues à profiter de votre présence pour échanger sur un certain nombre de sujets.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Si vous me le permettez, madame la Présidente, je dirai un mot, non pas pour vous répondre, mais pour inviter vos collègues à commencer, si possible, par évoquer les questions relevant de l'Education nationale parce que M<sup>me</sup> la Directrice académique doit nous quitter. Par conséquent, si vous aviez l'obligeance et l'amabilité de bien vouloir commencer par ces questions dont une concerne, me semble-t-il, le lycée professionnel de FELLETTIN, l'Assemblée pourrait ainsi profiter de la présence de notre DASEN. Ensuite, les questions s'enchaîneront selon le rythme et l'ordre que vous souhaiterez.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, je convie donc ceux d'entre vous qui auraient à évoquer des questions concernant l'accueil de nos enfants dans nos écoles collèges et lycées à prendre part à ce débat.

La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Monsieur le Préfet, au nom de notre groupe, je vous demande tout d’abord de bien vouloir excuser l’absence de nos deux sénateurs. Fait du hasard, les séances plénières sont désormais organisées les mardis, mercredis ou jeudis, ce qui ne leur permet pas d’être parmi nous, en l’occurrence aujourd’hui.

Je tiens à évoquer le sort du lycée des métiers du bâtiment. Vous êtes dans ce département depuis peu, mais vous savez à quel point nous sommes attachés à ce grand lycée qui, et tel est le problème, a perdu 30 % de ses effectifs depuis six ans. Il est victime, entre autres, de concurrence d’écoles semblables qui se sont ouvertes sur des territoires parfois pas très lointains, notamment en Auvergne, et les demandes de filières lui ont été systématiquement refusées, malgré les efforts visant à s’orienter vers des filières d’éco-construction, etc.

Monsieur le Préfet, verriez-vous un inconvénient à organiser assez rapidement, en concertation, bien sûr, avec M. le Recteur et M<sup>me</sup> la DASEN, une table ronde ? C’est le principe d’une telle table ronde que je tenais à évoquer avec vous et les services de l’Education nationale parce que je crois que la situation est critique et, très vite, elle pourrait l’être encore plus si nous ne réagissons pas.

Par ailleurs et afin de ne pas prendre la parole à plusieurs reprises, mes collègues ayant également des questions à vous poser, je voulais également évoquer avec vous, monsieur le Préfet, le sort des Trésoreries. Combien seront-elles à fermer en 2016 et où ?

Je souhaite aussi évoquer avec vous la création des maisons de service public. Bien entendu, nous ne sommes pas arc-boutés sur des services publics dont l’organisation remonte parfois à plus d’un demi-siècle et je partage ce que vous disiez sur la nécessité de les moderniser. Mais comment voyez-vous ces maisons de service public ? Avec quel fonctionnement ? Qui participe à l’investissement ? S’agit-il des collectivités avec de la DETR ? S’agit-il de La Poste, laquelle accueillera *a priori* ces maisons de service public ? S’agit-il des administrations elles-mêmes qui créeront des permanences ? Bref, pouvez-vous nous dire qui participe financièrement et tout simplement qui paye quoi dans ces maisons de service public ?

Enfin, et je conclus là, monsieur le Préfet, je souhaiterais connaître votre position au sujet de ces élus qui, en ce moment, bataillent contre certains exploitants forestiers. Je dis bien certains et non pas tous car des exploitants forestiers se comportent très bien. Vous le savez, et l’actualité télévisée l’a montré encore hier, certains maires bataillent parce qu’ils en ont assez et ils ne savent plus quoi faire. Ils engagent des recours, tout en sachant que ce n’est pas la meilleure solution, mais ils sont démunis. Des exploitants forestiers causent des dégâts et refusent de payer. Ces maires ne savent donc plus quoi faire et réparer des dégâts de voirie leur coûte fort cher. J’aimerais donc connaître votre position à ce sujet, monsieur le Préfet.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, auriez-vous d’autres questions concernant cette thématique de l’éducation dans le Département ?

La parole est à M. DAULNY.

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l’Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture.** – Monsieur le Préfet, après le décret sur la réforme des collèges qui a tant fait couler d’encre, mais dont il est trop tôt, bien entendu, pour dresser le bilan cette année, une question préoccupe vivement bon nombre de communes ou d’intercommunalités qui ont mis en place la réforme des rythmes scolaires. A l’issue d’un an d’application de cette réforme aujourd’hui

généralisée, il serait intéressant d'en connaître le bilan qualitatif. Cette réforme fait encore couler beaucoup d'encre et induit encore bien des problématiques pour les municipalités en termes tant de coût que d'organisation, notamment dans les communes rurales.

Il est important, à l'issue d'un an, de faire le bilan de cette première année de mise en œuvre de cette réforme qui a été un véritable changement. Il est encore constaté aujourd'hui des difficultés de mise en place et même des problèmes pour les enfants avec cette semaine de cinq jours, ce qui est relativement beaucoup pour eux. Tel est, en tout cas, le constat qui en ressort au sein des conseils d'école dans les différentes communes.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je me permettrai d'ajouter, monsieur DAULNY, puisque vous parlez de coûts supplémentaires pour les communes et les intercommunalités, qu'en termes de transports, ce n'est pas non plus une charge négligeable pour le Département lui-même.

La parole est à M. GAUDIN.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale.** – Le sujet que je souhaite évoquer est très précis. Serait *a priori* dans les tuyaux un projet de modification du classement des collèges, s'agissant, en particulier, de ceux dotés d'une SEGPA ou d'un internet. Quelques-uns sont tout de même concernés dans ce département. Ces collèges ne verraient plus reconnus les internats et les SEGPA en tant que critère de surclassement. Ils seraient donc déclassés et des modifications risqueraient d'intervenir en ce qui concerne les postes de principaux. Je veux parler de l'attractivité de ces postes, notamment en termes de rémunérations, alors même que la charge de travail reste identique. Tenant ces propos, je vois Etienne LEJEUNE opiner du chef.

Il est attribué pour les collèges avec SEGPA, soit un demi-poste, soit un poste de directeur adjoint et, pour les collèges avec internat, des postes administratifs liés à la présence de ces internats.

Autre conséquence de cette rétrogradation dans le classement, ces établissements deviendront moins attractifs et pouvant prétendre à un grade supérieur, les principaux quitteront ces collèges. Les postes seront donc proposés à la mutation, avec des difficultés à les pourvoir, alors que la charge de travail restera constante.

J'interviendrai par la suite sur un tout autre sujet, celui des impôts.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'est ainsi entendu.

La parole est à M. le Préfet.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Monsieur LEGER, messieurs les Vice-présidents, merci, dirais-je sur un ton ironique, d'avoir commencé par des questions faciles : les fermetures de Trésoreries, l'Education nationale, les maisons de service public, les rythmes scolaires, les SEGPA, etc.

Comme je m'y étais engagé, je vais laisser le soin à M<sup>me</sup> la DASEN de vous vous répondre sur les questions concernant l'Education nationale, avant que nous n'évoquions les autres sujets.

Auparavant, je me permets de formuler juste une réflexion.

Je ne peux pas, dans mon discours, appeler de mes vœux un travail en commun et à la première question que vous posez, monsieur LEGER, sur l'organisation d'une table ronde vous répondre qu'il n'en est pas question ! Simplement, comme je vous l'ai dit et ce point ne vous a pas échappé, des services ne dépendent pas du Préfet et l'Education nationale en fait partie. Je pense que le Recteur n'y sera pas opposé, mais je lui poserai, bien entendu, la question. La transition m'est offerte de vous dire que j'étais avec lui hier et qu'il envisage de venir vous rencontrer, madame la Présidente, puisque, venant de prendre vos fonctions récemment, vous n'en avez pas encore eu l'occasion. Je vous transmets donc cette invitation à le rencontrer et ce sujet pourra alors être évoqué avec lui.

Je laisse le soin à notre DASEN d'apporter des réponses aux questions sur le LMB de FELLETIN, les rythmes scolaires, les SEGPA, etc.

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – S'agissant d'une table ronde sur le sujet du LMB de FELLETIN, j'en retiens l'hypothèse. En tant qu'adjointe du Recteur, je suis persuadée qu'il sera tout à fait favorable à cette idée, d'autant plus que, depuis mon arrivée en Creuse, nous avons déjà engagé plusieurs travaux dans ce sens sur le LMB.

Je tiens juste à dire une seule chose concernant le lycée des métiers du bâtiment de FELLETIN. Il est vrai qu'à la prochaine rentrée, la première, série STI2D, est gelée, mais pour l'unique raison que seuls trois élèves étaient inscrits sur un vœu 2. L'an prochain, nous allons compter une terminale avec huit élèves, mais je pense que cette série n'est pas la vocation première de cet établissement dont les sections fonctionnent bien, c'est-à-dire à plein régime. Toutes, à l'issue des premières affectations, affichent complet. Il reste très peu de places vacantes sur les formations propres aux métiers du bâtiment.

Autre élément sur le LMB de FELLETIN qui me permet de nourrir de l'espoir pour cet établissement, il est la tête de pont du Campus des Métiers, en lien avec Egletons, sur un ensemble de formations à venir.

Maintenant, il est évident, point qui n'aura échappé à personne dans cette Assemblée, que le LMB va entrer parmi les unités/établissements gérées par la nouvelle Région en tant que lycée. C'est certainement à ce moment-là que la pertinence de la table ronde se fera jour, mais je reste persuadée que M. le Recteur sera intéressé à dialoguer sur ce sujet.

Concernant la réforme des rythmes scolaires, je regrette la date de cette séance de votre Assemblée puisque le 7 juillet, nous avons ce que nous appelons un groupe d'appui au suivi des rythmes scolaires et c'eût été l'occasion de vous donner une réponse bien plus détaillée.

En termes quantitatifs, sachant que le Conseil départemental est concerné par la question des transports scolaires, à ce jour 24 communes sur notre département ont demandé des modifications d'horaires, dont 4 ont souhaité entrer en expérimentation dite du « décret Hamon », c'est-à-dire par la libération d'une demi-journée. Celle-ci n'est pas nécessairement le vendredi après-midi. C'est vraiment une organisation entre communes, visant à partager les compétences des animateurs sur des projets pédagogiques et d'activités péri-éducatives très bien construits, donc tout à fait honorables. Les accords respectifs du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie ont été donnés.

Cette organisation fonctionnera donc, mais il ne s'agit pas non plus de faire de l'angélisme : il est vrai, et il ne faut pas le nier, que subsistent encore des difficultés ici ou là.

En revanche, je peux vous dire, lisant tous les rapports élaborés par les IEN, que s'il peut être constaté de la fatigue chez les enfants, au demeurant les améliorations sont très nettes – et c'est parfaitement visible – dans les apprentissages fondamentaux au niveau des classes de CP et de CE1. Tous ces rapports d'inspection le démontrent. Nous pouvons donc au moins nous réjouir de cette donnée, même si d'autres questions peuvent être légitimement posées, notamment les questions financières qui vous intéressent plus particulièrement. Précisément, sur les financements, M<sup>me</sup> PASQUET, qui est auprès de moi, pourra vous donner plus d'explications.

Troisième point, il est procédé à un nouveau classement des établissements scolaires au niveau national, de mémoire, à peu près tous les dix ans. Toute la carte des établissements scolaires est alors remise à plat et ces établissements font l'objet d'un nouveau classement, passant en catégorie supérieure ou en catégorie inférieure. La Creuse compte nombre de collèges de catégorie 1. Un collège de catégorie 1 compte généralement moins de 250 élèves et n'est doté ni d'un internat, ni de SEGPA. Il dispose d'un personnel d'encadrement, un principal, un CPE, un conseiller principal d'éducation, et un gestionnaire.

Une donnée s'impose à nous en Creuse et nous ne pouvons pas la nier : la baisse de la démographie scolaire.

Majoritairement, tous les collèges sont classés en catégorie 1, excepté le celui de FELLETIN classé en catégorie 2 parce qu'il est doté d'un internat et celui de CHATELUS qui compte une SEGPA.

Maintenant, je ne suis pas sûre que tout soit acté et je suis même certaine que tout ne l'est pas, le Secrétaire Général étant actuellement impliqué dans l'exercice. Vos remarques nous ont déjà été transmises par les représentants des personnels de direction. Seront-elles prises en compte ? Je ne saurais vous le dire, mais elles sont notées. De toute façon, il va bien falloir un jour s'intéresser aussi à l'évolution des effectifs de ces petits collèges eu égard à la démographie, pas celle passée, mais celle présente et à venir.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Pardon, madame la Directrice, mais j'ai omis de donner la parole à MM. Nicolas SIMONNET et Jérémie SAUTY qui, tous deux, souhaitent également vous interroger.

La parole est à M. SIMONNET.

**M. SIMONNET.** – En effet, madame la Directrice, ma question relève de l'Education nationale. J'avais interpellé M. le Préfet à ce sujet tant cette question nous interroge, nous élus ruraux de ce département.

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'école de la République qui a été promulguée en juillet 2013, la volonté de créer des regroupements pédagogiques intercommunaux concentrés apparaît très clairement. D'ailleurs, l'Association des maires et adjoints de la Creuse a signé un protocole d'accord avec le Rectorat, en présence de M. le Recteur et de vous-même. Dès lors, cette Association sait ce qu'elle doit faire et cela a d'ailleurs été voté à la majorité ; dont acte.

Mais je souhaiterais en savoir un peu plus sur ce dispositif de regroupement pédagogique intercommunal concentré et savoir ce qu'il en est exactement. D'après les informations que j'ai pu obtenir, le principe serait une fusion d'écoles et donc le regroupement de l'ensemble des élèves sur un même site au niveau d'un territoire. Après,

certes, il faut identifier l'échelle du territoire, mais cela signifie très clairement une suppression importante du maillage de nos écoles de proximité.

Pourrais-je avoir un peu plus d'informations à ce sujet ? Quelle est la volonté de l'Etat dans ce sens ? J'avais compris que cette loi d'orientation et de programmation de la refondation de l'école visait aussi à favoriser l'égalité des chances de réussite pour les enfants. Certes, nous voulons tous une école de qualité et ce n'est pas la quantité qui compte. Mais vous comprenez bien que cela remet en cause toute l'organisation du service public de l'Education nationale dans ce département. C'est aussi poser des problèmes en termes de transports scolaires puisque le temps de parcours vers ces futurs sites regroupés sera plus long. Or c'est, bien sûr, le bien-être de l'enfant qui prime et qui doit être pris en considération.

Ce dispositif soulève donc de nombreuses interrogations de la part des parents d'élèves et des élus. Quand une école ferme dans une commune, c'est toute l'attractivité même d'une commune qui s'éteint et qui en prend un coup très sérieux.

Tous les élus de ce département sont très attachés à l'école de proximité, surtout que l'enseignement est de qualité dans nos écoles rurales et les enseignants font admirablement bien leur travail. Nous nous interrogeons donc sur l'efficacité de tels regroupements et sur cette volonté de créer ces pôles, d'ailleurs à la charge financière de qui ? Là aussi, nous nous interrogeons. Créer des sites est une chose, mais qui va payer la facture en ces temps de disette ?

Ce sont donc autant d'interrogations auxquelles je vous remercie par avance de bien vouloir répondre.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. SAUTY.

**M. SAUTY.** – En fait, ma question est un peu plus précise puisqu'elle concerne essentiellement le collège de CROCQ, mais les craintes exprimées, notamment par les parents d'élèves, sont les mêmes.

Nous sommes conscients de la baisse inexorable des effectifs dont vous avez parlé, madame la Directrice, mais le collège de CROCQ joue un rôle particulier de service public sur notre canton. J'aimerais donc savoir quelle est votre réponse aux inquiétudes que partagent certains élus, certains parents d'élèves et certains membres de l'Education nationale ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M<sup>me</sup> MARTIN.

**M<sup>me</sup> MARTIN.** – Monsieur le Préfet, madame la DASEN, je tiens à intervenir à mon tour sur la problématique de ce lycée de FELLETIN, pour relayer cette demande de table ronde et de mise en place de cette réflexion.

Puisque nous devons préparer la rentrée 2015, je crois qu'il serait nécessaire d'analyser précisément les raisons de cette désaffection des élèves sur la filière STI2D. Pourquoi cette désaffection précisément sur le site de FELLETIN ? La question rejoint certainement les problèmes d'orientation.

A l'occasion de cette table ronde, peut-être serait-il aussi nécessaire d'aborder concrètement la mise en place du Campus des Métiers de FELLETTIN.

J'ajoute que la collectivité régionale a consacré beaucoup de moyens sur cette section STI2D et pour équiper ce lycée afin d'assurer les meilleures conditions d'études des élèves sur le territoire. Quid de ces investissements, s'agissant de bien gérer les fonds publics ?

Cette question concernant cet établissement autour duquel nous nous retrouverons sans doute est importante et, en ce sens, je souhaitais relayer la demande de M. LEGER.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. le Préfet.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Avant de laisser le soin à M<sup>me</sup> la DASEN de vous répondre précisément, permettez-moi de dire un mot en général.

Au sujet du lycée de FELLETTIN, j'aurais dû commencer par dire tout à l'heure que bien plus nombreuses sont les institutions creusoises connues dans l'ensemble de la France que ce que les Creusois imaginent eux-mêmes. Ce lycée en fait partie. C'est là un premier point.

Par ailleurs, l'Education nationale a été sollicitée pour organiser une table ronde. M<sup>me</sup> la DASEN, en tant qu'adjointe du Recteur, s'est engagée à lui en parler et, madame la Présidente, puisque nous allons le rencontrer de concert, nous lui en parlerons également.

Ce ne sont pas les seuls interlocuteurs. Vous avez parlé à juste titre de la Région, mais sont aussi intéressés les consulaires dont la Chambre de Métiers, voire le lycée agricole d'AHUN, et les services de l'Etat.

Il faut donc que nous nous mettions effectivement autour de la table. Il n'est pas pensable, vu la renommée nationale de ce lycée, de l'abandonner.

Des investissements importants ont été consentis, comme vous l'avez dit. La Région aura donc à cœur, et c'est normal, de rentabiliser ses investissements. Pour autant, le problème nous échappe quelque peu puisqu'il est lié, pour l'instant, d'après ce que j'ai compris, à un manque de candidats. Il faut donc, et vous l'avez dit aussi, que nous nous posions la question de savoir pourquoi, alors que nous avons du chômage des jeunes et un lycée d'excellence, nous ne parvenons à inciter ces jeunes à se tourner vers ces métiers du bâtiment.

Lors de la table ronde, ce seront autant de vrais sujets à aborder. Personne ne peut raisonnablement dire qu'il faut maintenir en l'état une classe qui ne compte que trois élèves ! Nous verrons donc ce qu'il en sera l'année prochaine, comme l'a dit M<sup>me</sup> la Directrice.

En tout cas, je comprends bien la demande de M. LEGER que vous avez relayée, madame MARTIN, et nous devons travailler sur ce sujet du lycée de FELLETTIN.

Par la suite, quand la grande Région sera installée à Bordeaux, pour autant nous aurons toujours des Recteurs d'Académie et des relais départementaux et je pense que ce lycée ne sera pas oublié, mais j'aurais tendance à militer pour une table ronde assez rapidement. C'est ce que je demanderai à M. le Recteur parce que, sans faire de procès d'intention à qui que ce soit, je ne pense pas, même si dans le cadre de la grande Région, le lycée de FELLETTIN ne sera pas oublié, que ce sera sa principale préoccupation dès l'installation du nouveau Président de Région, voire du nouveau Préfet de Région ! C'est ce

que je disais en aparté à M<sup>me</sup> la Présidente, le temps que soit mise en œuvre toute cette réforme. Je pense donc qu'il serait plutôt opportun, mais encore une fois sous réserve de ce que dira notre Recteur, d'organiser une réunion assez rapidement, ce dont je serais, pour ma part, partisan.

Telles sont les quelques réflexions que je souhaitais formuler au sujet du lycée de FELLETIN.

Sur le protocole d'accord signé, madame la Présidente, si vous me le permettez, il n'est pas question de faire établir la carte scolaire par les élus, comme je l'ai entendu dans votre propos. Je pense que c'était une méthode. D'abord, ce protocole ne s'est pas élaboré de lui-même. Il a fallu que M. le Recteur qui, justement, m'en parlait bataille dur, avec son adjointe ici présente, auprès du Ministère de l'Education nationale, pour obtenir cette sorte de dérogation visant à préserver ces emplois, même si je conçois que ce n'est pas évident. La démographie scolaire est ce qu'elle est. Vue de Creuse, l'opinion n'est peut-être pas tout à fait la même que vue de Paris, mais pour autant, le nombre des élèves est ce qu'il est.

Il fallait donc trouver des solutions. Une solution de consensus s'est dégagée, justement parce que nous appelions de nos vœux des propositions, au lieu d'envisager purement et simplement des fermetures ou des suppressions. L'Etat avec l'Education nationale a donc cherché à proposer un dispositif, lequel est assez innovant. La Directrice va nous en parler, mais l'idée est d'associer les maires et de leur dire, vu la démographie scolaire telle que nous la connaissons, qu'il n'y a pas de solution autre que d'essayer ces regroupements, tout en veillant à ce que cela fasse le moins mal possible, si je puis dire. Je rappelle que, malgré ce qui va se passer et grâce à ce protocole, nous conserverons un taux d'encadrement d'élèves qui est l'un des premiers de la région et pas loin d'être l'un des premiers de France. Le rôle d'un Préfet responsable et d'un Recteur responsable est évidemment de trouver les meilleures solutions, mais aussi de rappeler certains truismes. Nous ne pouvons faire qu'avec ce que nous avons !

Maintenant, en termes d'orientation dont parlait M<sup>me</sup> MARTIN, il faut favoriser le développement économique pour inciter plus de personnes à venir travailler sur ce territoire et ce sont ces ménages avec enfants, lesquels fréquenteront nos écoles, qui, mécaniquement, contribueront à cette augmentation de la démographie et à la hausse des effectifs dans nos établissements scolaires. Tel est notre défi ! Ce n'est pas avec les 122 000 Creusois que, du jour au lendemain, nous allons augmenter le taux de natalité, d'autant plus qu'ils ne sont pas tous en âge de procréer ! Excusez-moi, je parle de manière un peu prosaïque, mais telle est bien la réalité. La seule solution est donc celle du développement économique. Si ensemble, avec les moyens de la Région dont j'ai parlé en évoquant le CPER, ceux de l'Etat et des collectivités locales, nous parvenons à favoriser le développement économique et ainsi à attirer de nouvelles populations en Creuse, c'est ainsi que nous réussirons à sauver nos écoles, mais pas en nous battant avec la démographie actuelle.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Monsieur le Préfet, vous ne le savez certainement pas, mais si un certain nombre d'élus et d'enseignants sont mécontents sur cette thématique, en particulier en 2015, c'est parce que résonnent encore dans leurs oreilles les doux mots des 60 000 postes d'enseignants supplémentaires qui devaient être créés. Voilà, je pense, ce qui explique en partie ce mécontentement qui se fait jour, en particulier, dans le département de la Creuse.

La parole est à M<sup>me</sup> la Directrice.

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – Concernant le protocole, sachez qu'il est écrit et qu'il est mis en ligne sur le site. Chacun peut donc en prendre connaissance et le lire attentivement.

Il fait l'objet de plusieurs points.

Premier point, telle que s'annonce la démographie scolaire, en croisant les données INSEE et les données ZEP – ce n'est donc pas du tout calculé au niveau du Rectorat ou de l'Inspection académique, s'agissant de données ministérielles –, le Département perdra, d'ici à 2017, 400 élèves dans le premier degré. C'est une réalité et telle est la démographie. Le fait de perdre 400 élèves signifie des suppressions d'emplois si l'on conserve le mode de répartition tel qu'il existe actuellement.

L'idée du protocole qui a fait l'objet d'un dialogue est de prendre conscience de la nécessité pour le territoire de réorganiser son réseau d'écoles rurales. Cela ne veut pas dire toutes les supprimer ou n'installer des écoles que dans les bourgs. Cela veut dire réfléchir à une réorganisation du réseau des écoles afin de créer des concentrations scolaires, c'est-à-dire de faire en sorte qu'une équipe de deux ou trois enseignants travaillent ensemble, ce qui rendra les écoles rurales plus attractives.

Vous, vous rencontrez les enseignants une fois arrivés dans le Département, mais nous, nous les rencontrons en amont et il faut savoir qu'ils ne veulent pas aller dans les petites écoles. C'est aussi une réalité de notre gestion, sachant que nous travaillons avec eux. Il faut avoir présent à l'esprit tous ces éléments qui ont conduit à cette réflexion autour du protocole, comme celui visant à éviter une taxation en termes d'emplois car forcément, qui dit moins d'effectifs dit moins d'emplois. Il est donc souhaité la mise en place de groupes de travail pour réfléchir justement à une mise en réseau des écoles dans les meilleures conditions. Si les élus entrent dans cette démarche de réflexion sur les trois ans, chaque dotation annuelle sera dégrevée au maximum de cinq emplois, c'est-à-dire que, outre les mesures arrêtées au titre de la carte scolaire, l'Inspecteur d'Académie recevra cinq emplois pour créer des dispositifs d'accueil des 2 ans, des réseaux d'aide, etc. Telle est l'idée générale.

S'agissant du concept de regroupements pédagogiques concentrés, vous en avez la vision puisqu'il en existe en Creuse et ils ont été à l'époque optimisés. Aujourd'hui, avec la baisse du nombre d'élèves, peut-être faut-il de nouveau réfléchir aux secteurs de recrutement dans les intercommunalités.

En référence aux propos du Recteur dont j'ai suivi toutes les démarches sur ce protocole, c'est une chance pour la Creuse parce que, de toute façon, le couperet est appelé à tomber : moins d'élèves, ce sont des postes en moins. C'est un principe simple et il en est ainsi partout ! Il s'agit de réfléchir à faire en sorte que des communes se regroupent, notamment pour optimiser l'utilisation de leurs locaux, et c'est vraiment une chance ; sinon, chaque année, ce sera la carte scolaire avec les cinq emplois que vous auriez pu récupérer et dont vous ne serez pas bénéficiaires. C'est tout !

Vous êtes engagés pour trois ans et vous avez la garantie que le taux d'encadrement de professeurs pour 100 élèves ne sera pas en deçà de 6,4. C'est, en fait, un dispositif de sauvegarde garantissant un P/E « plancher » de 6,4 et c'est là une très belle garantie. Ce sera l'un des meilleurs taux des départements de la nouvelle Région.

**M. SIMONNET.** – Mais quid de la facture ? Qui paiera l'addition ? Il faudra bien créer des sites susceptibles d'accueillir l'ensemble des élèves. Comment cela se passera-t-il ? Avez-vous des éléments ? S'agira-t-il des communes ou des intercommunalités ?

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – Je n'ai pas la réponse, mais vous la connaissez aussi bien que moi. Dans certaines communes, les écoles sont très grandes et n'accueillent qu'une classe. Des possibilités existent donc. Il n'y a pas de petites écoles dans ce département. Chaque fois que je vais en visiter, ce sont de grandes écoles avec peu de classes et peu d'élèves. Certainement, qu'à ce niveau-là, il sera possible de procéder à des regroupements.

Quant à la question du financement, il est vrai qu'elle n'a pas été posée. En tout cas, ce n'est pas mon métier. Moi, mon métier est de gérer les élèves et les postes d'enseignants.

**M. SIMONNET.** – D'accord, mais excusez-moi, je ne suis pas rassuré !

Vous parlez de regrouper les écoles et il est question de regroupement pédagogique intercommunal. Ce sera donc à l'échelle des ComCom, lesquelles vont, qui plus est, évoluer en 2017. Ce seront de nouveaux périmètres et les territoires seront encore plus vastes. Vous nous dites que procéder ainsi évitera le couperet, la sanction de la carte scolaire qui tombe tous les ans et qui est toujours problématique, et ce grâce au protocole, pendant les deux ans et demi d'ici à 2017. Mais imaginons que ces regroupements ne soient pas possibles parce que, au final, le choix appartiendra évidemment aux élus. Je n'imagine pas les membres de l'Association des maires de la Creuse obliger leurs collègues à fermer ou à regrouper leurs écoles s'ils n'acceptent pas de se plier à ces regroupements. De toute façon, après 2017, la sanction tombera : avec les 350 et quelques élèves annoncés en moins d'ici à 2017, quoi qu'il arrive il faudra bien rendre les postes. En fin de compte, cela ne change donc rien à la situation.

Etant donné que le regroupement figure dans la loi de refondation de l'école, quoi qu'il arrive, nous serons obligés d'aller dans ce sens-là. Je l'ai compris ainsi. De toute façon, si la sanction ne tombe pas tous les ans jusqu'en 2017, elle tombera dans deux ans et demi et là, ce sera une hémorragie parce que le Département risque alors de perdre peut-être 30 postes d'un seul coup.

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – Je ne veux pas créer une discussion entre M. SIMONNET et moi-même, mais je lui réponds, tout en sachant que je m'adresse à tout le monde.

Simplement, la carte scolaire est annuelle et elle continuera de l'être, sauf que, excusez-moi, monsieur SIMONNET, je ne peux pas vous laisser dire qu'aller ou pas dans le sens de ce protocole ne change en rien la situation parce que ce sont tout de même cinq emplois en plus et, dans ce cas, on ne fait pas tout à fait la même chose.

**M. SIMONNET.** – Ce sont, non pas cinq emplois en plus, mais quatre emplois en moins !

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – Mais non !

**M. SIMONNET.** – Si, puisque neuf emplois nous sont supprimés !

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – Bien sûr que neuf emplois sont supprimés...

**M. SIMONNET.** – Nous en perdons donc bien quatre !

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – C'est rien quatre !

**M. SIMONNET.** – Puisqu'il était prévu d'en supprimer neuf, nous en perdons tout de même quatre. Nous n'en récupérons pas cinq de plus !

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – Nous pouvons le dire ainsi !

**M. SIMONNET.** – C'est surtout la réalité !

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – N'empêche que sans la signature du protocole, c'était neuf postes de moins.

J'en viens à la question sur le collège de CROCQ.

Pourriez-vous me la rappeler, monsieur le Conseiller départemental ?

**M. SAUTY**– Le collège de CROCQ est un petit collège avec peu d'effectifs, mais qui regroupe des élèves de beaucoup de communes. Quand vous parlez de regroupement, des inquiétudes de la part des parents d'élèves et de certains élus me semblent légitimes, surtout à la suite de vos propos. Qu'avez-vous à répondre à ces inquiétudes ?

**M<sup>me</sup> NIQUET, Directrice académique des Services départementaux de l'Education nationale.** – Le collège de CROCQ est classé en catégorie 1, avec 99 élèves pour quatre classes, soit une classe à chaque niveau.

La dotation horaire globale a été établie. J'ai rencontré la principale ce matin, laquelle dispose de toutes les heures nécessaires pour mettre en place les enseignements.

Que dire, sinon que c'est un petit collège au même titre que bien d'autres ? C'est le collège du territoire. Je ne saurais prédire quoi que ce soit et je ne peux pas vous dire qu'il va disparaître. Je ne sais pas ce qu'il va devenir. Mais tant qu'il y aura des élèves, il y aura un collège. Voilà ce qu'il faut se dire ! Il y a des élèves sur le territoire, il y a donc des écoles ! De même, il y a du public pour fréquenter ce collège et je ne vois donc pas pourquoi ce collège serait menacé plus qu'un autre. Les collèges ne sont pas menacés par l'Education nationale. C'est un dispositif partagé avec le Conseil départemental et c'est bien avec ce dernier que les décisions se prennent du fait des transports et du foncier.

J'espère que cette réponse rassurera les parents. Il n'y a pas du tout de menace à court terme sur ce collège.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Le Département continuera à soutenir le maillage des collèges, celui de CROCQ comme les autres, dans les compétences qu'il exerce, c'est-à-dire en termes d'investissement sur les bâtiments, bien évidemment, et en termes de transport, mais sont aussi concernés les agents qui travaillent pour la collectivité autour de l'équipe enseignante. Donc, soyez rassurée ! En tout cas, je pense que c'est la position que nous adopterons de façon globale et à l'unanimité dans les années à venir.

Merci, madame.

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture.** – Espérons que dans le cadre de la grande Région, nos collèges ne seront pas trop oubliés ! De Bordeaux, je ne sais pas si celui de CROCQ ne le sera pas !

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Ce n'est pas une compétence régionale !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – J'ai une solution, mes chers collègues : parlant de FELLETTIN, CROCQ et tout ce que nous pouvons évoquer, il nous faudrait un ou une Président(e) de Région Aquitaine qui soit originaire du sud-est du Département ! Ainsi, tout serait réglé ! (*Sourires.*)

Peut-être avez-vous, mes chers collègues, une autre thématique à aborder ?

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Des questions, notamment posées par M. LEGER, sont encore sans réponse.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Tout à fait. M. LEGER a évoqué la thématique des finances publiques et la présence des Trésoreries dans le Département. D'autres questions porteraient-elles sur le même sujet ?

La parole est à M. GAUDIN.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale.** – C'est, non pas une question, mais une précision.

Je ne vous en veux pas, monsieur le Préfet, mais voilà je ne sais combien d'années que j'entends dire systématiquement par les services de l'Etat, ce qui, chaque fois, m'énerve, que l'Etat dépense plus en Creuse qu'il ne recouvre. Cependant, les services fiscaux oublient que l'entreprise Picoty paye ses contributions directement à Bercy. Or, si la somme conséquente versée à Bercy par cette société profitait au Département, j'en serais des plus heureux !

Mais ne dites plus, s'il vous plaît, que ce département est plus alimenté financièrement par l'Etat que ce dernier ne reçoit par les contributions versées par les

Creusois ! C'est entièrement faux ! Monsieur PERRIN, les contributions de cette entreprise qui reste creusoise par son siège social sont payées à Bercy !

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – C'est ce que l'on appelle la continuité de l'Etat !  
(*Sourires.*)

Nous allons donner la parole à notre Directeur des Finances publiques sur ce sujet et celui des Trésoreries en réponse à M. LEGER auquel nous devons également une réponse sur les exploitants forestiers et les maisons de service public.

**M. PERRIN, Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques.** – Monsieur le Préfet, madame la Présidente, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, merci de me donner l'occasion de m'exprimer sur ce sujet des Trésoreries qui, périodiquement, vient alimenter les échanges avec les élus, mais aussi assez régulièrement la presse.

Sur cette affaire, je vais répondre en deux temps, en évoquant, d'abord, un point de méthode et, ensuite, ce qui va se passer en 2016.

Sachez d'emblée qu'il n'y a pas de plan pluriannuel de suppression des Trésoreries. Je vous le dis et je l'ai déjà indiqué en aparté à plusieurs d'entre vous et d'autres élus. Aucun plan pluriannuel n'est prévu. C'est, en fait, la nécessité de faire évoluer nos structures et notre réseau, mais, en même temps, je dirais que ce n'est pas une fatalité datée.

J'ajoute que, parmi les arguments qui plaident en faveur d'une réorganisation de notre réseau, ne préside pas uniquement la question du budget et des emplois, mais aussi celle de l'évolution de nos méthodes et de nos outils, qui mérite d'être prise en considération.

**M. LEGER.** – Donc, à vous entendre, tout va bien !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Parlez-nous de ROYERE, monsieur le Directeur !

**M. PERRIN, Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques.** – Permettez-moi de vous répondre, pour une fois que j'ai l'occasion de m'exprimer auprès de vous tous, collectivement réunis.

J'ai surtout noté dans votre question, monsieur LEGER, deux éléments : que va-t-il se passer en 2016 ? Et quelles sont les Trésoreries qui seront supprimées ? J'y réponds en disant qu'il n'y a pas de plan pluriannuel. Je n'ai donc pas dans mon escarcelle une liste de Trésoreries appelées à être supprimées. Nous les faisons évoluer avec un vrai souci, celui de l'adaptation aux territoires creusois. Nous prenons en considération les opportunités qui nous sont internes, avec nos propres personnels, mais également, comme je viens de vous l'indiquer, l'effectivité des besoins.

J'en viens brièvement à un point de méthode qui a également toute son importance. Chaque responsable territorial que je représente a, évidemment, la main pour proposer des réorganisations, mais ces réorganisations n'ont de chance de voir le jour que si elles sont validées par le ministre. Par conséquent, chaque fois que nous engageons une concertation avec les élus, c'est après validation de la proposition par le ministre. Nous ne

pouvons pas, et je réponds là à des questions qui m'ont aussi été posées, engager une communication très en amont puisque nous n'y sommes pas autorisés. C'est à partir du moment où le Préfet valide une proposition que nous engageons cette concertation.

Pour 2016, cette concertation a eu lieu sur un projet, et un seul. Je réponds là ainsi précisément à votre question. Une seule évolution interviendra en 2016 : la suppression de la Trésorerie de ROYERE et son regroupement avec celle de BOURGANEUF.

Je note que la concertation avec les élus nationaux et locaux s'est faite, je dois dire, dans d'excellentes conditions. J'ai écouté vos propositions, monsieur LEGER, et je les ai retenues. L'idée est de maintenir deux demi-journées de présence en moyenne par semaine. Je vous ai dit que j'étais d'accord. Telle est aussi la concertation : écouter et de retenir ce qui peut être un bon compromis.

J'ai noté aussi des éléments de convergence et, vous-même, dans votre propos, vous avez dit ne pas être opposé de manière dogmatique à des évolutions. J'ai donc noté des points de convergence sur l'intérêt qu'il y a à faire évoluer les services de l'Etat et aussi à prendre en compte l'effectivité des besoins. Il faut tout même se poser la question de savoir qui s'adresse à nous dans les Trésoreries et pourquoi. La grande majorité des usagers y vient pour déposer un chèque ou une déclaration. C'est le service que peut rendre une boîte aux lettres. Je crois donc, parce que nous sommes comptables de l'argent public, lequel est rare, qu'il convient d'en faire ensemble le meilleur usage.

J'ai également retenu, point qui a été une nouvelle fois évoqué dans cette enceinte, votre attachement à la solution offerte par la prochaine loi NOTRE, visant à mutualiser les accès aux services publics, pour aboutir à une cartographie qui pourrait être validée en commun par l'Etat et le Conseil départemental. Un tel document permettrait sur une période de six ans, puisque tel est, me semble-t-il, la durée de vie des schémas, de savoir où doivent se situer, ici en Creuse, les points d'accès aux services publics, quels services et quels opérateurs doivent être présents et selon quelles modalités.

Telles sont les précisions que je souhaitais apporter et je reste disponible pour répondre éventuellement à d'autres questions.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – M. le Directeur des Finances publiques me donne l'occasion de rebondir sur les maisons de services au public. D'ailleurs, là la Trésorerie ferme, nous avons un projet d'ouverture d'une maison de services au public.

Dans un instant, je donnerai la parole sur ce sujet à M. le Secrétaire général qui a suivi ce dossier pour la préfecture.

Vous m'avez demandé quel était mon avis. D'abord, nous avons travaillé avec la précédente majorité à une méthode de travail consistant, chacun de son côté, à réfléchir à des solutions et, ensuite, à les comparer pour trouver en commun des lieux d'implantation de maisons de services au public. Je précise, s'agissant de deux endroits déjà qualifiés de maisons de service public, que nous allons les transformer avec la loi NOTRE et nous y reviendrons donc. Ensuite, il y a des points d'accueil qui peuvent être transformés et ceux que nous allons créer.

Tandis que je venais d'arriver dans ce département, je vous ai transmis, madame la Présidente, voilà une quinzaine de jours, une carte, s'agissant de la proposition de l'Etat. Nous sommes donc dans l'interactif. Ayant fait notre travail et vous le vôtre aussi, vous nous direz, puisque vous connaissez le territoire, si ici, telle proposition est bien adaptée ou si là, telle autre ne l'est pas, et nous travaillerons ensemble sur le sujet.

Concernant le financement, l'Etat, c'est clair, affecte 25 % au fonctionnement des maisons de service public, avec des plafonds que pourra rappeler le Secrétaire général, mais pour celles que nous voulons créer, il ne devrait pas y avoir de problème.

Par ailleurs, et vous le savez, une convention nationale a été passée avec La Poste et vient d'être signée. Notamment dans certaines maisons de services au public que nous allons vous proposer dans le cadre de la future loi, La Poste sera partie prenante, ce qui nous permettra de nous passer de lieux immobiliers d'implantation. Nous travaillerons donc aussi avec La Poste qui apportera sa pierre à l'édifice.

Nous travaillerons également sur le financement avec les collectivités locales, bien entendu, mais aussi avec les services qui viendront s'implanter. L'idée est d'arriver, évidemment, à boucler à 100 % le budget avec les services qui viendront s'implanter autour peut-être de la Trésorerie, et de tous les partenaires.

Mais l'Etat, lui, affecte 25 % au titre du fonctionnement.

Nous n'en sommes qu'aux prémices de cette démarche. L'idée, notamment pour la Trésorerie dont parlait M. le Directeur des Finances publiques, ce sont des ouvertures dans les périodes notamment de déclaration d'impôt, quand les feuilles commencent à tomber, et puis de proposer aux élus de cette commune de créer justement une maison de services au public en guise de compensation, mais aussi et surtout en termes de maillage du territoire. C'est la raison pour laquelle nous vous avons fait, madame la Présidente, un ensemble de propositions sur lesquelles nous allons travailler ensemble. Si ce n'est pas la meilleure des solutions, c'est l'une des solutions pour régler le problème et faire en sorte d'apporter le service que nous devons aux usagers, comme je l'évoquais dans ma présentation. Disons que c'est l'une des réponses.

Le Premier Ministre a annoncé un nombre assez important de créations de maisons de services au public, s'agissant, de mémoire, de 1 000 pour toute la France. Nous avons donc une feuille de route et nous y donnerons suite avec vous.

Monsieur le Secrétaire général, souhaitez-vous ajoutez un mot ?

**M. RECIO, Sous-préfet de l'arrondissement de Guéret, Secrétaire général de la Préfecture.** – Madame la Présidente, mesdames et messieurs, comme vous le savez, la réflexion sur les maisons de services au public est largement bien entamée pour ce qui concerne la Creuse. Il faut souligner que la Creuse figure parmi les départements pilotes sur ce sujet. Nous sommes donc scrutés et observés.

Dès le départ, nous avons décidé ensemble – Etat et Conseil général à l'époque – étant donné que nous sommes liés par l'article 25 de la loi NOTRe et que nous coproduirons la carte et le schéma départemental de ces maisons, d'une part, d'éviter un trop gros morcellement des maisons et de se retrouver avec un maillage trop grand qui ne rendrait pas utile leur présence et, d'autre part, de rester le plus proche possible du terrain. En fait, le terrain commande et nous n'avons pas besoin, pour faire court, de techniciens de Paris pour nous expliquer la connaissance des territoires que nous avons déjà.

Qui plus est, nous ne partions pas de rien puisque dans les précédentes expériences et précédents dispositifs existant déjà sur le département, deux points fonctionnent aujourd'hui et seront labellisés en l'état : DUN-LE-PALESTEL et BOURGANEUF. Par ailleurs, sur les six points visio-accueil déployés avec plus ou moins de bonheur, si je puis dire, les diagnostics sont, là aussi, en cours pour savoir s'il faut, à partir de ces points, maintenir ou pas des maisons de services au public. Une composante est venue

s'ajouter : la proposition de La Poste de mettre à disposition, ce qui n'est pas rien en termes bâtimentaires, des lieux d'implantation possibles.

S'agissant de la méthode qui a été la nôtre et qui a été, je le crois, très pragmatique, l'Etat a travaillé en partenariat avec le Conseil général, puis le Conseil départemental. Nous avons organisé pas moins de sept réunions successives avec les opérateurs et les services de l'Etat, pour savoir, d'une part, quels étaient les opérateurs intéressés et, d'autre part, selon quelles modalités ils interviendraient dans ces maisons de services au public. Ce dernier point est très important parce que FLAYAT n'a peut-être pas besoin des mêmes services que BONNAT ou SAINT-SEBASTIEN, par exemple. L'objet de ces réunions était aussi et surtout de définir une méthode de travail commune.

Quelle est la démarche ?

A la suite des rencontres avec les opérateurs, nous avons établi une cartographie, laquelle est très simple : elle part des deux points qui seront labellisables et dont je vous ai parlé, des points visio-accueil qui préexistaient et également d'une analyse efficace des propositions de La Poste. Je parle d'analyse efficace parce que, dans notre état d'esprit – mais reste à le confronter avec le vôtre –, de toute évidence, il n'est pas utile d'envisager des maisons de services au public sur les agglomérations et les grandes villes de ce département. Nous considérons que, sur ces territoires, cet accueil est déjà efficace et que les populations sont déjà servies et bien servies par la présence des services et des opérateurs.

Dans le prolongement de la réflexion, l'Etat a présenté une proposition. J'ai d'ailleurs rencontré Nicolas SIMONNET à ce sujet début juin. Cette proposition vise à envisager entre dix et douze implantations, ce qui, dans un premier temps, me semble raisonnable. Je ne dis pas que la carte sera figée à douze, mais il s'agit de se fixer un objectif raisonnable, sans envisager un trop grand nombre de maisons d'accueil de services publics et éviter un trop grand morcellement, voire donner suite à la velléité qui pourrait être celle de certains élus d'avoir « sa » maison de services au public. Un tel projet n'a d'intérêt que s'il y a du public et donc un besoin exprimé.

A partir de la cartographie qui a été réalisée par les services de l'Etat et que nous avons partagée avec ceux du Conseil départemental, il convient maintenant de dégager une cartographie commune. Moi, je souhaite, sachant que ce n'est pas la peine d'engager des dépenses là où nous avons déjà des solutions, qu'elle puisse se calquer en grande partie sur la cartographie des services de La Poste. Ensuite, il conviendra de se mettre d'accord sur une méthodologie que, du reste, nous avons déjà approchée, c'est-à-dire une étude de marché, même si je n'aime pas le mot, considérant l'objectif des maisons de services au public. Il s'agirait pour le Conseil départemental, les élus locaux et l'Etat de partager un diagnostic de territoire, site par site parce que, je le répète, BONNAT n'est pas FLAYAT et ce ne seront donc pas les mêmes besoins d'opérateurs ou, en tout cas, pas selon les mêmes modalités. A partir de ce cahier des charges, sera ensuite lancée la labellisation qui est parfaitement cadrée dans les conditions que M. le Préfet vous a rappelées, notamment sur le volet « financement ».

Tel est, ainsi décrit à grands traits, l'état de la situation.

Il nous faut maintenant croiser nos regards en termes de cartographie, les partager avec les opérateurs et aussi éventuellement avec les maires et, afin de savoir quelle est leur lecture du maillage souhaitable, rencontrer l'Association des Maires de la Creuse. Je crois qu'envisager douze implantations satisfait en tout cas une opération de lancement. Il faut avoir présent à l'esprit que nous parviendrons à en implanter douze et peut-être plus par la suite à partir de la réussite des quatre ou cinq premières que nous pourrons ouvrir.

Je conclus sur deux enjeux qui me semblent particulièrement importants.

Le premier est celui de la signalétique et de l'appropriation par la population du réseau des maisons de services au public. Il nous faudra être vigilants à une communication et une signalétique communes et veiller, sur ces maisons, à un effet totem.

Le second enjeu, peut-être le plus important, est celui qu'il nous faudra réussir ensemble : la sécurisation de la formation des agents d'accueil. A BOURGANEUF et à DUN-LE-PALESTEL, la réussite de ces établissements tient avant tout à la qualité des agents d'accueil. Il faudra donc que nous les formions pour qu'ils deviennent ensuite eux-mêmes des formateurs à la formation. C'est aussi par la connaissance des opérateurs qui interviendront dans le cadre des maisons de services au public – mais nous avons d'ores et déjà leur accord, ce qui suppose que les agents suivent des stages, voire se forment en micro immersion auprès de ces opérateurs – que nous réussirons l'accueil de nos concitoyens dans ces maisons de services au public.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Monsieur le Préfet, sur ce sujet des maisons de services au public, nous pouvons tous noter l'amélioration sur le fond du dossier puisque nous parlions, voilà peu encore, des relais de services publics. Force est de reconnaître que beaucoup de choses supplémentaires méritaient d'être apportées.

Le Gouvernement s'est engagé. Comme vous le rappeliez, le Premier Ministre annonce une participation financière de 25 % au fonctionnement. Mais voici d'emblée une première question très simple à laquelle vous ne sauriez avoir la réponse : quid de la pérennisation de cette participation de l'Etat au fonctionnement ?

Par ailleurs, je comprends que le groupe La Poste soit très intéressé par cette thématique. De toute évidence, se dessine pour lui l'évitement de la fermeture d'un certain nombre de petites agences postales. Tant mieux ! Mais il faut se le dire et en parler concrètement.

Puis, une question demeure résiduelle dans le fonctionnement de ces maisons de services au public : quid de la présence des opérateurs, j'allais dire en bout de ligne, que ce soit en bout de ligne téléphonique ou en bout de ligne visio ? C'est une réelle question qui se posera aux élus appelés à s'engager dans la mise en place de ces maisons de services au public.

Enfin, il est un point qu'il ne s'agit pas d'éluder : la mutation d'un certain nombre de missions qui relevaient jusqu'alors des fonctions régaliennes de l'Etat.

Nous avons parlé tout à l'heure de la santé et c'est le cas avec les maisons de santé pluriprofessionnelles. Nous parlions hier encore avec un certain nombre de mes collègues de la mission ATESAT qui n'est plus remplie par la DDT et donc par les services de l'Etat, en termes d'accompagnement des communes, notamment auprès des plus petites et des plus fragiles d'entre elles. Il est demandé aujourd'hui au Conseil départemental de pallier ce désengagement de l'Etat. Dès aujourd'hui, 1<sup>er</sup> juillet, ce sont aussi les documents d'urbanisme qui, pour certaines collectivités, vont devoir être traités en interne, ce qui suppose donc des agents et des moyens supplémentaires.

Si nous y sommes, dans la globalité des élus du Département, extrêmement favorables, attention tout de même à ne pas nous demander, dans le même temps, d'en faire toujours plus, voire mieux peut-être ne le faisait l'Etat ! Nous sommes conscients que s'opère une réorganisation, avec un maillage important à assurer, et qu'une meilleure réponse soit à apporter aux usagers, mais c'est aussi moins d'accompagnement financier par ces baisses de

dotations, plus de transferts de charges ou de compétences sans de réelles compensations correspondantes. En tout cas, si elles sont ponctuelles à l'instant T, elles ne seront probablement pas pérennes.

Monsieur le Secrétaire général, si nous avons tous travaillé à vos côtés et de parfait concert, comme vous le souligniez, c'est parce que nous sentons bien la nécessité de mettre par nous-mêmes, en tant que collectivité, un certain nombre de processus en place dans ce département. Mais je vous assure – et nous pourrions le dire aussi pour la carte scolaire – que les élus de ce département « tordent le nez » depuis un certain temps et risquent de le tordre encore pendant un moment.

Pour l'instant, tout le monde reste bien raisonnable et nous n'assistons pas à de grandes manifestations comme celles que nous avons connues en 2005, mais soyons vigilants et constructifs ! Je compte sur vous, monsieur le Préfet et vos services, pour transmettre auprès des différents ministères le témoignage de cette problématique. La corde est tendue et risque de se rompre si, demain, nous étions au regret de ne pas constater un peu plus d'améliorations et d'accompagnements financiers, en particulier pour les collectivités qui s'engagent fortement dans toutes ses nouvelles dimensions de mise en réseau des habitants, des citoyens avec les nouveaux services au public.

**M. RECIO, Sous-préfet de l'arrondissement de Guéret, Secrétaire général de la Préfecture.** – Si vous le permettez, madame la Présidente, l'une de vos préoccupations légitimes est celle de la sécurisation de l'intervention des opérateurs au sein des maisons de services au public.

Comme vous le savez, et en vertu de l'article 25 de la loi NOTRe, dont je parlais tout à l'heure, pour faire partie du réseau de maisons de services au public, interviendra une labellisation, laquelle passe par un conventionnement entre les collectivités, l'Etat et les opérateurs. C'est un contrat synallagmatique dans lequel les obligations sont croisées. Nous procéderons à un diagnostic local, site par site. Je ne dis pas que des visios seront installées partout parce que peut-être que, sur certains sites, un opérateur tiendra des permanences ponctuelles qui n'impliquent pas une visio. En tout cas, ces obligations seront clairement mentionnées dans la convention. Cette convention, de manière synallagmatique, unira et obligera chacune des parties au contrat. Il nous appartiendra ensuite de mettre en place un outil de gouvernance de ces maisons de services au public, avec un comité de suivi, bien évidemment, dans le cadre duquel nous serons vigilants au respect des obligations contractuelles que les uns et les autres auront souscrites.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – S'agissant de votre demande légitime de faire remonter les craintes auprès des différents ministères, votre demande sera satisfaite très prochainement. En effet, le Préfet de Région a demandé aux trois Préfets de la zone - mais c'est le cas de tous les Préfets puisque se tient une réunion au Ministère de l'Intérieur la semaine prochaine et le disant, je ne trahis aucun secret - comment les élus « vivent » tous ces changements territoriaux. Je parle de ceux qui seront générés par la loi NOTRe, mais aussi les schémas d'accessibilité et tous les sujets dont il est actuellement question.

Quoi qu'il en soit, je vous aurais donc interrogé pour avoir votre sentiment, madame la Présidente. Vous nous en avez fait part et je vous en remercie. Il est vrai que le travail des Préfets est aussi la remontée d'informations auprès du Gouvernement pour faire part du ressenti du terrain. Sachez que nous nous y prêterons dès ce soir auprès du Préfet de Région, ladite réunion étant mercredi.

Monsieur LEGER, vous m'avez demandé mon sentiment sur ces maisons de services au public. Nous avons essayé de vous le transmettre, mais je suis assez sensible aux propos à l'instant de M<sup>me</sup> la Présidente et nous allons travailler ensemble. En fait, comme le disait également le Secrétaire général, je suis plus pour l'implantation de maisons de services au public que de multiplier les visios. Je crois savoir – et ce n'est pas seulement dans ce département – que les usagers, notamment les personnes âgées, n'ont pas forcément le même rapport avec les « machines » et l'informatique. La présence d'un être humain derrière un guichet fait la qualité de l'accueil qu'aucune machine ou aucun visio-guichet ne peut remplacer.

Il en sera donc créé là nous le pourrons. Comme l'a dit le Secrétaire général, nous en avons un certain nombre, quatre ou cinq actuellement. Mais si nous pouvions nous mettre d'accord et y travailler ensemble, je pense que nos usagers seront plus sensibles, et nos élus aussi sans doute, à une maison de services au public. Vous m'avez demandé mon sentiment, je vous le donne. Mais encore une fois, je ne serai pas le seul décideur puisque nous travaillerons de manière interactive.

Voilà ce que je voulais vous dire sur cette question.

Concernant les exploitants forestiers, nous avons tous entendu ce que vous nous avez dit. D'abord, peu nombreuses sont les personnes concernées, mais nous avons prévu d'organiser une réunion à la rentrée de septembre et de mettre tout le monde autour de la table. Toutefois, des dispositifs existent déjà et les élus peuvent s'adresser, sachant que c'est plutôt le sud du Département qui est concerné, à M<sup>me</sup> TESSIOT, leur Sous-préfète, laquelle pourra, bien entendu, leur donner des conseils.

Nous avons donc, non pas anticipé votre question, mais bien perçu qu'un sujet montait, si je puis dire. C'est aussi le cas de d'autres, mais celui-ci en fait partie. Il nous faut mettre autour de la table les professionnels et les élus. Ce ne sera pas une table ronde, mais il convient d'essayer de trouver des solutions parce que, c'est vrai, il n'est pas concevable de détériorer ainsi le domaine public, notamment les routes. Nous devons trouver une solution.

Je propose aux élus qui ont dû vous faire remonter leurs craintes de s'adresser, dans un premier temps, à la Sous-préfète, pour qu'elle leur donne quelques pistes, y compris judiciaires, lesquelles peuvent être exploitées en la circonstance, et qu'elle les rassure, en leur disant que nous allons très rapidement nous emparer du sujet. La période de juillet et d'août dans laquelle nous entrons n'est peut-être pas propice à ce genre d'exercice, mais dès la rentrée de septembre, le sujet sera sur la table.

Telles sont les précisions que je tenais à vous apporter sur ce sujet.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Merci, monsieur le Préfet.

La parole est à M. MORANÇAIS.

**M. MORANÇAIS.** – Monsieur le Préfet, mon intervention porte sur le Permis Exclusif de Recherche dit de VILLERANGES signé par l'Etat et délivré à la société Cominor. Il est vrai que l'Assemblée départementale, voilà un peu plus d'un an, avait voté à l'unanimité, comme l'a rappelé M<sup>me</sup> la Présidente dans son discours, une motion rejetant ce permis d'exploiter.

Pour ma part, monsieur le Préfet, je voudrais aujourd'hui attirer votre attention sur un aspect tout particulier : l'impact de cette exploitation sur l'eau potable.

Le secteur de GOUZON possède dans son sous-sol une nappe extrêmement importante, l'une des plus importantes du Limousin. Résidant tout à proximité et présidant également un petit syndicat d'eau, je peux vous dire que cette nappe contient déjà une teneur en arsenic importante, souvent proche ou supérieure à 50 microgrammes par litre. Or, la réglementation depuis plusieurs années, suite à la transposition d'une directive européenne, fait état d'une obligation ne pouvant excéder 10 microgrammes par litre. Nous sommes très suivis tout à fait légitimement par les services de l'ARS pour que tous les aspects liés à la qualité de l'eau soient respectés.

Nous craignons, nous élus et populations de ce secteur, sachant que le procédé d'extraction de l'or nécessite des traitements lourds et des centaines de litres d'eau à la seconde, que cette eau reparte dans la nappe souterraine et impacte encore à la hausse cette teneur en arsenic. Je précise aussi que le coût de traitement de l'arsenic, en particulier avec le granulé et l'oxyhydroxyde de fer, est très onéreux en frais de fonctionnement.

En tout cas, une telle situation est aberrante, alors même qu'il nous est imposé de respecter des normes très strictes. Toutes les précautions seront-elles donc prises afin de ne pas impacter l'eau brute d'une teneur qu'il ne serait plus possible, de fait, d'être traitée, compte tenu des coûts de fonctionnement ? Nous savons très bien, monsieur le Préfet, même s'il paraît naturel de le dire, mais ce ne semble pas être l'évidence même sur le Département, que nos réserves d'eau sont la richesse de demain.

Telle est la problématique que je souhaitais évoquer au travers de cette première question.

Ma seconde question, dans un domaine tout à fait différent, a trait à la réforme de l'insertion par l'activité économique et ses impacts sur nos chantiers d'insertion dans le Département.

Aujourd'hui, nos chantiers d'insertion rencontrent de nombreuses difficultés qui mettent en jeu leur pérennité et déstabilisent leur fonction d'insertion. Il est vrai que cette réforme a bouleversé les modalités de financement de ces structures, lesquelles ont de plus en plus de mal à boucler leur plan de financement.

Même au-delà de l'impact financier, la réforme de l'insertion par l'activité économique définit un cadre d'intervention bien plus étroit, laissant peu de marges au partenariat local.

En 2014, le Département, malgré les conséquences de la réforme, a consenti un effort financier important pour ces chantiers. Le Conseil général a maintenu un financement de 360 000 €. Cette année, en 2015, l'effort s'est poursuivi. Nous avons même ciblé plus particulièrement deux chantiers en difficulté. Mais, comme M<sup>me</sup> la Présidente l'a rappelé, malgré cette volonté de favoriser l'insertion, sachant que, au niveau départemental, c'est vraiment notre priorité d'amener de plus en plus ce public en difficulté vers l'insertion, conforter la situation financière de nos chantiers d'insertion est vraiment problématique au regard des baisses de dotations et des moyens financiers du Département.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M<sup>me</sup> CAZIER.

**M<sup>me</sup> CAZIER.** – Monsieur le Préfet, l'actualité récente de l'attentat de l'usine Seveso de Saint-Quentin-Fallavier, en Isère, a mis dramatiquement en lumière la réalité de la menace

terroriste. Par miracle, il n'a été déploré que quelques blessés, hormis cet assassinat odieux d'un chef d'entreprise.

En Limousin, sont recensés quelques sites de type Seveso de seuil haut et bas. En Creuse, est concerné le site de Picoty dans la zone industrielle de GUERET.

Monsieur le Préfet, même pour ce site à seuil dit bas, l'Etat a-t-il mis en place des mesures de sécurité ? Si tel est le cas, qu'en est-il ?

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Madame la Présidente, je me propose de répondre déjà à ces questions, avant de poursuivre nos échanges.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Entendu, monsieur le Préfet.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – D'abord, sur l'extraction d'or, monsieur le Conseiller départemental, vous savez – et, pour cause, puisque vous y étiez ! – que j'ai organisé un comité de suivi que mon prédécesseur avait mis en place, mais qui n'était pas une obligation légale. Dans le cadre de ce comité de suivi, réunissant notamment des élus et des associations, le dirigeant de la société est venu nous apporter des précisions.

D'abord, il a bien été précisé, et nous devons cette explication à l'Assemblée départementale, que, pour l'instant, il ne s'agit que d'un permis de recherche. Evidemment, certains mettent en avant cet aphorisme selon lequel le meilleur moyen de ne pas trouver, c'est de ne pas chercher, sauf que l'Etat est parfois lié dans certains domaines de compétences. Un dossier nous ayant été déposé, il a bien fallu l'instruire. Ce fut le cas et il est vrai que l'Etat a accordé ce permis de recherche.

Le dirigeant de la société nous a expliqué comment il entendait procéder, mais, pour l'instant, il ne s'agit que de sondages afin déjà de savoir si la présence d'or est acquise. Il nous a expliqué, par des démonstrations savantes, qu'il pensait que c'était le cas et, forcément, il ne serait pas là s'il ne le pensait ! Mais, par la suite, il faudra qu'il puisse établir la quantité d'or et si c'est économiquement rentable. Je ne veux pas dire que votre inquiétude n'est pas légitime, mais nous sommes loin encore « d'attaquer » la ressource en eau, même si dans ce cadre-là, des assurances nous ont été données.

Si, un jour, l'année prochaine ou dans quelques années, il fallait aller plus loin, avant de délivrer une autorisation d'exploiter, on entrerait dans un processus assez lourd d'enquête publique, et M. REMUZON, notre spécialiste en la matière, va nous décrypter toute cette procédure. Mais, d'abord, toutes les sensibilités pourront alors s'exprimer, y compris, bien entendu, dans le domaine touristique, un maire nous l'ayant fait remarquer. Ce site que je ne connais pas encore, même si j'y suis passé en voiture, est magnifique. Quel sera donc l'impact de recherche de mines d'or en termes touristiques ? Il nous a également fait remarquer, sans qu'il puisse le vérifier, que deux promesses de vente auraient été annulées au motif, dans la perspective lointaine, d'une extraction minière.

Nous n'en sommes pas là. Pour l'instant, ayant une compétence liée, l'Etat a examiné le dossier qui lui a été déposé. Cette première phase n'a pas donné lieu à une enquête publique parce que ce n'était pas nécessaire, mais ensuite, ce sera tout un long processus avant de parvenir peut-être à extraire la première pépite d'or. C'est ce processus que j'invite Thierry REMUZON à nous décrire.

L'inquiétude est légitime, mais encore une fois, nous avons essayé de l'apaiser et de rassurer, comme s'y est prêté Thierry REMUZON qui a donné une longue interview à la presse. Comme quoi, madame la Présidente, la Creuse intéresse même un grand quotidien du soir auquel je me garderai bien de faire de la publicité parce que je ne le lis pas ! En vous disant qu'il est plutôt d'audience parisianiste, je suppose que vous l'aurez situé ! Toujours est-il qu'il a au moins une vertu, c'est de s'être intéressé à la Creuse, au moins une fois dans sa vie, et de nous avoir interviewés à ce sujet.

Monsieur REMUZON, je vous laisse nous expliquer la suite du processus.

**M. REMUZON, Chef du Bureau des Procédures d'intérêt public, représentant M. le Directeur du Développement local.** – Monsieur le Préfet, madame la Présidente, oui, monsieur le Vice-président MORANÇAIS, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises sur ce sujet, pas tant sur le fond du dossier que sur la procédure.

Vous avez rappelé très clairement, monsieur le Préfet, que nous n'en sommes pas à une phase préparatoire à l'exploitation minière. C'est systématiquement sous cette forme que revient le sujet dans la presse locale. En réalité, il s'agit aujourd'hui d'un permis de recherche. C'est une procédure assez classique sur le plan réglementaire. Plusieurs dizaines ont d'ailleurs été délivrés dans le Département dans les années 70 et 80, y compris à VILLERANGES, site pour lequel le premier permis avait abouti à une demande de concession, laquelle a finalement été refusée en 1997.

Aujourd'hui et par suite de l'intérêt du Gouvernement pour la relance de la recherche et des connaissances du sous-sol français, un certain nombre de PER déposés ont été accordés, dont celui de VILLERANGES. Mais il faut savoir que dans le département, d'autres PER avaient été demandés et ont été refusés. Il n'y a donc pas de caractère systématique.

Ce PER a été accordé en 2013 pour une période de trois ans. Nous en sommes donc à mi-parcours.

Il convient de rappeler qu'il s'agit là, non pas d'un projet de l'Etat, mais bien d'un projet privé et que, titulaire d'une autorisation, la société Cominor est donc légitime à en demander l'application.

Concrètement, et c'est là que les services de l'Etat retrouvent leur rôle, la déclinaison de ces recherches s'effectue sous le contrôle du Préfet et je vous en décris le processus.

Chaque année, la société Cominor fait connaître au Préfet ses intentions en termes de réalisation des travaux et dépose un dossier correspondant à la mise en œuvre de ces travaux. Le rôle du Préfet est alors de vérifier de manière stricte que les travaux en question correspondent à un régime déclaratif, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas très impactants dans leur principe.

Une fois le dossier complété, sachant que le Préfet n'a pas d'appréciation à apporter sur le contenu du dossier, il doit délivrer un récépissé de déclaration - procédure assez classique aussi - qui permet au titulaire de s'assurer qu'il a bien déclaré ce qu'il va faire. Il ne peut pas faire autre chose que ce qu'il déclare.

A ce stade-là, s'ouvre une phase de vigilance. Il faut effectivement vérifier que l'on est bien dans un système déclaratif et non pas, sur un certain nombre de points, dans un

régime d'autorisation qui, lui, nécessiterait une procédure beaucoup plus complexe avec des consultations et probablement une enquête publique.

C'est ce travail-là que, sous l'égide notamment de la DREAL qui est spécialisée sur ces questions minières, nous nous sommes attachés à réaliser l'année dernière, avec des travaux qui n'étaient pas effectivement impactants et la délivrance d'un récépissé préfectoral au mois de juillet.

Cette année, nous en sommes à la deuxième campagne et peut-être qu'une troisième s'ensuivra l'an prochain.

Actuellement, le dossier qui a été déposé par la société Cominor n'a pas été jugé satisfaisant. Nous sommes donc dans une phase de complétude de ce dossier, avant délivrance du récépissé préfectoral. C'est là le premier point de procédure.

Peut-être qu'interviendra un jour, soit une prolongation du PER, soit éventuellement une demande de concession sur la base alors d'un processus qui sera beaucoup plus compliqué, comme vous l'avez souligné, monsieur le Préfet, avec des études d'impact et l'organisation des procédures associées, notamment de l'enquête publique.

Ce premier point est celui de la vigilance sur la qualité du dossier et la conduite de la procédure administrative.

Le deuxième point est celui de la vigilance en termes de transparence. Monsieur le Préfet, vous avez rappelé que votre prédécesseur avait institué, à la demande des maires et des associations, une commission de suivi et d'information. Il a été convenu de la réunir au moins une fois par an. En réalité, elle s'est déjà réunie deux fois, en octobre et récemment sous votre présidence.

C'est une instance de concertation facultative, mais intéressante. Elle associe l'ensemble des partenaires concernés, y compris l'Assemblée départementale au travers des Conseillers départementaux du secteur. Sa composition a été élargie à plusieurs reprises pour intégrer les Présidents des syndicats en charge de l'alimentation en eau potable.

Je précise sur ce point que la zone des captages dite de Varennes, puisque c'est celle qui vous préoccupe, monsieur le Vice-président, n'est pas intéressante – la société Cominor l'a rappelé à plusieurs reprises – en termes de recherche de mines d'or ou de substances associées. Ce n'est donc pas dans ce secteur-là que se concentre l'intérêt de la société. En tout état de cause, ce secteur est protégé dès à présent par des arrêtés de déclaration d'utilité publique, dont l'un est récent et date de 2012. Ces arrêtés permettent d'assurer et de s'assurer qu'il ne sera procédé à aucune prospection dans ces secteurs protégés réglementairement depuis déjà plusieurs années. C'est une garantie. Cela étant, vous le souligniez, monsieur le Préfet, la vigilance n'est pas complètement incongrue et elle est effectivement légitime. Les services de l'Etat s'y associent, en ce qui les concerne, dans le cadre de leurs missions.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Au sujet de la question concernant les chantiers d'insertion, je vais demander à M. DUFROIS, Chef de l'Unité territoriale de la DIRECCTE, d'essayer, à l'instar de M. REMUZON à l'instant, de vous rassurer.

Auparavant, permettez-moi juste un mot sur ce qui vient d'être dit.

Pour pallier tout ce qui a tendance à relever du fantasme, nous avons essayé, nous, notamment au sein de cette commission, de rétablir la vérité, s'agissant du pouvoir du Préfet et de notre vigilance, et surtout de rassurer les usagers et les habitants en disant que

nous étions loin du terme de tout cela. La société Cominor nous a bien rappelé que le cours de l'or pouvait varier. Soyons clairs, cette société est là pour réaliser des profits. Si elle considère qu'il n'y a pas de profits à réaliser, cela n'ira pas plus loin.

En revanche, et là nous pouvons nous engager, vous savez que les règles sont suffisamment strictes, ce que nous reprochent d'ailleurs souvent les élus, et les enquêtes publiques et procédures d'autorisation suffisamment contraignantes pour que vous puissiez compter sur notre extrême vigilance. Nous serons donc évidemment très vigilants et les associations nous l'ont aussi rappelé.

Monsieur DUFROIS, je vous laisse maintenant le soin de répondre à la question sur la réforme de l'insertion par l'activité économique.

**M. DUFROIS, Chef de l'Unité territoriale de la DIRECCTE.** – A ce sujet, je rappelle d'emblée, monsieur le Vice-président, que la réforme a surtout été faite à la demande des structures qui souhaitaient une harmonisation des contrats. Sur les chantiers d'insertion, il s'agissait auparavant de contrats d'accompagnement vers l'emploi et, aujourd'hui, ce sont des contrats à durée déterminée d'insertion. C'est ainsi une harmonisation entre les entreprises d'insertion et les chantiers d'insertion.

A mon avis, c'est sans impact financier et n'interviendra pas de diminution des enveloppes. En 2015, nos moyens d'intervention sont de 100 000 € pour accompagner, outre les aides sur les contrats, les onze chantiers d'insertion.

L'inquiétude que je partage porte, non pas sur la réforme, mais sur la situation des structures qui, il faut le reconnaître, ont des projets économiques fragiles. L'objectif pour moi, dans le cadre du travail réalisé au sein du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, est d'accompagner les structures, non pas sur des subventions de consolidation de budgets en difficulté structurelle depuis des années, mais sur des projets.

Un certain nombre de projets que vous accompagnez et que nous partageons avec vous sont en cours. Le travail à poursuivre vise donc à amener ces structures à avoir un niveau d'autofinancement pour un projet économique au moins à hauteur de 30 %. Tel est l'objectif que nous nous sommes fixé et il nous faut avancer dans cette voie-là.

Comme M. le Préfet l'a rappelé dans la présentation du rapport d'activité, le Département enregistre un taux important de chômage de longue durée et un nombre également important de bénéficiaires du RSA. C'est donc, s'agissant d'être offensif, un outil principal. En partenariat avec vous, nous avons lancé avec la Mutualité Sociale Agricole une association intermédiaire dont c'est la première année d'existence. Je rappelle que la Creuse n'en avait pas. Cela fait partie des projets qu'il nous faut soutenir, notamment par rapport aux difficultés d'emploi des femmes dans ce département.

Autre point en cours, sur l'arrondissement d'AUBUSSON, nous avons très peu de structures. Nous avons donc un problème de répartition géographique des structures sur l'ensemble du Département et surtout sur cet arrondissement qui cumule un certain nombre de difficultés.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Merci, monsieur DUFROIS, de ces précisions.

Je réponds maintenant à la question sur les conséquences sur notre territoire de l'attentat de la semaine dernière.

Comme vous l'avez dit, madame CAZIER, en évoquant le sujet sur lequel vous avez donné d'emblée des éléments, la seule entreprise classée Seveso, seuil bas, que nous ayons sur le département est cette fameuse entreprise dont vous parliez tout à l'heure, monsieur le Vice-président et qui, si j'ai bien compris, paye ses impôts à Paris. Ayant noté la mention qui vous chagrine, je vous promets, si c'est moi qui, l'année prochaine, vous présente le rapport d'activité, de m'arranger pour ne plus y faire allusion ! (*Sourires.*)

L'auteur de l'attentat de cette usine en Isère vient d'être mis en examen pour acte de terrorisme, fait retenu par les magistrats. Cet attentat, comme tous les actes de terrorisme, a choqué tout le monde, mais c'est surtout le fait qu'il ait eu lieu sur un site où personne ne s'attendait apparemment à ce qu'il soit commis. Je n'ai pas à le dévoiler, mais vous savez très bien que les services de renseignement ont gradué les sites les plus susceptibles de subir des attentats et assurément, cette usine n'en faisait pas partie.

Nous avons été appelés à la vigilance et dès la survenance de cet attentat, le Gouvernement nous a demandé à la Préfecture d'activer nos plans dits plans d'organisation d'intervention, ce que nous avons fait. M<sup>me</sup> la Directrice de Cabinet a appelé immédiatement les responsables de cette entreprise dans laquelle travaillent huit personnes : cinq chauffeurs uniquement le matin et trois personnes à plein temps. Ils nous ont rassurés en nous disant, d'abord, qu'ils n'avaient rien remarqué de suspect et, ensuite, que le site est totalement vidéoprotégé. Nous avons donc pris contact avec eux pour mettre en œuvre des dispositions et activer, dirais-je, nos sonnettes d'alarme.

J'ai demandé à la Directrice départementale de la sécurité publique, ici présente, d'accentuer, car c'était déjà le cas, les rondes de la police nationale autour de l'entreprise précitée, d'une part, pour assurer le travail de surveillance du territoire effectué traditionnellement les policiers et les gendarmes et, d'autre part, pour rassurer le personnel de cette entreprise que, au demeurant, nous n'avons pas sentis tellement inquiets quand nous avons téléphoné aux responsables. Mais sachez que tout a bien été identifié et c'est d'autant plus facile que nous n'avons sur le territoire qu'un seul site classé Seveso.

Cela dit, étant en plein plan Vigipirate en Creuse comme ailleurs, il nous faut être vigilants sur l'ensemble du territoire. Nous rappelons régulièrement dans les réunions « police » que la menace est multiforme et protéiforme, dirais-je. Nous sommes donc vigilants, soyez-en assurés.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – M. SIMONNET devant nous quitter dans un instant et souhaitant de nouveau intervenir, je lui donne donc la parole.

**M. SIMONNET.** – Merci, madame la Présidente !

Puisque nous évoquons à l'instant le domaine économique, je tiens à vous poser une question, monsieur le Préfet.

Nous avons reçu au Département un bilan économique sur l'année 2014, année qui correspond donc tout à fait à celle du rapport d'activité que vous nous avez présenté. Ce bilan économique a été réalisé par l'INSEE, en partenariat avec différents services de l'Etat, la DIRECCTE, la DREAL et la DRAF. Je ne vous cite que l'intitulé de ce bilan économique 2014 : « L'économie limousine continue à se dégrader ».

Il est intéressant, dans les différentes pages, de se plonger sur le contexte.

De façon globale, sans dresser un listing exhaustif de toutes les données, il est noté la poursuite de la baisse de l'emploi en Limousin et plus fortement dans le département de la Creuse, ce que nous constatons, en effet. Il est vrai qu'à ce titre, la Creuse se situe au-dessus de la moyenne nationale et que la situation devient de plus en plus problématique, s'agissant d'un chômage de masse.

Il est également noté, concernant le chômage et les politiques de l'emploi, aucune amélioration sur le marché du travail ; concernant la démographie des entreprises, l'absence de reprise pour la création d'entreprises en 2014 ; concernant l'agriculture, des prix en retrait par rapport à 2013, avec des trésoreries exsangues ; concernant les constructions, un contexte dégradé et des entreprises très inquiètes ; concernant le volet touristique, des hôtels et campings dont l'activité est en repli en 2014.

Je ne veux pas noircir davantage le tableau, mais nous nous inquiétons vivement de ce contexte économique qui pèse considérablement sur notre département. Il est vrai que les Creusoises et les Creusois en situation de recherche d'emploi sont de plus en plus nombreux, ce qui, bien entendu, crée également d'importants problèmes au titre de toutes les aides mises en place au niveau du Département. Je pense au RSA et à toutes ces aides qui permettent à ces bénéficiaires, en attendant de retrouver une activité, d'avoir un minimum, non pas pour vivre vu les prestations, mais pour survivre, ce qui ne doit pas durer et se pérenniser, le but étant de retrouver un emploi.

Nous nous inquiétons donc vivement de la situation, monsieur le Préfet. Certes, une batterie de mesures est mise en place par le Gouvernement depuis maintenant deux ou trois ans, mais ces mesures censées relancer l'activité économique dans le pays ne portent pas leurs fruits. Nous en avons la preuve aujourd'hui à travers ce bilan économique en Limousin. Si cette situation se limitait seulement à la Région Limousin, nous pourrions nous dire à la limite que, le pays n'étant pas en si mauvaise posture, nous n'avons vraiment pas de chance ! Malheureusement, nous retrouvons ce constat au niveau national.

Alors que la reprise est là au niveau international et, plus particulièrement, en Europe, nous ne la percevons pas encore dans nos territoires. Cela est dû tout simplement à la politique mise en place par le Gouvernement en matière économique. Quand vous viendrez nous présenter votre rapport d'activité 2015, espérons que l'embellie sera là ! En tout cas, nous le souhaitons et il est vrai que le tassement du prix du pétrole devrait avoir une incidence favorable sur la reprise économique.

En 2013, parmi les je ne sais plus combien de pactes mis en place, il a été institué le pacte de compétitivité justement pour aider les entreprises à investir et à retrouver de la trésorerie. Seriez-vous en mesure aujourd'hui, monsieur le Préfet, de nous faire un bilan sur les bienfaits, si tel est le cas et je l'espère, de ce pacte sur l'économie locale ?

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Avant de redonner la parole à notre Chef de l'Unité territoriale de la DIRECCTE, sachez, monsieur le Vice-président, que j'ai lu comme vous le rapport de l'INSEE. Vous remarquerez d'ailleurs que dans ma présentation du rapport d'activité, je n'ai rien occulté. Vous dites que l'on parle d'une reprise de la croissance au niveau national. A ce sujet, je m'étais empressé d'indiquer que, malheureusement, tel n'était pas encore le cas, sachant que je n'ai pas parlé de la Région Limousin, mais de la Creuse.

Concernant le chômage, je n'ai pas caché que les chiffres sont ce qu'ils sont, sauf que nous avons tout de même quelques raisons d'espérer.

La première a trait au chômage des jeunes. Comme je l'ai dit, un certain nombre de mesures ont été efficaces puisque nous enregistrons une légère diminution du chômage des jeunes. Je ne vais pas dire que la population creusoise s'en aperçoit. Ce n'est pas suffisamment prégnant pour qu'elle puisse s'en apercevoir et, nous en sommes d'accord, ce n'est que grâce à des emplois dits emplois d'avenir ou emplois aidés.

S'agissant des entreprises, il est vrai que nous n'enregistrons pas un solde positif de création nette, mais nous avons commencé à en perdre un peu moins, d'après ce que me disait la CCI. C'est aussi une raison d'espérer que la reprise nous concerne.

L'autre raison d'espérer est liée au fait que quelques entreprises commencent à vouloir s'implanter ici et je les ai citées tout à l'heure. L'une représentera d'ailleurs beaucoup plus d'emplois que les autres.

Nous devons donc être capables de profiter de la croissance qui a tendance à se dessiner. J'ai parlé de 0,6 % au premier trimestre dans l'ensemble du territoire national, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas ici.

Quant aux conséquences positives du pacte de compétitivité, je laisserai le soin à notre Chef de l'Unité territoriale de la DIRECCTE d'en parler. Mais je n'ai pas caché non plus le fait que nous devons vraiment travailler ensemble et être capables de susciter plus le développement économique ; sinon, nous ne parviendrons pas, de toute évidence, à combattre le chômage tel que nous le connaissons. Ce qui nous inquiète particulièrement, ce sont ces chômeurs de longue durée parce qu'ils sont très éloignés de l'emploi et nous aurons du mal à leur procurer un emploi.

Mon rapport sur ce point était empreint, je l'espère, de volontarisme, mais pas d'un optimisme démesuré qui n'avait pas lieu d'être au titre de l'année 2014. Pour ce début d'année 2015, je vous ai fait part de quelques raisons qui étaient les nôtres d'espérer, mais il est vrai que la croissance ne se fait pas sentir. Ayant assisté à l'assemblée générale de la Chambre de Métiers et à une assemblée générale extraordinaire de la CCI, j'ai entendu votre discours et il ne s'agit pas de nier les évidences. De plus, comme vous l'avez dit, l'INSEE a travaillé sur le sujet.

Je disais tout à l'heure à M<sup>me</sup> la Présidente sur un autre sujet – excusez-moi cette mauvaise formule – que c'est moins pire que cela ne l'a été. Il faut maintenant que cela devienne beaucoup mieux et c'est ce à quoi nous allons nous employer.

Je laisse la parole à M. DUFROIS.

**M. DUFROIS, Chef de l'Unité territoriale de la DIRECCTE.** – Je veux simplement dire que l'économie creusoise au cours de l'année 2014 a continué de détruire des emplois et nous pouvons penser que le premier trimestre 2015 ne sera pas bon puisque, vous le savez, il a été enregistré un solde négatif au niveau national.

Les chiffres encourageants dont nous disposons sur l'impact des mesures concernent l'industrie qui, pour nous, a quasiment quitté l'activité partielle. En 2014, nous accompagnons, par des financements de l'Etat destinés à soutenir la masse salariale et éviter des licenciements économiques, 40 à 50 entreprises en difficulté. Début 2015, et c'est la bonne nouvelle, nous n'accompagnons quasiment plus d'entreprises, sauf une qui est emblématique dans le Département et que nous accompagnons encore fortement. L'industrie est donc sortie du volet « activité partielle ».

Grande déception en revanche, les chiffres concernant l'intérim au premier trimestre ont été mauvais, l'intérim accusant une forte baisse. Mais, récemment, nous avons réuni l'ensemble des entreprises d'intérim et de travail temporaire du Département et les derniers chiffres sur le deuxième trimestre, lesquels sont provisoires, sont plutôt à la hausse.

Tels sont les éléments constatés que je puis vous communiquer.

Il est clair que nous sommes encore au milieu du chemin, si je puis dire. Grandes sont toujours nos inquiétudes en ce qui concerne le secteur du BTP qui, pour nous, en termes de suivi, est toujours en difficulté. En fait, la bonne nouvelle concerne surtout l'industrie.

J'en viens à la question de savoir comment nous pouvons agir. Nous percevons bien, en effet, les prémices d'une reprise économique liée aussi, vous l'avez rappelé, à la baisse du coût de l'énergie et de l'euro en termes de parité monétaire. Nous disposons donc d'éléments sur lesquels nous pouvons travailler. Le bon exemple qui a été cité est celui de la demande d'emploi des jeunes parce que c'est l'avenir de ce département.

Si vous me demandiez quels sont les points positifs, je vous répondrais que nous sommes parvenus à contenir cette demande d'emploi qui enregistre une légère baisse sur les deux dernières années, grâce notamment, mais pas seulement, au soutien des collectivités. Nous sommes aussi parvenus à maintenir le niveau des contrats d'apprentissage.

Par conséquent, nous arrivons à préserver la main-d'œuvre et les ressources humaines dont auront besoin demain les entreprises. En ce sens, je lance un appel : sur les contrats aidés, nous avons intérêt à nous mobiliser car le pire ennemi pour nous, c'est un demandeur d'emploi qui ne travaille pas.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Madame la Présidente, m'autoriseriez-vous à donner aussi la parole à notre Directeur des Finances publiques, pour un point de conjoncture ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous en prie, monsieur le Directeur.

**M. PERRIN, Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques.** – Je viens apporter ma contribution à cet exercice.

L'analyse qui peut être la mienne est essentiellement fondée sur les chiffres que je manipule, s'agissant de la collecte de la TVA et la de publicité foncière. J'aurais tendance à dire, et telle est l'explication que je donnerais, mais avec toute la modestie que requièrent ces questions de prévision et de diagnostic, qu'au fond, nous subissons l'inertie mécanique liée aux caractéristiques de la Creuse.

La Creuse se caractérise, du côté des professionnels, par un tissu de microentreprises, très peu employeuses, mais, en même temps, très adaptables, de type petit artisanat et petit commerce et, du côté des ménages, par une forte proportion de ménages à revenus fixes, de type retraités et fonctionnaires.

Compte tenu de ces caractéristiques, la Creuse a mieux résisté à la crise. J'en veux pour preuve ce que j'appelle le chiffre d'affaires de « l'entreprise Creuse », qui est, en fait, la somme de toutes les TVA déclarées par les entreprises creusoises : ce chiffre progressait encore en 2013 par rapport à 2012. En revanche, en 2014, ce fut la chute puisque j'ai enregistré une diminution de 9 % des chiffres d'affaires déclarés en 2014 par les entreprises creusoises par rapport à 2013.

Autre indicateur très significatif : les ventes immobilières. Celles-ci sont encore – je dis encore parce que c’était déjà le cas l’année précédente – sur un rythme de diminution, en nombre, de 7 %. C’est là le signe d’une insuffisance de pouvoir d’achat, mais il convient aussi de rappeler, comme M. le Préfet le soulignait, que plus de 7 M€ ont été distribués aux entreprises au titre du CICE, bénéficiant ainsi à leurs trésoreries. De même, je rappelle les mesures gouvernementales qui ont été prises en faveur des ménages les plus modestes et qui se sont traduites par une diminution de 3 M€ d’impôts sur le revenu en 2014.

Nous pouvons donc penser, mais avec cette inertie qui me paraît caractériser le département de la Creuse, que cet argent réinjecté dans les circuits devrait alimenter la reprise, mais ce sera fatalement avec retard, disons avec un certain décalage. Puis, reste la variable de l’emploi et, bien sûr, nous ne pouvons que souscrire à cette idée visant à encourager la création d’entreprises, mais de tout format : accueillir des entreprises employeuses, mais aussi la petite entreprise pour lutter contre ce fléau qu’est le chômage.

Telle est l’interprétation modeste qui est la mienne sur ce sujet.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M<sup>me</sup> GALBRUN.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Ma question a trait au parc d’activités de la Croisière situé au croisement de l’A 20 et de la RN 145. Peut-être avez-vous déjà localisé le site, monsieur le Préfet, même si j’espère que vous viendrez le visiter prochainement.

Cette zone est confrontée à une difficulté d’accès, alors même qu’elle est en développement : 7 sociétés, représentant une centaine d’emplois, y sont implantées. Je le souligne puisque nous parlions tout à l’heure de l’activité économique. Il est prévu l’agrandissement d’une société, la société TIGR, et, prochainement, l’installation du Relais 23, une entreprise d’insertion spécialisée dans le tri, le recyclage des tissus et des vêtements.

Voilà plusieurs années, notamment en 2006 et 2008, un avant-projet avait été piloté par les services de l’Etat, pour la réalisation d’un grand échangeur, compte tenu d’une difficulté d’accès, notamment pour les poids lourds venant de Limoges. En effet, ils ne peuvent y accéder, non pas par la bretelle 23, mais par la bretelle 23 B, ce qui est à la fois compliqué et très dangereux.

Le syndicat qui gère ce parc, le SMIPAC, s’est donc emparé du dossier et a commandé une étude auprès d’un cabinet qui nous a proposé trois scénarii pour améliorer la sécurité de l’accès au parc, mais aussi pour favoriser le développement économique puisque certains porteurs de projet ont abandonné précisément leur projet du fait de cette difficulté d’accès. C’est vraiment un sujet récurrent depuis plusieurs années.

Une fois cette étude achevée, une réunion de présentation du projet s’est tenue le 22 avril dernier sur ce dossier qui doit recueillir l’avis du ministère, notamment sur la faisabilité et l’opportunité de la réalisation à mettre en place. Nous devons avoir une réponse à la fin du mois de mai, réponse que nous attendons toujours à ce jour. Or, maintenant, cela devient urgent, d’autant que je ne sais combien d’études ont été faites depuis peut-être une dizaine d’années, comme je vous le disais.

Ma question est donc simple : pouvons-nous espérer très prochainement une réponse sur l’avancement de ce dossier ?

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Merci, madame la Conseillère départementale, de poser cette question !

En réponse à votre première interrogation, j'ai vu, en effet, la zone dont il s'agit. Ce matin, avec M. PEYROT, ici présent, notre Chef de district, et le nouveau DIRCO, Directeur interdépartemental des Routes du Centre-Ouest, arrivé le 1<sup>er</sup> juin dernier, nous avons abordé ce sujet. C'est donc à un exercice de psittacisme auquel je vais me livrer, c'est-à-dire que je vais répéter comme un perroquet ce qu'il m'a dit, en essayant d'y apporter une plus-value humaine et donc de comprendre les propos dont il m'a fait part. (*Sourires.*)

Plus sérieusement, s'agissant de travaux sur le domaine de l'Etat, il faut adresser une demande d'opportunité au ministère, comme vous l'avez souligné.

Mon prédécesseur, Christian CHOCQUET, avait écrit, le 31 mars dernier, au ministère, le niveau central devant, et la procédure est nouvelle, donner son avis en cas de travaux à réaliser sur un ouvrage de l'Etat, comme je vous le disais à l'instant. D'après le nouveau DIRCO, la réponse ne saurait tarder et le pourcentage de chance que cette réponse soit positive est très raisonnable. Dès lors, toute la procédure pourra s'engager, selon celle que votre bureau d'étude a dû définir.

Certes, nous n'en sommes pas encore à faire passer les camions, si je puis dire, mais, monsieur PEYROT, c'est bien ce qui ressort des premières informations que nous a communiquées ce matin notre DIRCO, n'est-ce pas ?

**M. PEYROT, représentant le Directeur interdépartemental des Routes du Centre-Ouest.** – En effet, monsieur le Préfet, et je confirme vos propos à l'instant.

Madame la Conseillère départementale, il est vrai que, sur ce dossier, la première demande remonte à 1994, voilà donc un peu plus de 20 ans ! A l'époque, le ministère avait émis un avis défavorable, mais il allait plutôt dans le bon sens parce qu'il souhaitait que ce raccordement soit réalisé dans le cadre d'un échangeur complet. Or, malheureusement, et le gestionnaire de la RN 145 que je suis le regrette, cet échangeur ne s'est jamais réalisé et ne semble pas, à court ou moyen terme, pouvoir l'être.

En revanche, depuis, le SMIPAC a modifié sa demande puisqu'il interviendrait dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage. C'est donc différent en ce sens que c'est là un financement SMIPAC. Il a été souhaité, et telle est la réponse apportée, au lieu de lancer tout de suite un avant-projet qui est tout de même assez onéreux, que soit validée, dans un premier temps, l'opportunité de cette bretelle. Ce dossier réalisé par un bureau d'étude a été transmis au ministère qui, et c'est tout récent, sans que ce ne soit pour l'instant un avis favorable, souhaite que la décision soit prise au niveau local, bien sûr en tenant compte, ce qui est normal, des avis de la mission d'audit sur le réseau national.

C'est un dossier qui sera donc traité plutôt localement. Je ne vous cache pas que la DIRCO y est plutôt favorable et soutiendra ce dossier. Je pense que nous pouvons espérer avoir une réponse plutôt favorable avant la fin de l'été.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Je vous remercie.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Madame, nous essayerons d'avoir une conséquence dans nos raisonnements puisque l'on ne peut pas plaider pour le développement économique du Département, en l'occurrence de la zone que vous avez citée, et s'opposer au projet.

Raisonnement, j'attends la notification de cet écrit de Paris, mais le DIRCO m'en a annoncé la teneur ce matin et c'est donc « tout frais ». Après, nous travaillerons tous ensemble à la réalisation de ce projet. Puisque nous appelons tous de nos vœux le développement économique, nous ne pouvons pas, à ce titre, refuser une sortie ou un accès sur un ouvrage de l'Etat.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M<sup>me</sup> FAIVRE.

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique.** – Monsieur le Préfet, je voulais vous parler de téléphonie mobile, mais, en réaction aux propos de M. DUFROIS de la DIRECCTE, je tiens simplement à évoquer une intervention dans la presse de François Baroin cette semaine, lequel déplore, comme nous tous, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Vous parliez de l'industrie, mais dans un département comme le nôtre, sachant que l'activité privée fait défaut, si l'on réduit l'activité publique, c'est évidemment négatif pour les entreprises, notamment celles du bâtiment.

Si aujourd'hui, nous ne pouvons malheureusement pas faire grand-chose, du moins de manière sensible, pour l'emploi dans l'industrie en Creuse, il est clair, en revanche, que la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités a immédiatement un effet négatif sur les entreprises du bâtiment.

Pour citer un chiffre mentionné par François Baroin en tant que Président de l'Association des Maires de France, ce sont 28 Md€ sur quatre ans qui seront retirés aux collectivités locales, ce qui ne représente rien du tout sur la dette publique totale. En revanche, c'est considérable pour les acteurs de proximité que sont les communes et les collectivités comme la nôtre. C'est directement autant de moins injecté dans l'économie locale.

J'en viens au sujet que j'avais prévu d'évoquer à l'occasion de cette séance, même s'il ne s'agit pas d'une question. Cela fait suite à l'intervention du Ministre de l'Economie en mai dernier puisque le Gouvernement a promis la résorption des zones blanches en téléphonie mobile avec Internet.

J'imagine que, consécutivement à cette annonce, vous n'avez pas encore suffisamment de recul pour pouvoir répondre à ma question. Il s'agit plus de vous interpeller et de solliciter votre bienveillance, voire de vous demander d'être notre porte-parole. Si M. le Secrétaire général disait tout à l'heure que nous n'avions pas forcément besoin que Paris nous explique ce que savons déjà faire, là, je crois que Paris a besoin qu'on lui explique ce qu'est la ruralité !

Le grand problème des zones blanches, c'est leur définition puisque cet accord avec les opérateurs consiste à ce qu'ils s'engagent à couvrir les zones blanches en 2G, c'est-à-dire en téléphonie sans Internet, en 2016, et en 3G, donc avec Internet, en 2017.

Première remarque, ne sont pas seulement concernés les territoires ruraux puisque, d'après la définition, il s'agit de couvrir en 2016 les centres-bourgs qui n'ont aucun service de téléphonie mobile et seules 160 communes ont été dénombrées en France.

Mais, et tel est le problème, un seul opérateur suffit à répondre à ce problème de zones blanches. Le ministre, M. Macron a déclaré : « Nous voulons que chacun puisse téléphoner avec un mobile où qu'il réside », sauf qu'un mobile, par définition, c'est de

pouvoir téléphoner pas seulement de chez soi. Or, je ne pense pas de toute évidence que nous puissions tous avoir deux téléphones avec deux opérateurs différents ! Par conséquent, déjà un opérateur où que l'on soit en France, cela ne suffit pas.

Dans les territoires ruraux, nous sommes d'autant plus atterrés, j'ose le dire, par cette définition qui ne concerne que les centres-bourgs sur un rayon de 500 mètres, compte tenu de l'étendue de nos communes sur tous nos cantons. NAILLAT, par exemple, sur le canton de DUN-LE-PALESTEL, compte 42 hameaux. Aller dire à ces habitants qu'ils ne sont plus concernés par cette problématique des zones blanches puisque le centre-bourg est couvert sur un rayon de 500 mètres ! De toute évidence, ce n'est pas suffisant.

Ces deux points ne répondent décemment pas, il faut le savoir, aux besoins. En Creuse, seules sept communes, et nous ne sommes même pas certains qu'elles soient retenues, répondent à cette définition-là au titre des zones blanches. Les Parisiens qui viennent en vacances ici le savent tant ils râlent de ne pas avoir de réseau, mais pour nous, il en est ainsi toute l'année pour travailler.

Le deuxième objectif de cet engagement est celui de la 3G à l'horizon mi-2017, mais sur les mêmes considérations.

Par conséquent, monsieur le Préfet, je voudrais vraiment que vous soyez le porte-parole de nos territoires parce que nous sommes vraiment enclavés et je pense que le problème peut se résoudre.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – D'abord, madame la Conseillère départementale, les Parisiens qui râlent ne sont pas seulement ceux qui viennent en vacances en Creuse, mais aussi ceux qui y travaillent !

Le Secrétaire général va vous répondre précisément parce que nous avons tout de même quelques éléments, j'espère, de nature à vous rassurer.

Dans le cadre du CPER 2015-2020 dont je parlais tout à l'heure, tout un volet est consacré aux nouvelles technologies de l'information, notamment en termes de couverture sur la région et donc au-delà de ce qui a été annoncé par le ministre M. Macron. Pendant la durée du programme, nous aurons donc des crédits pour couvrir un certain nombre de zones blanches sur la région et des moyens financiers importants parce que nous avons bien compris qu'il en va aujourd'hui du développement touristique et économique.

Je me plais à rappeler que l'une des premières questions que posent aux offices de tourisme les touristes, qu'ils soient français ou étrangers, c'est, selon les régions : « Y a-t-il une piscine ? », mais systématiquement : « Qu'en est-il de la téléphonie mobile et de l'Internet ? » Ce sont là les sources d'une enquête nationale. Telle est toujours la première des trois questions posées, laquelle est donc primordiale dans le cadre de l'offre touristique et économique. Comment demander à un chef d'entreprise de venir s'installer en Creuse s'il n'a pas les moyens de téléphoner ou s'il n'a pas les moyens de se raccorder aux technologies modernes ? Etant vous-même chef d'entreprise, vous le savez !

La puissance publique est donc tout à fait sur la même ligne que vous, si vous me permettez cette métaphore téléphonique ! Nous ferons donc le maximum pour que, effectivement, tout cela cesse.

Monsieur le Secrétaire général, vous voulez apporter des précisions ?

**M. RECIO, Sous-préfet de l'arrondissement de GUERET, Secrétaire général de la Préfecture.** – Juste un complément ! Vous parliez des Creusois et des Parisiens, mais quand les ministres, en visite en Creuse, voient leur téléphone se mettre en mode avion en sortant de GUERET, je vous prie de croire que cela suscite quelques réactions !

Dépasant le cadre humoristique, j'en viens au CPER auquel M. le Préfet a fait écho.

Comme vous le savez, l'année dernière, nous avons réuni la Commission départementale d'aménagement numérique et de suivi de ces questions. Chez vous, c'est M. CAZIER qui suit ce dossier et, chez nous, c'est le Chef du SIDSIC, M. FAURE. La réunion avait été assez animée avec les opérateurs. Ceux qui y assistaient doivent s'en souvenir et c'est mon cas !

Nous avons d'ores et déjà programmé de réunir de nouveau à l'automne cette Commission, à la lumière des éléments que le ministre vient de porter sur la place publique. L'agenda n'est pas définitivement calé, mais ce sera vraisemblablement dans le courant du mois d'octobre. Dans le cadre de cette réunion qui se tiendra en présence d'une délégation du SGAR, justement pour flécher les crédits CPER, nous referons le point avec les opérateurs. Au-delà des « bonnes intentions », si je puis dire avec humour, qui étaient les leurs, considérant que le cahier des charges était rempli, préside aujourd'hui un nouveau cahier des charges issu des déclarations du ministre. Nous verrons alors comment ils se positionneront à notre égard. Là encore, ce sera un copilotage parce que, sur ce dossier comme sur bien d'autres, nous travaillons avec vous main dans la main.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEJEUNE.

**M. LEJEUNE.** – Monsieur le Préfet, ma question porte sur la réforme des collectivités et, plus précisément, sur l'intercommunalité.

Le périmètre de ces structures, comme vous l'avez dit tout à l'heure, est amené à évoluer dans les années à venir et vous allez jouer un rôle prépondérant dans le cadre de la CDCI.

Ma question est simple : avez-vous d'ores et déjà pu réfléchir à la méthode que vous souhaitez en place pour mener ces concertations ? En particulier, quel regard portez-vous *a priori* sur les éventuelles demandes des territoires frontaliers, à savoir, soit de communes extérieures au Département qui souhaiteraient intégrer des EPCI creusois, soit, à l'inverse, des communes creusoises qui souhaiteraient intégrer des EPCI existants extérieurs au Département ?

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Je commence par la fin de votre question.

Cette problématique ne m'a pas échappé et je m'en suis ouvert avec le Préfet de la Haute-Vienne, qui est aussi notre Préfet de Région, pour ce qui concerne l'ouest du département et avec le Préfet de la Corrèze pour ce qui concerne l'est.

A l'heure où se constitue la grande Région, il est évident que la réponse des représentants de l'Etat ne peut être que favorable à des intercommunalités dans ce cadre. Pour l'instant, les deux cas que j'ai évoqués sont en référence à la Région Limousin. Si un jour, des cas vers l'Indre ou un département qui ne fait pas partie de cette Région se présentent, ce sera alors une coopération interrégionale, et pourquoi pas ? Mais là, en l'état actuel, s'agissant des

projets dont j'ai eu connaissance, le regard est tout à fait positif et attentif. Il est évident que les propositions viendront des élus. Pour ne rien vous cacher, j'ai rencontré un élu de LA SOUTERRAINE qui a quelques idées à ce sujet. Il a écrit aux communes de Haute-Vienne et je sais que vous êtes en train de travailler sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle je m'en étais ouvert au Préfet de Région qui m'a dit être totalement favorable.

Quant à mon approche dans le cadre de la CDCI, s'agissant de la carte des territoires, ce sont les élus qui vont nous présenter des propositions, lesquelles viendront d'eux-mêmes. C'est vous qui êtes les connaisseurs du terrain. Le Préfet a le rôle que vous connaissez à jouer dans le cadre de la CDCI, mais moi, j'aimerais que les propositions viennent de vous et que chacun prenne conscience des seuils que nous rappelions tout à l'heure. Ne serait-ce qu'avec la grande Région, des seuils ne sont plus compatibles. Pour ma part, j'attends des propositions qui viendraient des élus notamment des communautés de communes et des Pays, pour essayer d'élaborer, avec le Conseil départemental et l'Association des Maires, une carte qui soit du XXI<sup>e</sup> siècle et non pas une carte minimaliste, comme je l'ai dit et répété trois fois dans mon propos.

Concernant les seuils, certes, il en prévu par la loi, mais c'est un peu à l'image de la limitation de vitesse à l'envers, dirais-je. Sur autoroute, la vitesse est limitée à 130 km/heure, mais rien ne vous oblige à rouler à cette vitesse et vous pouvez vous en tenir à 110 km/heure. Là, c'est l'inverse : même si la loi fixe le seuil à 5 000 habitants, rien n'empêche d'aller au-delà. Peut-être qu'en en délibérant et en en discutant vous et nous, nous en resterons à 5 000, mais il est clair que ce sera tout de même un seuil arraché au minimal. Après, il faudra parvenir à trouver ensemble une cohérence. Je crois que le mot « cohérence » est important. S'il y a une pertinence à rester à une communauté de communes juste à l'étiage, c'est-à-dire à 5 000 habitants, nous en discuterons ensemble.

Ma méthode de travail, dès que sera votée cette fameuse loi NOTRe et dès que nous aurons notre feuille de route, sera de dire que c'est au territoire de réfléchir à son devenir, en tout cas à ce qu'il veut devenir. Vous savez, les mariages forcés ne durent jamais forcément très longtemps !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Les mariages consentis non plus ! (*Sourires.*)

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Référons-nous alors aux Pacs qui durent peut-être plus longtemps ! (*Rires.*)

Mon idée est de dire que l'on ne peut pas faire le bonheur des gens malgré eux et que l'on ne peut pas rayer l'historique d'un trait par une décision du Préfet dans son bureau. Je dis souvent que le fait communal est le fait fédérateur de notre pays. C'est un fait ancien. L'intercommunalité est une notion récente. Dans notre conscience collective, on s'est tous forgé autour de la commune qui fait donc fait partie des éléments forts. On doit faire de l'intercommunalité parce que l'on sait très bien qu'il n'y a pas d'autres solutions, mais rien de sert, à mon sens, de forcer les élus à se marier s'ils ne le veulent pas. Il faudra évidemment respecter le seuil de la loi qui sera fixé, mais à quoi bon forcer qui que soit ?

Je vais vous livrer le fond de ma pensée. J'étais sur un territoire – je ne vous dirai pas lequel – où 98 % des communes étaient en intercommunalité, pourcentage dont on se gargarisait, même si des communes « blanches » étaient encore à faire entrer dans l'intercommunalité. Quand vous citiez ce chiffre, c'était très bien : nous avons rempli notre

feuille de route, sauf que le pourcentage n'était pas le même selon que vous parliez de celles qui étaient vraiment une réussite et de celles qui n'étaient que des coquilles vides !

Par conséquent, je préfère, moi, pour vous donner mon sentiment, des regroupements de communes plus petits mais qui fonctionnent que de grandes coquilles vides où les élus passent leur temps à se chamailler ou à ne pas avancer. Faire progresser un territoire, telle est l'idée !

J'ai connu ce type de situation et ce n'est pas une hypothèse d'école. Nous étions les bons élèves, en annonçant au ministère que 98 % du territoire était couvert en intercommunalité et que, travaillant sur les 2 % restants, ce serait bientôt 100 %. Mais quelles étaient celles qui avaient des projets ? Là était le vrai chiffre ! C'était aussi la question des compétences, avec, à l'époque, la question des compétences à la carte. Quelles compétences ont-elles été prises ? Est-ce efficient ?

J'ai coutume de dire que ce n'est pas parce que l'on est fonctionnaire que l'on n'a pas le droit d'être intelligent. Nous essayerons donc de travailler de manière intelligente, mais ce sera d'abord aux élus de nous faire des propositions.

Monsieur le Secrétaire général, j'espère que vous partagez ma vision, n'est-ce pas ? (*Sourires.*)

**M. RECIO, Sous-préfet de l'arrondissement de GUERET, Secrétaire général de la Préfecture.** – Sur l'intelligence des fonctionnaires, oui ! (*Sourires.*)

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – J'espère avoir répondu à votre question, monsieur le Conseiller départemental, mais je pense que c'est ainsi qu'il faut procéder.

Je pense aussi, et je conclus là, qu'il faut des paliers. On peut très bien commencer par respecter la loi avec le seuil fixé, et progressivement voir ce qu'il en est, une fois que les élus auront pris l'habitude de travailler ensemble. C'est ce que l'on appelle la vie avant le mariage, c'est-à-dire que l'on vit un peu ensemble sans se marier, et puis si cela colle, on va plus loin. Excusez-moi ces métaphores, mais il fait chaud, c'est la fin de l'après-midi, nombreuses ont été les questions et grande a été l'émotion de ma part ! (*Sourires.*)

**M. RECIO, Sous-préfet de l'arrondissement de GUERET, Secrétaire général de la Préfecture.** – En complément, monsieur le Préfet, outre l'excès de vitesse, la vitesse trop réduite sur route constitue également une infraction pénale, ce qui incite donc aussi à la réflexion.

Pour information, quel que soit le périmètre qui sera retenu dans le cadre de la loi NOTRe, le cas des territoires que vous qualifiez de « frontaliers » est déjà appréhendé par le Code général des collectivités territoriales : l'article 5210-1-1 prévoit le cas où l'on voudrait, soit externaliser, soit internaliser. Lorsqu'une proposition intéresse des communes, des établissements publics de coopération intercommunale ou des syndicats mixtes appartenant à des départements différents, le représentant de l'Etat dans le département consulte et saisit pour avis le représentant de l'Etat dans le ou les autres départements concernés. La seule difficulté réside dans le fait que c'est une marge de plus dans la réflexion et dans le processus administratif, mais le cas est déjà prévu par la loi.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La seule difficulté que l'on peut peut-être noter et qui interroge un certain nombre d'élus, non pas sur l'ouest du Département, mais sur le nord et l'est, serait que ces regroupements d'intercos ne correspondraient pas à des bassins de même région. Il est évident que le « couple », puisque nous parlons mariage, intercommunalité-région traduit probablement des compétences renforcées ou des transferts de compétences. Ces questions ont tendance à concerner plutôt l'est et le nord du Département, quant au fait d'exercer des compétences qui seraient un peu orientées à la fois par Bordeaux et Lyon ou par Orléans et Bordeaux.

Il est bien noté, et je trouve que c'est très intéressant, que des discussions sont engagées entre l'ouest et la Haute-Vienne et entre le sud-sud et la Corrèze. Cela démontre aussi finalement qu'un certain nombre d'élus sont dans des postures nouvelles et n'hésitent pas à franchir de petites frontières posées, il fut un temps, peut-être de façon assez arbitraire.

**M<sup>me</sup> TESSIOT, Sous-préfète d'AUBUSSON.** – Si vous me le permettez et en guise de complément, madame la Présidente, oui, je suis bien d'accord avec vous, les trois communautés de communes qui sont dans notre viseur sont, en effet, dans l'arrondissement du sud, celui d'AUBUSSON. Des élus sont là effectivement tout à fait proactifs. Ils ne font pas tellement de bruit dans le cadre de leurs démarches, mais ils font les démarches. Nous les avons régulièrement auprès de nous pour échanger. Pour l'instant, qu'il s'agisse de ces échanges ou de leurs propos, je les tiens tout à fait confidentiels.

Plusieurs élus sont en train de faire des simulations et des projections, notamment au niveau fiscal puisque ce sera tout de même un élément primordial dans les réflexions pour construire les nouvelles communautés de communes.

Les compétences sont également le deuxième socle important à débattre entre vous pour parvenir à construire les nouvelles intercommunalités.

Le troisième socle, qui est encore un peu prématuré, mais auquel il faut penser, est celui des transferts de biens ou des éventuelles structures qui appartiennent à telle communauté de communes ou à telle autre. Des arbitrages sont aussi à rendre pour ces transferts.

C'est sur ces trois points que les réflexions doivent avancer. Au départ, c'est parce qu'il y a des projets de territoire communs que l'ensemble de ces trois points peuvent être débattus de façon relativement sereine. Aujourd'hui, c'est vrai que nous avons, effectivement, des élus proactifs, et c'est très bien.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – En fait, le temps presse. Si les données ne sont pas modifiées et nous verrons ce qu'il en sera avec cette loi NOTRe, avoir défini des périmètres pour le 31 décembre de cette année, le temps me paraît extrêmement court. Bien évidemment, nous allons laisser passer l'été et il ne nous restera que les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. Si le délai n'est pas un tant soit peu repoussé, ce que différentes d'associations d'élus ont demandé, les mariages risquent de se faire probablement à la va-vite ou de ne pas se faire du tout. Ce serait au détriment peut-être d'un environnement qui mériterait de se poser les vraies questions par rapport à la position de ces intercommunalités, comme je le disais tout à l'heure, et aux relations qui seront les leurs avec leur Région.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Madame la Présidente, ne voyez dans ma réponse aucune invitation à me poser des questions sur les sujets que je vais aborder !

Nous sommes en France et, s’agissant de tenir les délais, nous sommes loin d’être les champions du monde !

Je rappellerai deux lois. D’une part, ce sont les lois Besson sur l’accueil des gens du voyage. C’est à ce sujet que je ne vous invitais pas particulièrement à me poser des questions, mais force est de reconnaître qu’il a fallu deux lois, la loi « Besson I » et la loi « Besson II ». D’autre part, c’est la loi sur l’accessibilité en date de 2005, qui accordait un délai de dix ans pour une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les lieux publics. Force est, là aussi, de reconnaître qu’en France, nous sommes de mauvais élèves !

Rappelez-vous, quand le maître d’école nous donnait jadis une dissertation à faire, vous aviez deux types d’élèves : celui qui attendait le dernier moment pour s’y coller et celui qui s’avançait dans son travail. Je vous laisse deviner quelle était la posture de votre Préfet... *(Sourires.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous remercie, monsieur le Préfet.

Mes chers collègues, auriez-vous d’autres questions ?...

Je constate que ce n’est pas le cas.

Monsieur le Préfet, vous nous avez consacré un long moment qui, finalement, s’est plus axé sur ce jeu, comme vous le disiez tout à l’heure, de questions-réponses. Je vous en remercie vivement puisque nous avons lu et parcouru avec attention les documents que vous nous aviez remis. L’intérêt de cet après-midi était bien de vous questionner et d’entendre vos réponses.

Sachez que nous sommes assez satisfaits dans notre globalité et notre pluralité politique. Je vous en remercie vivement, de même que je remercie, bien sûr, tous vos collaborateurs qui, au nom de l’Etat, travaillent à nos côtés dans ce département.

**M. CHOPIN, Préfet de la Creuse.** – Merci, madame la Présidente.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, nous nous retrouvons demain à quatorze heures trente pour la suite de l’examen de l’ordre du jour de notre réunion.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq.)*

## Séance du jeudi 2 juillet 2015

*Le jeudi 2 juillet 2015, l'Assemblée départementale s'est réunie à quatorze heures quarante, sous la présidence de M<sup>me</sup> Valérie SIMONET, Présidente.*

*(M<sup>me</sup> la Présidente procède à l'appel nominal.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Le quorum étant atteint, je déclare cette séance plénière ouverte.

### **POUVOIRS**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Excusés, M. Franck FOULON a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Catherine GRAVERON, M. Eric JEANSANNETAS à M<sup>me</sup> Pauline CAZIER et M. Jean-Jacques LOZACH à M<sup>me</sup> Marinette JOUANNETAUD.

### **ORDRE DU JOUR**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, il vous a été déposé sur table différents rapports concernant une subvention exceptionnelle qu'il vous est proposé d'allouer à l'ADIAM de la Creuse, le regroupement pédagogique intercommunal des écoles de MAGNAT-L'ETRANGE et SAINT-FRION 2015-2016, les animations 2015 de la réserve naturelle de l'Etang des Landes, s'agissant d'une convention avec les salles de cinéma et la création d'une régie de recettes et, enfin, un additif ayant trait à notre participation statutaire au groupement d'intérêt public « Traces de Pas ».

Je vous propose de les examiner dans le cadre de cette séance. Emettez-vous éventuellement des objections ?...

Je constate que cette proposition ne fait l'objet d'aucune opposition ou abstention, si bien qu'il en est ainsi décidé.

Pour information, il vous est également communiqué l'avis émis par la Commission de délégation de service public en date du 22 juin dernier sur le choix du délégataire pour les lots n<sup>os</sup> 5 et 16, s'agissant de la gestion et de l'exploitation des services réguliers de transport public de voyageurs du réseau TransCreuse.

Il vous est également remis le tableau de programmation 2015 concernant l'assainissement, ce document annulant et remplaçant les pages 312 et 313 du rapport n<sup>o</sup>07/5/23.

## ALLOCUTION DE M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée départementale, chers collègues, mesdames et messieurs, nous voici réunis pour notre dernière Assemblée plénière avant la grande période d'été.

La séance de ce jour nous amène, vous l'avez constaté, à examiner un certain nombre de dossiers importants et, bien sûr, le rapport d'activité 2014 des services du Conseil général.

Vous aurez aussi à vous prononcer sur la première décision modificative de l'exercice.

Hier, nous avons reçu M. le Préfet Chopin qui nous a présenté, lui aussi, le rapport d'activité des services de l'Etat pour l'année 2014. Ce fut une séance dense, riche en informations, en questionnements et en échanges.

La majorité départementale comme les élus de l'opposition ont su, je le crois, par la pertinence de leurs questions, transmettre et faire part de quelques-unes de leurs inquiétudes quant à l'avenir de ce département.

Un autre point d'actualité, s'il est nécessaire de le rappeler, concerne la mise en place du plan canicule de niveau 3. La vigilance, le suivi et l'accompagnement des enfants, des personnes fragiles et de nos aînés tant en établissement qu'à domicile renforcent notre responsabilité commune et collective.

M<sup>me</sup> la Vice-présidente en charge des personnes âgées, M<sup>me</sup> BUNLON, a tenu, ce matin, un point presse pour rappeler les mesures mises en place à la fois dans les EHPAD du Département et, dans le cadre de la prévention, au domicile des personnes âgées, notamment en termes de domotique.

Autre point d'information dont il me semble nécessaire de faire état, nous avons été, vous l'avez lu dans la presse, interpellés par un journaliste de *Francetv info* voilà une dizaine de jours, nous questionnant sur le respect de la parité au sein de l'exécutif départemental. Surpris par cette remarque ou cette interrogation, alors que ni notre service juridique interne au Département ni le contrôle de la Préfecture ne nous avaient alertés sur cette composition de l'exécutif, nous avons fait procéder, bien évidemment, à des vérifications.

La composition de la Commission permanente est bien paritaire puisqu'elle est constituée de 10 femmes et 10 hommes. L'exécutif départemental qui s'entend comme un tout, Présidente et Vice-présidents, est, pour sa part, constituée de 4 femmes et 5 hommes, soit un écart de 1 au regard de notre interprétation. Nous verrons si suite est donnée.

Je voulais aussi vous rappeler qu'un nouveau bureau de l'Assemblée des Départements de France a été élu et j'en fais désormais partie. Ce bureau a procédé à l'installation de 12 commissions. La commission « Nouvelle ruralité », dans laquelle je me suis inscrite, sera présidée par notre collègue et voisin Pascal Coste, Président du Conseil départemental de la Corrèze.

L'Assemblée des Départements de France s'engage à rappeler fortement au Gouvernement la hausse exponentielle des trois allocations individuelles de solidarité, qui risque, à très court terme, de conduire à l'asphyxie des départements. L'ADF nous conseille vivement de procéder à une analyse financière afin d'appuyer sa démarche auprès du Gouvernement. Notre majorité va suivre ce conseil et procéder à une mission d'assistance et de conseil en matière financière. La démarche de la majorité est transparente et j'en ai d'ailleurs informé le Président du groupe de l'opposition, M. LEGER.

Le Cabinet Klopfer a retenu notre attention pour effectuer cette mission. Ce Cabinet est déjà intervenu pour le Conseil général de la Creuse, ayant été choisi par mon prédécesseur M. Jean-Jacques LOZACH, sur une mission de gestion de la dette. En effet, la notoriété de ce Cabinet et son indépendance – je tiens à le souligner – vis-à-vis des partis politiques lui donne une légitimité et une impartialité incontestables.

Deux phases vont composer cette mission : dans un premier temps, une analyse rétrospective sur le budget principal des exercices 2011 à 2014, avec pour objectif d'apprécier la solvabilité du Département et d'en examiner les principaux déterminants ; dans un second temps, une analyse prospective sur les prochains exercices afin de dégager la capacité d'endettement du Département dans le respect d'une solvabilité suffisante. Je tiens également à préciser aussi que le coût de cette prestation est inférieur au seuil de passation des marchés publics et que le rendu de ce travail est planifié pour l'automne ; nous le partagerons, bien évidemment, ensemble.

Autre point important, me semble-t-il, j'ai eu le plaisir de recevoir ici, mardi, les Présidents ou leurs représentants des Pays Ouest Creuse, Sud Creusois, Combraille en Marche, du Pays de Guéret et du Parc naturel régional de Millevaches. J'avais aussi invité les Présidents des communautés de communes et le Président de la communauté d'agglomération du Grand Guéret. Nous avons besoin à leurs côtés de leur présenter un bilan des politiques territoriales contractualisées, de poser un regard sur le très bon travail que ces territoires ont réalisé en termes d'aménagement et de développement local, soulignant l'intérêt du partenariat Département, Etat, Région et Europe.

Le département de la Creuse s'est impliqué, depuis de très nombreuses années, dans l'aménagement durable du territoire et le développement local. Pionnier dans l'application de la méthode LEADER, partenaire des premières chartes intercommunales, des contrats régionaux de développement local, puis du volet territorial des Contrats de plan Etat-Région, notre département s'est constamment inscrit aux côtés des territoires de projets creusois.

Après une année 2014 de transition, le cadrage du nouveau dispositif contractuel dénommé « Contrat de cohésion territoriale pour les années 2015 à 2017 » a été établi par la Région Limousin.

Le Département de la Creuse s'est inscrit en tant que partenaire et cofinanceur pour certaines actions, voire financeur exclusif pour d'autres. Le Département entend poursuivre son soutien au développement des territoires, s'afficher comme un partenaire de proximité et, de façon générale, conforter son positionnement dans l'accompagnement de projets structurants garantissant un équilibre territorial.

Les objectifs ont été clairement affichés. Il s'agit de faciliter l'accompagnement des projets issus d'une stratégie de développement ascendante, portés par les territoires eux-mêmes, mais aussi d'organiser les modalités de l'intervention financière, selon des règles harmonisées, à tout le Département et, enfin, de coordonner les interventions des financeurs publics, en dépit, il faut le noter toutefois, de l'absence de l'Etat dans ces contrats.

Pour mémoire, la thématique économique *stricto sensu* a été écartée pour l'instant par le Département, au regard des perspectives annoncées de la disparition de la clause de compétence générale issue de la future loi NOTRe, mais j'espère que nous aurons à en reparler.

Un autre point d'information qui me semble tout aussi important concerne le groupement d'intérêt public entre les laboratoires départementaux. Le GIP est en train de constituer sans le Laboratoire départemental de la Creuse. En effet, trop de points d'ombre persistaient. Nous avons été surtout très attentifs aux nombreuses interrogations des agents qui travaillent dans notre laboratoire.

Nous sommes donc, avec le Vice-président Nicolas SIMONNET, en train de retravailler ce dossier. D'ores et déjà, nos collègues des départements voisins qui s'inscrivent dans le GIP ont accepté et sont en train de valider par délibération que le département de la Creuse puisse, si nous le souhaitons, rejoindre le GIP dans les conditions énoncées de l'article 5 de la convention constitutive. Dans cette convention, il est précisé que notre contribution serait établie, non pas sur les années 2012, 2013 et 2014, mais en fonction des exercices 2014, 2015 et 2016, modalité qui, théoriquement, serait plus favorable pour notre département.

Je me rends demain après-midi en Corrèze où je visiterai d'ailleurs le laboratoire départemental, et un comité technique se déroule demain matin à Tulle auquel assistent et participent, bien évidemment, nos services.

Mes chers collègues, avec l'arrivée de l'été que, du reste, nous ressentons particulièrement en ce début juillet, la saison touristique a débuté.

Je me permets de vous proposer un zoom sur deux éléments qui me semblent importants : les contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux, les SPôTT, et les 30 ans du festival « Voix d'été en Creuse ».

Lancés à l'initiative du Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, les SPôTT ont pour objectif de valoriser et de mettre en avant l'excellence touristique.

Un appel à projets a été lancé. Douze projets ont été sélectionnés, dont la Vallée des Peintres, entre Berry et Limousin. Ce projet est porté par Conseil départemental de la Creuse, en partenariat avec le Pays Ouest Creuse et la communauté de communes de DUN.

Le Département bénéficiera, grâce à cet appel à projets, d'un appui en ingénierie de l'opérateur Atout France, financé par la Direction générale des entreprises. Je voudrais remercier vivement tous les services qui ont collaboré au montage de ce dossier pour l'excellente qualité du travail réalisé.

Un autre événement majeur de notre saison touristique débutera prochainement : le festival « Voix d'été en Creuse ». Lancé en 1986 par le centre culturel d'AUBUSSON et l'ADIAM, ce festival est devenu une référence aujourd'hui. Fondé sur une programmation de très haut niveau, ce festival itinérant et éclipse met en valeur un certain nombre de sites creusois remarquables, en particulier le patrimoine roman.

La programmation se veut, cette année, mais une fois de plus, allais-je dire, originale, et j'espère qu'elle satisfera un public de mélomanes avertis, mais aussi de néophytes.

L'été est parfois propice aux départs. Je voulais vous informer de celui de M. MORIVAL, notre Directeur général adjoint, chargé du Pôle Jeunesse et Solidarités de notre département, qui prendra à la rentrée d'autres fonctions. M. Laforcade, le Directeur général de l'ARS Aquitaine, lui a proposé de rejoindre son équipe de direction à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

En poste dès 1987 à la DDASS, la Direction des Affaires sanitaires et sociales, en Creuse, puis nommé Directeur de la DDASS, M. MORIVAL avait rejoint le Conseil général le 1<sup>er</sup> janvier 2009. C'est dans le respect du choix de mobilité de notre administrateur, mais aussi avec beaucoup de regret que nous organisons son détachement.

Je vous remercie, monsieur MORIVAL, pour le dévouement et le professionnalisme dans vos responsabilités, dont vous avez fait preuve tout au long de ces années à la fois à la DDASS et au Département. Je vous souhaite et tous nos collègues s'associent à moi en cet instant pour vous souhaiter tout le succès que vous méritez et une longue carrière riche qui ne sera que le prolongement de celle que vous avez menée jusqu'à ce jour.

Chers collègues, avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui souhaitent intervenir, puis d'aborder l'ordre du jour de cette séance plénière, nous en venons au dépôt d'un vœu sur les bourses au mérite et de trois motions dont deux sont relatives au projet de mine d'or en Creuse et une concerne l'avenir du lycée des métiers du bâtiment de FELLETIN.

## **DÉPÔT DES VŒU ET MOTIONS**

### **Bourses au mérite**

#### **Vœu proposé par M. Jérémie SAUTY, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre**

**M. SAUTY.** – Ce vœu se lit ainsi :

« Le Gouvernement socialiste vient d'officialiser, par un décret paru le 28 mai dernier, la baisse du montant de la bourse au mérite qui passe, dès 2015, de 1 800 € à 900 €.

« Cette baisse subite et brutale des dotations attribuées, sur critères sociaux, aux meilleurs bacheliers de France constitue une véritable injustice. En effet, elle va priver les

titulaires d'un baccalauréat, mention "Très bien", d'une récompense méritée pour leurs efforts et leur réussite scolaire.

« L'excellence est dévalorisée et la récompense au mérite perd tout son sens. Le Gouvernement socialiste tire vers le bas les jeunes méritants et réduit sa participation financière. Ne pas reconnaître et dévaluer l'effort n'est pas un message fort et un exemple qui sont donnés aux nouvelles générations qui forgeront notre société de demain.

« Les premières victimes de ce choix, ce seront les bacheliers issus des milieux défavorisés. Cette mesure est inepte, inutile et elle ne règle en aucun cas les maux de notre système scolaire. Il s'agit là d'un choix idéologique car ces bourses au mérite avaient été instituées en 2009, sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

« Comment ces bacheliers pourront-ils régler leur loyer, leurs frais de scolarité, s'ils ne peuvent être aidés financièrement par leurs familles et si les bourses au mérite sont ainsi dévaluées ? Quel est le message que vous délivrez ainsi à la jeunesse française ? Avez-vous oublié ce qu'est la méritocratie républicaine ? Allez-vous faire un pied de nez à ces jeunes méritants pour quelques économies de bout de chandelle ? Souhaitez-vous accompagner les bacheliers de demain vers l'excellence ou êtes-vous résignés à ce que l'école de la République sombre dans la médiocrité ?

« Pour notre part, nous voulons accompagner vers la réussite les étudiants boursiers qui incarnent l'avenir de la France.

« Aussi, nous formons publiquement le vœu que les bourses au mérite soient rétablies, particulièrement pour les enfants des familles modestes.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 2 juillet 2015,

« Demande à l'Etat d'annuler cette baisse prévue du montant de la bourse au mérite ».

*(Le vœu est renvoyé en troisième commission.)*

## **Avenir du Lycée des Métiers du Bâtiment de FELLETIN**

### **Motion présentée par M<sup>me</sup> Agnès GUILLEMOT, au nom du groupe de la Gauche**

**M<sup>me</sup> GUILLEMOT.** – Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant que le LMB est né d'une volonté de la profession, et plus particulièrement des maçons creusois de Paris ;

« Considérant le choix de FELLETIN pour implanter une école du bâtiment, FELLETIN, terre de migrants, terre trop pauvre pour nourrir ses paysans qui se sont

transformés en maçons, extrayant le granit et le tuf, développant la technique du limousinage au travers de tout le pays, érigeant les plus grands monuments ;

« Considérant la réputation d'excellence jamais démentie au cours d'un siècle d'existence, comme l'attestent les nombreuses distinctions de meilleur apprenti de France obtenues par les élèves dans les différents corps de métiers, mais aussi par ces chefs d'entreprises qui aiment à rappeler avec fierté : "Je suis un ancien de FELLETTIN" ;

« Considérant le caractère exceptionnel d'une école construite en grande partie par ses élèves, exceptionnelle encore par ses 18 hectares, sa piscine, son gymnase et sa structure métallique unique en Europe, ses stades, ses rangées d'ateliers qui épousent parfaitement les courbes de la colline "des Granges", école classée parmi les plus belles réalisations architecturales du XX<sup>ème</sup> siècle ;

« Considérant l'aptitude de ses personnels unis par une longue histoire à faire face aux aléas, comme en témoigne leur mobilisation lors du douloureux retrait de la Chambre d'Apprentissage de la Maçonnerie et du Béton Armé en 1993, mais ses aptitudes également à se tourner vers l'avenir en proposant de nouvelles formations liées aux sciences et techniques de l'industrie et du développement durable, en innovant pédagogiquement par la mixité des publics scolaires et apprentis, en accueillant des stagiaires de la formation continue, le LMB a été un modèle pour la mise en place du label "lycée des métiers" et s'inscrit aujourd'hui dans la dynamique du campus des métiers ;

« Considérant que l'Etat et la Région, mais aussi la profession avec la participation financière du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage – 3CA –, de la Fédération française du Bâtiment, de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – CAPEB – ont toujours soutenu l'école. Ainsi, en 1995, "le plan de sauvetage" prévoyait, entre autres, la création d'un CFA comptant 40 apprentis en 1998 et près de 200 en 2009 ;

« Considérant que le LMB est, en 2015, le deuxième employeur du sud Creuse et donc un acteur économique majeur pour la ville de FELLETTIN ;

« Considérant la diminution inquiétante des effectifs de plus de 30 % en 6 ans, le refus quasi systématique opposé à la demande d'ouverture de sections, la fermeture programmée de la 1<sup>ère</sup> SI2D avant même son premier recrutement et le transfert de son agence comptable vers GUERET ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 2 juillet 2015,

« Demande la tenue de toute urgence d'une table ronde qui réunirait l'Etat, la Région et le 3CA afin de répondre à une question essentielle : "Que veut-on faire du LMB, cette école riche d'équipements, de savoir-faire et d'histoire ?" ».

*(La motion est renvoyée en troisième commission.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'est, en effet, un sujet que nous avons déjà abordé hier et sur lequel nous allons poursuivre les discussions aux côtés de l'Etat et de la Région.

## Projet de mine d'or en Creuse

### Motion déposée par M. Patrice MORANÇAIS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

**M. MORANÇAIS.** – Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant que le permis exclusif de recherches de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes, dit "permis de Villeranges", délivré à la société Cominor par le Ministre Arnaud Montebourg, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la seule zone du Département où il existe une nappe souterraine qui alimente, entre autres, le syndicat intercommunal en eau potable du bassin de GOUZON ;

« Considérant que dans un passé récent, avec les mines d'or du Châtelet, la Creuse a payé un lourd tribut lié à l'industrie minière : pollutions à l'arsenic et coût de dépollution des sites ;

« Considérant la proximité de la réserve naturelle de l'Etang des Landes située sur la commune de LUSSAT, ainsi que la richesse faunistique et floristique de tout ce secteur géographique ;

« Considérant que le procédé d'extraction à base de cyanure reste polluant, que cela peut avoir des incidences, notamment sur les circulations des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable, et qu'elle implique l'utilisation de grands volumes de produits potentiellement toxiques, ainsi que la production massive de déchets. Quelle que soit la technique utilisée, par galerie ou à ciel ouvert, l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite toujours de lourds traitements chimiques, et dans le cas de l'or, des centaines de litres d'eau à la seconde ;

« Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées ;

« Considérant que les élus départementaux ne peuvent pas rester sourds aux interrogations que soulève le projet de mine d'or en Creuse et ne peuvent pas se permettre de prendre le risque de nuire à notre écosystème et accepter un quelconque risque de pollutions ;

« Considérant le vote à l'unanimité de la motion du Conseil général de la Creuse, en date du 19 mai 2014, qui s'est opposé au "permis exclusif de recherches de Villeranges" ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 2 juillet 2015,

« Renouvelle à M. le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique sa demande de retrait du projet PER de Villeranges attribué à la société Cominor, ce qui annulera définitivement le projet ».

*(La motion est renvoyée en cinquième commission.)*

## **Projets miniers dans la Creuse**

### **Motion présentée par M<sup>me</sup> Pauline CAZIER, au nom du groupe de la Gauche**

**M<sup>me</sup> CAZIER.** – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant que, par un avis en date du 14 février 2013, la Préfecture de la Creuse avait proposé de donner une suite favorable à la demande de permis exclusif de recherches de mines, dit "permis de Villeranges", présentée par la société Cominor ;

« Considérant qu'il a été octroyé par l'Etat le 18 novembre 2013, pour des recherches d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes portant sur une surface d'environ 47,6 kilomètres carrés dans les communes d'AUGE, de BORD-SAINT-GEORGES, de CHAMBON-SUR-VOUEIZE, de LEPAUD, de LUSSAT, de SANNAT et de TARDES ;

« Considérant que les inquiétudes suscitées par ce dossier sont très vives et légitimes en dépit de la mise en place d'un comité de suivi, le secteur concerné se situant sur la seule nappe souterraine du Département, avec les deux puits dits de Varennes, sur la commune de LUSSAT, alimentant le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du bassin de GOUZON ;

« Considérant, en outre, la proximité d'un double site Natura 2000, le bassin de GOUZON et l'Etang des Landes, réserve naturelle remarquable abritant des centaines d'espèces d'oiseaux, d'insectes et de plantes, dont certaines, très rares et protégées au niveau régional, national ou même communautaire, constituant un patrimoine exceptionnel reconnu d'intérêt européen ;

« Considérant que la société précitée a déposé une demande d'autorisation d'ouverture de travaux auprès de la Préfecture de la Creuse afin de réaliser une importante campagne de forages de moyenne et grande profondeur dès cet été, notamment sur la commune de LUSSAT ;

« Considérant la sous-estimation de l'impact potentiel des travaux envisagés et, plus généralement, l'impact économique négatif des projets de Cominor, dont l'une des premières traductions est une dépréciation immobilière et un blocage des projets agro-touristiques sur tout le secteur ;

« Considérant, enfin, que la charte de l'environnement est un texte de valeur constitutionnelle qui comporte des droits et principes qui s'appliquent au dossier "Villeranges" ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 2 juillet 2015, rappelle ses vœux et motion adoptés le 19 mai 2014 sur le même objet,

« Demande à l'Etat de ne pas accorder les autorisations de travaux sollicitées ;

« Demande à M<sup>me</sup> la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie que la réforme en préparation du code minier assure une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement dans les procédures d'instruction, et prévoit des dispositions spécifiques pour l'information et la participation du public préalablement à l'attribution et tout au long de la vie des titres miniers, ainsi qu'une intégration de règles similaires à celles s'appliquant aux installations classées pour la protection de l'environnement. »

*(La motion est renvoyée en cinquième commission.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je propose que les commissions concernées par l'examen de ce vœu et de ces motions se réunissent au terme de celui des rapports inscrits à notre ordre du jour.

—

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Dans le débat général, la parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Madame la Présidente, chers collègues, notre séance d'aujourd'hui est en grande partie consacrée à des dossiers très techniques et qui, pour la plupart, ont été préparés par l'ancienne majorité. Aussi, nous voterons une grande partie d'entre eux. Dès votre séance d'installation, madame la Présidente, nous avons indiqué que nous voulions être une opposition constructive et non systématique. Nous joindrons donc le geste à la parole.

Mais nous aurions aimé un parallélisme des formes, madame la Présidente.

En effet, dans l'éditorial du dernier numéro du *Magazine de la Creuse*, vous rendez hommage au travail accompli par nos deux sénateurs lorsqu'ils étaient respectivement, hier, Président et Premier Vice-président du Conseil général. Bravo ! Jolies paroles qui ont pour objectif de faire penser que vous allez pratiquer la politique autrement.

Je vous aurais d'ailleurs suivi sur ce terrain, madame la Présidente, car je reste persuadé que le renouvellement du Conseil départemental pouvait être l'occasion de rompre avec les comportements inadmissibles d'hier quand les insultes et les attaques personnelles à l'encontre de l'ancien Président étaient pratiques courantes, quand l'opposition pouvait être plus une posture qu'une conviction. Oui, mais voilà, patatras ! Rendre hommage aux sénateurs est une chose, leur permettre d'assister à nos travaux en est une autre ! Ils siègent au Sénat les mardis, mercredis et jeudis.

La tradition ici était d'organiser les séances plénières les lundis ou, exceptionnellement, les vendredis, ce qui était le cas en particulier lorsque nous recevions le Préfet, précisément pour permettre aux parlementaires de tous bords de participer à ces séances plénières. Lorsque notre Président n'était pas encore sénateur, les séances plénières avaient lieu le lundi pour que Jean Auclair puisse participer à nos travaux.

Les choses ont changé : nous nous réunissons aujourd'hui, un jeudi ; nous avons reçu M. le Préfet hier, un mercredi ; vous nous convoquez le mardi 13 octobre et le mardi

15 décembre. Pourquoi les mardis 13 octobre et 15 décembre, et non la veille ou les lundis précédant ou suivant ces dates ? A ma connaissance, aucune raison, aucun impondérable précis ne justifie que les séances soient organisées à ces dates précises.

Nous respectons votre majorité, madame la Présidente ; nous vous demandons de respecter tous nos collègues, notamment nos deux collègues sénateurs.

Vous nous direz donc, madame la Présidente, comment vous justifiez le choix de ces dates.

**M. GAUDIN.** – Serait-ce des ordres que, de surcroît, vous oseriez donner ?

**M. LEGER.** – Je me contente simplement de demander et je peux même rajouter « s'il vous plaît », ce qui ne me gêne en rien !

Vous nous direz également, s'il vous plaît, pourquoi la Creuse est le seul département à ne pas avoir respecté la parité au sein de son exécutif départemental, publicité négative par ailleurs dont la Creuse se serait passée, bien évidemment ! (*Exclamations des Conseillers départementaux du groupe d'Union de la Droite et du Centre.*) Certes, vous êtes une femme, mais les autres femmes Présidentes de Conseils départementaux ont, me semble-t-il, respecté cette parité.

Vous nous direz également pour quelles raisons réelles le rapport sur les transports du réseau TransCreuse avait été ajourné lors de l'avant-dernière séance plénière, au risque avéré d'être en dehors des délais légaux d'attribution des marchés, retardant par ailleurs le travail préparatoire des services.

Vous nous direz également, s'il vous plaît, combien d'agents contractuels ne voient pas leur contrat renouvelé cet été et la façon dont vous imaginez le fonctionnement des services sans eux.

Vous voyez, madame la Présidente, c'est aujourd'hui un peu « le discours de la méthode », mais je n'oublie pas que c'est aussi une séance consacrée au rapport d'activité 2014 du Conseil général. Au fait, pour la première fois, le document n'est pas préfacé par la présidence de l'Institution. Pourquoi ? Ce rapport mérite pourtant qu'il lui soit fait honneur car c'est faire honneur à nos agents pour le travail accompli.

Je me contenterai de citer certains dossiers : l'inauguration des travaux de désenclavement routier de la zone industrielle de BOUSSAC ; la validation du plan de gestion 2014-2018 de la réserve naturelle nationale et la création de la Maison de la réserve sur le même site ; la mise en place du système Agrilocal pour l'établissement de circuits courts pour renforcer l'économie locale ; la réalisation du site Internet du Conseil général ; l'inauguration de la maison de retraite de BENEVENT-L'ABBAYE, marquant ainsi un effort supplémentaire de restructuration de l'ensemble de nos EHPAD, tout en ayant veillé à un maintien d'un tarif journalier relativement modéré, même si c'est évidemment toujours trop pour celui qui paye, de 61 € par jour, alors que la moyenne nationale est de 89 €.

Nous avons veillé également, en particulier en 2014, à ce que l'offre pour l'accueil de la petite enfance se renforce.

Nous avons signé avec le CHU un partenariat avec Promotelec et Réunica dans le cadre du dispositif Domolim. Je crois que la Creuse peut être fière de son bilan en ce qui concerne le maintien à domicile des personnes âgées et le déploiement de la domotique.

Nous avons adopté le pacte territorial pour l'insertion, le schéma directeur d'aménagement numérique appelé SDAN Pilote, le schéma départemental de développement touristique dans lequel nous avons mis l'accent sur la Vallée de la Creuse que vous évoquiez tout à l'heure.

Je n'oublie pas l'adoption d'une politique bois énergie, en partenariat avec le SDEC, et sa poursuite, en quelque sorte, avec le Plan Climat Energie.

Bien entendu, et vous vous en doutez bien, je veux également faire allusion à la mise en œuvre de l'Agenda 21 pour essayer de faire de la Creuse un éco-département.

Enfin, je terminerai sur le thème des « Nouvelles ruralités » qui, en lien avec l'Agenda 21, a permis la défense des départements et peut-être, finalement, leur sauvetage à l'heure où certains évoquaient la disparition des Conseils généraux ou départementaux.

Nous avons maintenu nos aides aux associations malgré un budget que nous savons contraint, parce qu'il nous semblait et il nous semble toujours que la vie associative ne doit pas pâtir des restrictions budgétaires.

Nous avons développé la filière universitaire à travers le master « Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle ».

Nous avons maintenu notre investissement au sein des collègues.

Sur plusieurs de ces dossiers, madame la Présidente, vous aviez d'ailleurs voté avec nous et je ne doute pas que vous acceptiez aujourd'hui le rapport d'activité des services du Conseil général.

J'ajouterai deux ou trois points suite à votre discours.

A mon tour, bien sûr, au nom du groupe minoritaire, de rendre hommage au travail d'un très grand sérieux, accompli par M. MORIVAL. Avec ce dernier, nous étions toujours tranquilles parce que voilà un homme d'une très grande compétence et nous lui souhaitons pleine réussite dans ses futures fonctions.

Vous avez évoqué également cette analyse financière que tout le monde appellera audit demain. Cette analyse financière ne nous fait pas peur, même si nous savons bien, en définitive, qu'à ce type de rapport, on fait dire ce que l'on veut.

Enfin, madame la Présidente, je tiens à vous féliciter pour votre prestation de mardi. J'ai trouvé que vous défendiez très bien la politique territoriale que nous avons mise en œuvre jusqu'à ce que nous soyons au pouvoir dans ce département. Vous avez bien réussi cette opération de communication. Certains évoquaient, l'autre jour, la « politique du

coucou ». Non, moi je préfère penser que c'est la reconnaissance du bon travail accompli par la majorité d'alors !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. SAUTY.

**M. SAUTY.** – Monsieur LEGER, à la lecture de vos propos et de vos écrits dans le *Magazine de la Creuse* que nous avons tous reçu, j'observe que vous commencez à prendre goût à l'opposition.

Vous vous amusez à jouer les Cassandra : d'un côté, vous chantez sur les toits que l'on risque la mise sous tutelle du Département du fait de la hausse des emprunts et, de l'autre, vous dansez sur les peurs des Creusois en prédisant que des « coupes sombres » sont à venir pour le Département.

N'est-ce pas là un peu contradictoire de demander toujours plus de dépenses, d'un côté, tout en contestant le moyen de trouver des recettes, de l'autre ? Je ne vais pas vous faire ici un cours d'économie, mais vous savez pertinemment que les taux d'emprunt sont au plus bas. Si nous ne pouvons pas toucher à la dette et compte tenu du fait que les dotations de l'Etat diminuent avec ce Gouvernement de François Hollande, il ne nous reste plus qu'un seul levier : les impôts. Mais c'est une manie chez vous que de vouloir augmenter les impôts ! Qui plus est, je crois que les Creusois en ont plus qu'assez de se faire vider les poches par François Hollande !

Bien évidemment, vous ne faites aucune proposition concrète pour nous sortir de l'impasse dans laquelle M. LOZACH nous a menés, comme les Creusois seraient d'ailleurs en droit de l'attendre. Où est donc l'opposition constructive dont vous nous assuriez pourtant de sa sincérité voilà trois mois et dont vous renouvez encore aujourd'hui de vos vœux ?

A vos prophéties dramatiques, s'ajoutent les jugements de valeur hâtifs.

Lors de la dernière séance, face à la baisse des subventions, vous n'y voyiez qu'une attaque gratuite envers la culture. Vous nous accusiez même de ne pas l'aimer. Mais sachez, chers professeurs, que vous n'avez pas le monopole de la culture.

**M. LEGER.** – Il vous faudrait adapter ce discours-là puisque, et je faisais le compte hier, nous ne sommes plus nombreux en tant que professeurs.

**M. SAUTY.** – En tout cas, sachez que vous n'avez pas le monopole de la culture !

**M. LEGER.** – Et vous, sachez qu'il n'y a pas de professeurs honteux !

**M. SAUTY.** – Comme l'a dit Pierre Mendès-France, « gouverner, c'est choisir », et c'est ce que nous faisons. Nous faisons le choix de faire des économies. D'ailleurs, la Présidente aime souvent à rappeler qu'il n'y a pas de petites économies et « c'est là son moindre défaut ».

Plutôt que d'y voir un signe de bonne gestion, vous préférez y voir des comptes de « petit épicier ». Mais souvenez-vous de la fable de La Fontaine : *La Cigale et la Fourmi*. Malheureusement pour vous, je crois qu'entre la cigale et la fourmi, entre les grands professeurs et la petite infirmière, les Creusois, toujours plein de bon sens, ont vite fait leur choix, celui de l'économie, « ne vous en déplaise » !

**M. LEGER.** – La fourmi qui emprunte 2 M€ !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. BAYOL.

**M. BAYOL.** – Je suis un peu abasourdi par tout ce que j'entends et qui ne me semble pas vraiment creusois, mais plutôt parisieniste, dirai-je. Mais bon, « marre de la politique à la papa » !

J'ai une question à vous poser, madame la Présidente, à laquelle vous ne pourrez peut-être pas me répondre tout de suite, au sujet d'un problème légal : qu'entendons-nous par exécutif ? Du temps du Président du Conseil général, c'était lui l'exécutif et non pas la Commission permanente ou les Vice-présidents. Cela aurait-il changé avec le Conseil départemental ?... Il pourra m'être répondu plus tard.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je ne suis absolument pas calée en droit. Peut-être faudrait-il d'ailleurs faire des études de droit avant d'être candidat à une élection...

**M. BAYOL.** – Il ne s'agit là nullement d'une polémique, mais d'un questionnement !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Et ce que je dis là n'est pas du tout malintentionné.

Nous avons répondu avec la plus grande sincérité à ce journaliste qui nous a interpellés, mais nous avons été vraiment surpris. En effet, si une erreur d'interprétation avait été commise, voire une erreur volontaire manifeste – après tout, je n'en sais rien et tout peut être imaginé, même venant de notre part... –, le service juridique dont nous disposons en interne est tout de même bien chargé de vérifier la stricte légalité et de conseiller les élus. Je me suis donc fondée sur ce principe. C'est là un premier point.

Second point, comme dans toutes les décisions que nous prenons et celle-ci date d'avril dernier, un contrôle de légalité est assuré par la préfecture. De même, rien n'est remonté.

Je pense donc que ce journaliste faisait un papier, à bon escient certainement, sur la parité au sein des exécutifs dans les départements. C'est, en tout cas, ainsi qu'il l'a annoncé. Voilà donc comment les choses en sont venues jusqu'à nous, non pas par un contrôle légal, mais par un questionnement de journaliste. C'est aussi la raison pour laquelle nous sommes dans l'attente.

Les parlementaires du Département ont annoncé qu'ils s'entretiendraient de ce sujet lundi avec M. le Préfet. Nous attendons donc de savoir ce qu'il en est. Si nous n'étions pas en conformité avec la législation, nous nous emploierons, bien évidemment, à nous y conformer.

**M. BAYOL.** – Ce n'est pas vraiment la question que j'ai posée.

**M. GAUDIN.** – Non, mais c'est la réponse à Jean-Luc LEGER !

**M. BAYOL.** – Je voulais savoir ce que l'on entend par exécutif ? J'ai toujours pensé que le Président était l'exécutif. Mais je crois que dans cette Assemblée, tout le monde ne sait pas que l'exécutif, ce ne sont pas les Vice-présidents, la Commission permanente, etc. C'est pourquoi je pose la question et je pense que ce point a une relation avec la situation, une situation qui, quoi qu'il en soit, ne va empêcher les Creusois de vivre ! Tel n'est pas le souci !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Non, je ne le crois pas, en effet !

**M. BAYOL.** – C'est une question importante, certes, mais une question de forme.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Une question de légalité aussi !

**M. BAYOL.** – Peut-être, mais là, je ne peux rien dire !

Le deuxième point que je souhaite évoquer, si vous me le permettez, a trait à votre expertise qui, depuis que vous représentez la majorité, débute sur le Laboratoire d'AJAIN. J'aurais souhaité que nous soyons, M<sup>me</sup> MARTIN et moi-même, un minimum présents à certaines réunions, de par notre élection sur ce canton de SAINT-VAURY, et j'aurais apprécié que nous soyons associés à cette réflexion. Je vous le dis de façon très transparente, nous irons, à moins que vous ne nous en empêchiez, visiter le Laboratoire d'AJAIN dans les quinze jours à venir.

Par ailleurs, je voudrais poser une question à M. SIMONNET. Je souhaitais la poser hier dans le cadre de notre séance, mais le temps m'a manqué : nous devons assumer une représentation et il nous a fallu quitter la séance à 17 heures 30.

Le sujet concerne les maisons de services au public. Une nouvelle fois, je serai très transparent : j'ai été approché par un représentant de La Poste, lequel m'a dit que la Creuse en compterait 13 et que SAINT-VAURY en ferait partie.

Or j'ai appris hier par M. RECIO, votre « binôme » puisque c'est vous qui allez gérer cela au niveau de la Creuse – ce sont ses propos – que seuls 10 à 12 sites seraient retenus. Je souhaiterais avoir quelques précisions parce qu'il m'est demandé de délibérer par

anticipation la semaine prochaine, une réunion du conseil municipal étant prévue, sur un accord, sans engagement financier, bien sûr. Un bruit court selon lequel certains ne veulent pas d'un tel projet à SAINT-VAURY. Ce n'est pas la problématique que je me pose pour l'instant. Je voudrais juste savoir ce qu'il en est avant d'attaquer mon conseil municipal sur le sujet, sachant que nous n'avons aucune « bille » à ce titre : rien ! A un moment donné, il était question de nous solliciter pour 16 000 €. Après, on nous parle du fonds de péréquation. Ensuite, il nous est dit que les syndicats de la CAF et de Pôle Emploi ne sont pas d'accord pour que les permanences soient assurées par un agent de La Poste, etc. Bref, c'est le brouillard !

Faut-il que le conseil municipal de SAINT-VAURY prenne une délibération ? Question ! En revanche, le fait que ce soit alors sans engagement financier, c'est certain ! Ou faut-il attendre, considérant que c'est prématuré, un éclairage technique plus précis sur le sujet ?

Apparemment, deux exemples font référence, à DUN et BOURGANEUF. Existe-t-il déjà une expérimentation susceptible de nous éclairer à ce sujet ? En tout cas, j'ai été tout de même très surpris par le discours de M. RECIO qui n'est pas le même que celui de La Poste. Il va donc falloir qu'ils s'entendent !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Comme j'y ai fait allusion hier, j'ai l'impression que le groupe La Poste se porte en opérateur opportuniste.

Nous avons tous travaillé sur le dossier des points relais de services publics dont les maisons de services au public sont aujourd'hui l'émanation. Les principaux critères définissant les zones ou les espaces dans lesquels pouvaient ou pourraient être implantés ces relais ou maisons de services publics sont liés à la problématique d'accès du public aux services publics. La Poste le voit d'un autre œil, défendant ce qu'elle a à défendre à juste titre et tant mieux ! Mais je pense que le sujet est bien plus important et bien plus large.

J'ai souligné hier, mais aussi à d'autres occasions, que les communes, les intercos, le Département – pourquoi pas, après tout ? – étaient susceptibles de s'engager également dans ces démarches. Si c'est le cas, c'est dans un esprit d'innovation et pour répondre aux besoins des habitants. Mais il ne s'agit pas non plus de financer un certain nombre de services au public à la place de celui censé les mettre en place, c'est-à-dire l'Etat. Ces projets nous sont annoncés comme étant la bonne aubaine : « Tout va bien, c'est formidable et ce sont autant de bonnes réponses pour vous, chers amis creusois ! » Je nous mets tous en garde à cet égard, ce qui rejoint ce que vous souligniez vous-même, monsieur BAYOL. Le partenariat est toujours une heureuse initiative, mais on nous parlait hier, en termes de financement Etat, de 25 % du fonctionnement. Pour combien de temps ? Qui finance les 75 % restants ? Pour quel coût ? Quid du chauffage, du « machin » et du « bazar » ?

Voilà ce que j'en pense ! Tel est mon avis, mais peut-être que M. SIMMONET veut ajouter un mot...

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme.** – Il est vrai que je suis en charge des questions

liées aux services publics, et M. le Secrétaire général Rémi RECIO m'a demandé un soir de le rencontrer brièvement pour me faire état des projets, sachant qu'il a été retenu par la préfecture, laquelle pilote le dossier, 12 sites.

Plusieurs façons d'aborder ces maisons de services au public se présentent.

Il existe déjà dans le Département deux relais de services publics, dits RSP, à DUN-LE-PALESTEL et BOURGANEUF, qui seront labellisés dès la parution de la loi NOTRe et qui seront intégrés à ce schéma.

Par ailleurs, les actuels points visio-accueil sur BONNAT, BOUSSAC, CROCQ et les antennes de FLAYAT et de MERINCHAL pourront être également labellisés maisons de services au public, une fois les critères de labellisation remplis.

La station de services publics d'AUZANCES, en cours de création, pourrait aussi bénéficier d'une labellisation, au même titre que les autres.

Enfin, dans les communes de CHAMBON-SUR-VOUEIZE, ROYERE-DE-VASSIVIERE, CHENERAILLES, LA COURTINE, MARSAC et SAINT-SEBASTIEN, l'enseigne La Poste dispose de locaux et de personnels susceptibles d'accueillir des maisons de services au public.

Nous en sommes aujourd'hui à un stade où il nous est simplement demandé notre avis, sachant que c'est le Gouvernement qui a souhaité mettre en place ces maisons de services au public. Par conséquent, quand il s'agit de relais, le projet s'inscrit dans une autre démarche. En revanche, quand il s'agit de locaux de La Poste, c'est elle-même qui flèche dans le Département différents sites où il y aurait « carence » de services au public.

Concernant le cas de SAINT-VAURY, il est vrai que nous pouvons observer sur la carte du Département une « zone blanche » autour de GUERET et ses alentours, mais il est considéré que GUERET et l'agglomération guérétoise sont suffisamment desservies en services au public. A ce titre, il n'est pas souhaité implanter ces services, la création de telles antennes assurant un relais étant destinée aux territoires vraiment confrontés à un problème de services au public. C'est simplement pour cette raison que la commune de SAINT-VAURY n'a pas été citée. Il ne s'agit en rien de l'écarter, pas plus dans mon esprit que dans celui de la préfecture et donc de l'Etat.

**M. BAYOL.** – Non, et je ne suis d'ailleurs pas, moi-même, dans cet état d'esprit !

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme.** – Je le comprends bien ainsi, Philippe, mais je tenais tout de même à le préciser. C'est simplement une question de maillage des services au public sur le Département.

**M. BAYOL.** – Nous, élus locaux, nous ne pouvons pas nous permettre de nous voir invoqués deux discours, celui de la préfecture et celui de La Poste. Je ne mets nullement le Conseil départemental en doute, mais j'évoque la question parce qu'il m'est demandé de prendre une

délibération de principe sans engagement financier. Je n'y suis pas opposé, mais déjà, je ne sais pas ce qui signifie « services au public ». J'ai toujours parlé de services publics, ce qui a le mérite de la clarté et je le maintiens. Mais franchement, je vais être obligé d'appeler M. RECIO afin qu'il m'éclaire sur la question parce que si SAINT-VAURY n'est pas concernée, je ne vais poser la problématique, sachant que c'est vraiment considéré comme tel au sein du conseil municipal. Certains, travaillant notamment à la CAF, ne sont pas très contents de la teneur de l'annonce. J'ai donc repoussé la question à la semaine prochaine afin d'avoir plus d'informations, mais j'ai vraiment le sentiment d'être dans le brouillard le plus complet. D'un côté, il m'est dit que 13 sites sont retenus dont SAINT-VAURY et, de l'autre, j'apprends en séance plénière que ce sont entre 10 et 12 sites. Qui plus est, personnellement je n'ai rien demandé !

Là, il faut vraiment que le pilotage soit resserré, si je puis dire, car c'est à n'y rien comprendre.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – J'ai l'impression qu'il y a la carte de la préfecture et celle de La Poste. Nous en sommes là pour l'instant.

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme.** – Voilà !

Très honnêtement, je dénonce ici même, au sein de cette Assemblée, les méthodes employées par La Poste qui, soyons clairs, sont terribles. Je le dis pour avoir constaté son mode opérationnel, notamment sur le canton d'EVAUX-LES-BAINS. La Poste joue avec les municipalités, leur disant venir les voir pour que soient mis à sa disposition des locaux afin de mettre en place ces maisons de services au public, et ainsi mettre en compétition les municipalités pour obtenir un local à moindre coût. Ce sont des méthodes épouvantables et, franchement, déplorables, qui créent des antagonismes forts.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je continue de répondre aux intervenants, et ce rapidement car il nous faut aborder notre ordre du jour.

Concernant le travail d'expertise sur le Laboratoire départemental d'AJAIN, nous avons eu l'impression, dans les premiers contacts que nous avons eus avec les agents qui y travaillent, de jouer le rôle de pompiers dont l'objectif premier était d'éteindre l'incendie qui couvait. Voilà pourquoi nous sommes dans une posture de négociation qui aboutit puisque nos collègues des autres départements nous laissent un peu plus de temps pour rejoindre ce GIP.

Je le disais tout à l'heure, j'y vois un autre intérêt par rapport au « ticket d'entrée » qui était demandé dans la précédente convention. Nous espérons que celui-ci sera moindre, mais nous avons de bonnes perspectives à ce sujet.

Bien évidemment qu'à la rentrée, lors que nous aurons tous les éléments nécessaires, en particulier la Vice-présidente en charge de ressources humaines, et consulté de nouveau un certain nombre d'agents ou leurs représentants, travailler sous la forme d'un

comité de pilotage avec les élus qui souhaiteront être à nos côtés nous semble être une perspective très intéressante et très positive.

Monsieur LEGER, pourquoi tenir nos séances les mardis ? Dans notre Assemblée, sur les 30 élus, 2 sont, en effet, sénateurs, lesquels sont retenus les mardis, mercredis et jeudis à Paris. D'autres élus qui, certes, ne sont pas sénateurs, mais qui exercent une profession, dont vous faites partie, ont aussi des impératifs certains jours de la semaine. C'est vrai qu'il est compliqué de trouver le jour idéal, surtout qu'il n'existe pas, en fait ! Voilà pourquoi nous avons choisi le mardi, et ce de façon tout à fait arbitraire, je vous le concède, mais à un moment donné, il me faut prendre une décision. Le jour retenu est donc, non pas le mercredi, ni pas le jeudi, notez-le, mais le mardi. Précisément, nous nous sommes dit que notre Assemblée départementale ne comptant pas de député, le mardi n'était pas particulièrement un jour à exclure. Enfin, bref, c'est ainsi !

Concernant les contractuels dont les contrats n'auraient pas été renouvelés dans leur globalité, M<sup>me</sup> la Vice-présidente peut sans doute nous en dire un mot.

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines.** – J'ai une bonne nouvelle : tous les postes vacants ont été pourvus par des contractuels. Une réunion de travail s'est tenue ce matin avec le PAT et sachez que tous les postes sont pourvus.

Pour ce qui est des fins de contrats non renouvelés, il s'agit vraiment de fins de contrats très spécifiques puisque les agents qui étaient, soit en congés maladie, soit en congés de maternité, reprennent leur poste. Dès lors, forcément, les contrats ne sont pas renouvelés puisque les agents titulaires reviennent sur leur poste.

En revanche, pour ce qui est des postes qui étaient ouverts aux contractuels, ils sont tous pourvus.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je suppose que s'il existait un certain nombre de contrats dans le Département, c'était bien parce que ces agents avaient été recrutés sur des missions qui n'étaient peut-être que temporaires. Finalement, nous poursuivons les choix de l'ancienne majorité, comme vous l'avez souligné tout à l'heure. Il ne s'agit pas de créer des postes pour créer des postes si le besoin n'est pas avéré au sein de notre collectivité.

Je le répète une nouvelle fois, attendons de voir ce qui sera validé par le Gouvernement et le Parlement dans le cadre de la loi NOTRe, et de savoir – enfin ! – les compétences qui, demain, nous resteront confiées et celles qui nous échapperont. De toute évidence, la réorganisation générale de nos compétences nous conduira à une réorganisation générale des services.

Evoquant le fait que je n'ai pas préfacé le rapport d'activité 2014 des services départementaux, vous parlez de « politique du coucou ». Je ne la pratique pas, monsieur LEGER, et voilà un bel exemple dans lequel je m'inscris ! Je n'ai pas rédigé d'éditorial, en effet, considérant qu'en 2014, je ne représentais pas l'exécutif. Nous n'étions pas alors dans la majorité et je n'étais pas Présidente. Je suis sûre que vous auriez d'autant moins apprécié de voir mon petit minois en première page, relatant tout ce qui avait été bien réalisé par

l'ancienne majorité. Je trouve que c'est un signe de délicatesse et de respect envers Jean-Jacques LOZACH et la majorité qu'il présidait.

Vous le rappelez, vous allez voter un certain nombre de dossiers, comme nous avons voté un certain nombre de dossiers quand nous étions dans l'opposition. Sans en faire le tour, force est tout de même de reconnaître que le consensus régnait au sein du Conseil général à l'époque. Il y a des temps politiques qui, à mon avis, sont finalement peu durables, et tant mieux ! Il y a des temps de travail où nous savons, chacun dans nos compétences, nous rejoindre sur un certain nombre de dossiers. Là est bien le principal et l'image que saurons donner dans les mois et les années à venir.

En revanche, je formule une réflexion qui vient contrecarrer en quelque sorte ce que je viens de dire.

Les « Nouvelles ruralités » seraient, dites-vous, à l'origine de la survie des départements ; pourquoi pas ? Mais nous avons échangé à ce sujet voilà un an ou un an et demi, et nous avons, en tout cas j'avais une autre vision. Je me souviens de cette intervention de M. Baylet, alors Président du groupe des Radicaux de Gauche, qui avait fait trembler les rangs de la majorité à l'Assemblée nationale. Ce dernier avait indiqué, s'adressant au Premier ministre Manuel Valls qui, d'un revers de main, avait balayé à l'horizon 2020-2021 l'Institution « Conseil départemental », que si les départements n'étaient pas maintenus, son groupe se désolidarisait de la majorité, laquelle aurait été alors mise en grande difficulté et c'est peu de le dire !

Nous avons une lecture différente des choses, tant mieux ! Nous sommes en capacité d'en discuter ensemble, très bien !

La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Madame la Présidente, vous m'avez convaincu sur l'affaire de l'éditorial concernant le rapport d'activité 2014 des services du Département. Oui, je reconnais publiquement que si vous l'aviez écrit et signé, je vous l'aurais reproché ! (*Sourires.*) Par conséquent, *mea culpa* ! Vous avez raison et vous m'avez convaincu sur cette affaire. En revanche, ce n'est pas du tout le cas sur cette histoire que vous nous racontez, s'agissant de nos deux sénateurs et de la tenue de nos séances le mardi. Non, là, je suis désolé, j'ai beau faire des efforts, mais je n'y arrive pas !

Enfin, permettez-moi un temps plus sérieux par rapport à la teneur de certains propos.

En effet, nous avons avancé à certains égards et j'ai le sentiment d'un climat plus apaisé que ce que nous, les sortants, avons eu à connaître précédemment au sein de cette Assemblée. Il est vrai que depuis quelques mois, je n'ai pas entendu d'injures, et c'est très bien ainsi.

En revanche, je demande que cesse le procès d'une certaine profession, qui plus est devenue extrêmement minoritaire au sein de cette Assemblée. Nous sommes quelques-uns à l'exercer et j'estime qu'il n'y a pas de professions honteuses. Les citoyens ont choisi des élus dont la profession n'était pas cachée. Arrêtons donc ce genre de critique car à procéder

ainsi, qu'en sera-t-il demain ? Pourquoi pas des attaques à l'encontre de tel ou tel élu en raison de sa taille, celui-ci étant petit, celui-là étant grand, sur le physique ou le faciès ? Non, arrêtons là, je vous prie !

Moi, je vous propose collectivement, mes amis, de revenir au fond des choses et surtout d'arrêter ce genre de procès et d'attaques sur la profession ou la taille de tel ou tel élu, comme je l'ai souvent entendu précédemment dans cette enceinte. Mais ce temps semble révolu et heureusement !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M<sup>me</sup> PENICAUD.

**M<sup>me</sup> PENICAUD.** – Je souhaite intervenir en réponse à M. SAUTY, du moins à son vœu, précisément parce que je me suis sentie tout de même attaquée, en référence aux propos à l'instant de Jean-Luc LEGER.

Monsieur SAUTY, je n'ai pas du tout votre lecture ni votre vision des choses. Je ne suis pas là pour opposer les uns aux autres et attiser les tensions, mais bien plutôt pour les apaiser. J'ai lu dans les journaux quand vous avez été élu que vous aviez fait l'IEP de Lyon. C'est parfait et vous êtes donc un étudiant méritant. En tant que tel et ayant suivi une voie d'excellence, vous ne devriez pas tenir des propos tels que ceux figurant dans votre vœu. Je ne crois pas, en effet, que la France tire les élèves vers le bas. Connaissant la façon de fonctionner de Sciences Po Paris depuis Richard Descoings et sachant que les IEP ont été décentralisés, je ne peux pas adhérer à vos propos.

Enseignante, je ne suis pas là pour vous faire une leçon de morale sur la culture, les « cultureux », les « bouseux ». Non ! Moi, je suis fille d'agriculteurs et je le revendique. Je serais vraiment désolée de penser qu'il me faudrait regarder de haut M<sup>me</sup> Valérie SIMONET parce qu'elle n'est – ce sont vos propos et je les reprends – qu'infirmière libérale. Vraiment, je ne peux pas vous laisser dire cela.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'est un débat qui pourra peut-être se poursuivre dans le cadre de la commission lors de l'examen du vœu proposé par M. SAUTY.

**M. SAUTY.** – Avec votre autorisation, madame la Présidente...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Pour une ultime et brève intervention, monsieur SAUTY, s'il vous plaît, car notre ordre du jour est chargé.

**M. SAUTY.** – En trois points et très brièvement !

Premièrement, mon propos n'était pas contre une profession, mais visait plutôt un ton quelque peu donneur de leçons de la part de l'ancienne majorité. Je ne souhaitais donc pas choquer une profession en particulier.

Deuxièmement, par rapport à la culture, c'est une réponse qui vient naturellement, suite à une attaque qui a été faite en règle.

Troisièmement, concernant les bourses au mérite, c'est simplement le fait que certains élèves se voient privés de 900 € par an, ce qui correspond à 5 € par jour. Cette baisse des dotations attribuées sur critères sociaux s'applique à une promotion de l'excellence, laquelle est aujourd'hui attaquée.

---

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – M<sup>me</sup> Hélène FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, devant quitter prochainement la séance pour raisons personnelles, je vous propose donc de commencer l'ordre du jour par l'examen des rapports relevant de la quatrième commission « Infrastructures – Transports ».

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique.** – Je vous remercie, madame la Présidente, et je vous prie par avance de m'excuser. Je souhaitais malgré tout intervenir, bien que, *a priori*, les rapports de la quatrième commission ne posent pas de problèmes particuliers.

Avant même d'en venir aux rapports dont la quatrième commission a eu à connaître, je souhaite évoquer deux sujets pour lesquels je voulais être présente afin de répondre aux éventuelles questions, mais en termes de travail, en effet. Le temps politique est terminé et j'y tiens parce que nous nous sommes tous mis au travail avec les équipes. Sur ces deux sujets, je veux anticiper des interrogations qui ont pu m'être posées par ailleurs car j'ai pour habitude de parler de la même façon en assemblée, communautaire auparavant et désormais ici, que dans un couloir quand on m'interroge sur un dossier. Je ne joue pas de rôle.

Le premier sujet porte sur « La Seiglière ». En ayant parlé dans la presse, je veux simplement vous dire ce qu'il en est.

S'agissant des travaux, vous les connaissez, en tout cas les anciens, ceux de l'ancienne majorité et de l'ancienne opposition, mais il en a déjà été question et il en sera question lors de la prochaine réunion de la Commission permanente. Il s'agit de sécuriser un carrefour très dangereux à AUBUSSON entre la route qui va vers Clermont et celle qui va vers FELLETIN.

Ce dossier est très ancien puisqu'il débute, et l'historique est impressionnant, en 1996.

Ce dossier consiste à sécuriser le carrefour par un système d'échangeurs avec un pont. Pour quelle raison ? Jusqu'en 2006, cette route était une nationale et il n'est pas possible de réaliser un giratoire sur une nationale. C'est vrai que nous avons l'habitude de voir à un carrefour, sur lequel les véhicules hésitent à passer ou laisser passer, un giratoire, et ce souvent à des entrées de bourgs, ce qui, de surcroît, a le mérite d'inciter les automobilistes à ralentir. L'explication est là, sauf qu'elle n'est plus d'actualité.

Cependant, il n'est absolument pas question de casser tout le travail qui a pu être réalisé depuis tant d'années sur ce dossier, lequel a connu nombre d'étapes juridiques compliquées, du fait notamment du cycle des différentes espèces qui y ont été recensées. Les barrières en question ont été progressivement levées et viennent de l'être, voilà quelques mois, pour les toutes dernières. Nous pourrions donc penser que les travaux seraient imminents, sauf que le respect du cycle des espèces impose d'attendre l'été 2016 et, *a priori* le mois d'août, pour les commencer.

Quoi qu'il en soit, il n'est donc pas question de commencer les travaux maintenant, mais il ne s'agit pas non plus de penser que nous les retarderions. En l'attente, nous nous sommes questionnés et nous avons demandé aux services de travailler sur une alternative et d'étudier les différents paramètres, c'est-à-dire les avantages et les inconvénients.

Cette solution apparaît évidemment à tout le monde comme étant démesurée ou surdimensionnée techniquement et financièrement. C'est ce qu'entendent en permanence ceux qui sont sur le secteur, mais encore une fois, il faut s'en assurer.

Techniquement, il s'agit de savoir si un giratoire pourrait être cohérent, sachant qu'il y a une pente importante. Les services y travaillent pour voir comment un giratoire pourrait être intégré et sur quelle distance il faudrait reprendre la chaussée pour que les camions ne passent pas tout droit sur cet éventuel giratoire. Même si cette route n'est plus une nationale, peut-être qu'un giratoire ne sera pas techniquement possible.

Financièrement, nous verrons aussi si, réellement, le coût est inférieur.

Enfin, nous verrons jusqu'à quel point il s'agirait de remettre en cause certaines autorisations et de retarder l'échéance dont je vous parlais à l'instant, c'est-à-dire l'été 2016.

Ce sont simplement des interrogations et permettez-nous, à nous nouveaux arrivants, de nous poser des questions. Mais encore une fois, le but n'est ni de retarder l'avancement de ce dossier, ni de casser tout le travail réalisé précédemment. Le plus important est de prendre en compte le caractère accidentogène de ce carrefour et, au plus vite, de faire en sorte que surviennent moins d'accidents.

Dernière précision, avant de vous laisser intervenir, madame PALLIER, sachant que nous avons parlé ensemble de ce sujet hier, figure également dans ce programme la route qui va vers FELLETIN jusqu'à « La Clide » et qui n'est absolument pas remise en cause. D'ailleurs, à la prochaine réunion de la Commission permanente prévue le 16 juillet, un rapport portant sur une acquisition foncière va vous être présenté. Le dossier suit donc son cours et, en parallèle, les services travaillent et nous donneront prochainement les éléments attendus.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M<sup>me</sup> PALLIER.

**M<sup>me</sup> PALLIER.** – J'entends ce que vous venez de dire, mais je tiens à vous préciser aujourd'hui que nous attendons la sécurisation de ce carrefour très dangereux depuis 1996. Il est peut-être important de procéder à une nouvelle étude – et c'est plutôt mon collègue qui a

travaillé sur ce dossier qui pourrait répondre –, mais surtout, il ne s'agit pas, au nom de la sécurité, d'aller au-delà d'août 2016 parce que les habitants du secteur n'en peuvent plus. Vous venez de nous confirmer que les travaux seront bien réalisés au niveau de « La Clide » et qu'il y aura donc là deux voies montantes.

Se pose un autre problème, celui concernant la route qui va de « La Clide » sur AUBUSSON, côté « Croix-Blanche », et qui, elle aussi, a besoin d'être refaite parce que tout le monde passe par là.

Enfin, les entreprises attendent aussi ces travaux.

Par conséquent, 2016, oui ! Après, la situation risque de devenir très compliquée.

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique.** – Tel est l'échange que nous eu hier et je ne pense pas devoir me répéter. C'est dans ce temps-là que nous nous donnons la possibilité de l'étudier.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. BAYOL.

**M. BAYOL.** – C'est, nous le savons, un dossier compliqué. Si vous dites aujourd'hui que nous repartons sur un autre projet – c'est un peu ainsi qu'il faut l'entendre –, c'est donc repartir sur de nouvelles études techniques, puis de nouvelles études environnementales et, en juin 2016, rien ne sera toujours fait. Je pense que nous repartons alors pour dix ans.

C'est votre choix et je le respecte. Vous êtes aux manettes maintenant et, sans problème, j'ai accepté le fait que nous ayons perdu. En revanche, je pense que cela nous coûtera plus cher et rallongera encore la réalisation des travaux et de ce chantier. Il est vrai aussi que les entreprises attendent.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Nous avons bien conscience de tout cela et nous l'avons dit maintes fois. N'empêche que nous écoutons aussi les citoyens, les locaux. Certains disent qu'il faut absolument et vite dans l'urgence aménager ce carrefour, un aménagement attendu depuis trop longtemps ! Pour d'autres, réaliser des ponts, des échangeurs et y consacrer autant de moyens financiers, c'est du n'importe quoi. Bref, il faut bien écouter tout le monde et non pas une partie des citoyens.

**M. BAYOL.** – D'accord, mais il arrive aussi un moment où il faut prendre des décisions !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Le cas est le même que pour le Laboratoire où n'étaient pas écoutés ceux qui étaient inquiets et angoissés quant à leur devenir.

A certains moments, il faut savoir prendre le temps. C'est ce que dit M<sup>me</sup> la Vice-présidente et c'est une belle opportunité. Si les travaux avaient été prêts à démarrer sur la maison du Département ou sur le collège de BOURGANEUF, bien sûr qu'il n'eût pas été

question de casser les marchés. Nous ne sommes pas dans ces formats-là. En revanche, quand on a le temps de prendre le temps, profitons-en !

Je m'en entretenais moi-même avec M. le Conseiller départemental d'AUBUSSON et le maire d'AUBUSSON, Président de la communauté de communes Grand Sud que je vais recevoir ici prochainement. J'ai entendu que cette proposition avait été faite par les élus locaux au Conseil général à l'époque, mais que, sans refaire l'historique, elle ne s'avérait pas possible parce que c'était une route nationale.

Sachons donc nous saisir parfois des opportunités qui sont là devant nous !

La parole est à M. BAYOL.

**M. BAYOL.** – Permettez-moi, madame la Présidents, de nous excuser, M<sup>me</sup> MARTIN et moi-même, mais AJAIN ne faisait pas partie de notre canton et le Laboratoire n'était pas de ma compétence en termes de Vice-président !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Non, mais je ne vous incrimine en rien...

**M. BAYOL.** – C'est pourquoi je n'ai pas évoqué plus précisément le problème, même si j'ai tout de même quelques notions à cet égard.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je ne vous incriminais pas du tout dans ma réponse et dans mes remarques et si j'ai fait le rapprochement avec le Laboratoire, c'est tout simplement parce que je pense que nous sommes confrontés à une problématique similaire. Concernant ces dossiers, nous pourrions passer toute la soirée et même demain la journée entière à vous démontrer par un certain nombre d'exemples que nous ne sommes pas les seuls à nous questionner. Nombreux sont ceux qui, depuis des semaines, tapent à la porte de la nouvelle majorité, ce qui, par ailleurs, est tout à fait normal et très humain, pour nous expliquer que concernant tel ou tel projet, il faudrait le concevoir autrement, que pour tel ou tel dossier, il ne doit pas en être ainsi. C'est tout à fait normal, mais à un moment donné, peut-être sommes-nous trop dans une posture d'écoute.

**M. BAYOL.** – Non !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Finalement, j'aurais pu, en tapant du poing sur la table, quoi qu'il me soit dit, arguer du fait que la décision avait été prise précédemment et qu'il s'agissait d'y donner suite puisque nos prédécesseurs l'avaient ainsi estimé. Nous ne sommes pas en questionnement sur tous les dossiers et sur tous les sujets dans l'esprit de tout changer. D'abord, nous n'en avons pas le temps et vous le savez très bien, mais quand l'opportunité se présente, pourquoi ne pas être en négociation ? C'est le cas en ce qui concerne le Laboratoire. Si les autres départements nous avaient rétorqué que les modalités avaient été actées et qu'il devait donc en être ainsi, alors qu'une modification est intervenue par rapport à ce GIP qui n'était pas conforme, sans cette opportunité, nous n'aurions pas été dans une phase de

négociation et nous serions aujourd'hui en train de délibérer pour intégrer le GIP. Mais à partir du moment où nous avons une opportunité, comme c'est le cas sur cet aménagement du carrefour de « La Seiglière », il serait vraiment stupide de notre part de ne pas prendre un peu de temps au moins pour nous assurer qu'il n'existe pas d'autres solutions et qu'elles ne sont pas plus pertinentes. Mais peut-être ne le seront-elles pas.

Telle est, tout simplement, notre façon de travailler et de voir les choses, sans incriminer qui que ce soit.

**M. BAYOL.** – J'entends bien et je vous remercie de nous écouter.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – AJAIN fait donc maintenant partie du nouveau canton de SAINT-VAURY, n'est-ce pas ?

**M. BAYOL.** – Tout à fait.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Très bien.

La parole est à M. GAUDIN.

**M. GAUDIN, Vice président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale.** – J'ai entendu M<sup>me</sup> PALLIER dire que les entreprises de travaux publics attendent la réalisation de cet aménagement, ce que je comprends parfaitement. Mais je vous rappelle que c'est précisément pour cette raison que nous avons ajouté 1,2 M€ d'emprunt au budget primitif. Par conséquent, ce que vous dites, d'un côté, vous nous le reprochez, de l'autre, par la voix de Jean-Luc LEGER.

Il serait souhaitable d'établir une certaine cohérence entre travail des entreprises et emprunt, sachant que les recettes sont ce qu'elles sont compte tenu des dotations de l'Etat et que j'ai quelques difficultés à engager des travaux sans moyens financiers !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Nous poursuivons, madame FAIVRE, s'il vous plaît, par l'examen des dossiers.

## **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ**

### **RAPPORT N°07/4/15**

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission.** – Il s'agit d'une actualisation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et

de distribution de gaz par rapport à l'année précédente, et ce à partir du calcul du plafond indiqué dans le rapport, lequel dépend de la surface occupée et de l'évolution de l'index « ingénierie ». La proposition correspondante est de 4 979,68 €, proposition sur laquelle la quatrième commission s'est prononcée favorablement.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je la mets donc aux voix. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **SCHEMA DIRECTEUR AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE TRANSCREUSE**

### **RAPPORT N°07/4/16**

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission.** – L'Ad'AP TransCreuse du Conseil départemental de la Creuse doit être adressé à M. le Préfet au plus tard le 27 septembre prochain. De même que les bâtiments relevant de la première commission, les transports de voyageurs sont concernés. Au-delà des véhicules qui seront équipés conformément au cahier des charges, les points d'arrêt devront être aménagés. Suite à un diagnostic, une liste de 50 points d'arrêt prioritaires a été établie, pour une mise aux normes programmée sur 6 ans et pour un montant global de 1 074 500 € cofinancé par le Département, la Région et les Communes.

Une présentation et un échange ont eu lieu le 28 mai dernier avec les associations de personnes handicapées et les usagers, auxquels je participais avec Patrice MORANÇAIS et l'ensemble des services concernés.

La proposition qui vous est soumise vise à adopter ce schéma directeur Agenda d'Accessibilité Programmée des transports départementaux, à poursuivre l'étude technique et financière relative à la mise en œuvre de cet Ad'AP, et à solliciter les partenaires financiers dont je viens de faire état. Il s'agit également de l'adresser au représentant de l'Etat pour validation et de confier à la Commission permanente le suivi de ce dossier et, notamment, la révision de la programmation.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Merci, madame FAIVRE, de cette présentation.

Parmi les propositions qui vous sont soumises, je mets aux voix celle visant à adopter le Schéma Directeur Agenda d'Accessibilité Programmée des transports départementaux, tel qu'il est annexé au rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**M. LEGER.** – Madame la Présidente, je vous demandais la parole...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Avec toutes mes excuses, monsieur LEGER !

C'est bien volontiers que je vous la donne, bien entendu.

**M. LEGER.** – Le sens de mon intervention ne remet toutefois pas en cause le vote sur ce Schéma.

J'avoue ne plus trop savoir où l'on en est dans la rédaction de la loi NOTRe de l'attribution de la compétence « transports » à tel ou tel échelon. Si elle revient demain à la Région, laquelle la subdélègue au Département, qui finance ?

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission.** – Cela date d'hier, cette compétence reste au Département, les transports scolaires en tout cas.

**M. LEGER.** – D'accord.

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission.** – Nous avons eu un communiqué ce matin.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La loi n'est pas promulguée non plus dans sa globalité. Nous ne savons plus, en définitive, qui fait les propositions et qui les valident.

**M. LEGER.** – En tout cas, les attributions définitives ne sont pas encore validées.

**M. GAUDIN.** – Le texte est en deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Quand nos parlementaires sont-ils en vacances ?

**M. LEGER.** – Le 23 juillet !

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – D'où l'intérêt de la présence de nos sénateurs pour nous communiquer les informations !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Les sénateurs ont déposé tellement d'amendements en faveur, du reste, des collectivités et des départements que les députés en deuxième lecture reprennent tout et réexaminent chacune des dispositions. Le fonctionnement du Parlement est quelque peu compliqué aujourd'hui en France !

Si nos parlementaires sont en vacances fin juillet, nous espérons que le texte sera alors définitivement voté et la loi promulguée. En tout cas, souhaitons-le car cela dure un peu.

Nous poursuivons le vote.

Je mets aux voix la proposition visant à poursuivre l'étude technique et financière relative à la mise en œuvre de cet Agenda d'Accessibilité Programmée et à solliciter nos partenaires financiers, la Région et les communes. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à adresser cet Agenda d'Accessibilité Programmée au représentant de l'Etat pour sa validation. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de confier à la Commission permanente le suivi de ce dossier et, notamment, la révision de la programmation. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **RAPPORT DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC (TRANSPORTS) ANNEE SCOLAIRE 2013/2014**

### **RAPPORT N°07/4/17**

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission.** – La CCSPL, la Commission consultative des services publics locaux, s'est réunie ce jour, à onze heures, pour émettre un avis sur le rapport des délégués de service public TransCreuse pour l'année écoulée. Cette Commission a approuvé ce rapport qui nous est soumis et qu'il nous est proposé d'approuver également.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je le mets aux voix. (*Adopté à l'unanimité.*)

## **REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE MAGNAT-L'ETRANGE ET DE SAINT-FRION 2015-2016**

### **RAPPORT SUR TABLE N°07/4/29**

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur de la quatrième commission.** – Il s'agit de prendre acte de la création de ce RPI et de signer un avenant quant à l'organisation des transports scolaires qui, par rapport aux écoles de MAGNAT-L'ETRANGE et SAINT-FRION, étaient assurés de manière dissociée. Suite à la menace d'une perte de postes sur ces écoles, les deux communes ont décidé de créer un regroupement pédagogique intercommunal, ce qui modifie évidemment la convention avec le Département au titre des transports scolaires.

M<sup>me</sup> la DASEN a accepté la création de ce RPI et par délibération, les communes ont désigné MAGNAT-L'ETRANGE comme autorité organisatrice secondaire pour la gestion des circuits et des dossiers de transports scolaires. En d'autres termes, c'est notre interlocuteur.

Pour la gestion des transports de ce RPI, il est suggéré, pour l'année scolaire 2015-2016, de maintenir les trois circuits qui existaient, comme souhaité par la commune de MAGNAT-L'ETRANGE, avec la mise en œuvre de 2 cars de 22 places et 1 car de 8 places.

Je tiens cependant à préciser que ce transport ainsi dimensionné a été accordé pour cette année. Nous verrons ce qu'il en sera l'année prochaine. Je dois dire que les temps de transport sont plus faibles qu'auparavant et c'était un enjeu d'acceptation de ce RPI de la part des élus des deux communes. Voilà pourquoi nous avons arbitré dans le sens de ces trois circuits, alors que peut-être une solution à moindre coût aurait pu être préférée, mais c'était alors ne pas prendre en compte le risque que ce RPI ne se crée pas pour cette raison-là. Nous avons donc considéré que le transport scolaire pouvait, par l'allègement de l'amplitude horaire, participer à convaincre les communes de se lancer dans ce RPI.

En ce sens, nous vous demandons d'adopter ces modalités.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Ce rapport sur table vous est soumis à la suite de longs échanges et je m'adresse, en particulier, à M. LEGER et à M<sup>me</sup> GUILLEMOT puisque SAINT-FRION est sur leur nouveau canton.

Il est vrai qu'il faut parfois déroger à la règle et vous savez combien le sujet de la présence des écoles dans des territoires fragiles est important. Nous nous sommes dit en définitive qu'il eût été dommage de risquer de ne pas rendre effectif ce RPI, alors que ces deux écoles fonctionnaient déjà ainsi sans être officialisées en tant que tel, et que le Conseil départemental ne devait pas être un frein au maintien de ces regroupements d'écoles. J'espère que les parents en seront grandement satisfaits, mais c'est là un signe fort que nous envoyons en termes d'accompagnement du maillage sur les territoires les plus fragiles.

Personne ne demande la parole ?...

Outre le fait que je vous invite à prendre acte de la création du regroupement pédagogique intercommunal des écoles de MAGNAT-L'ETRANGE – SAINT-FRION, je vous propose d'émettre un avis concernant l'organisation des transports scolaires sur ce RPI, tel qu'il vous est présenté. (*Adopté à l'unanimité.*)

Je sollicite également votre accord pour maintenir au titre de l'année scolaire 2015-2016 la mise en œuvre de 3 circuits scolaires. (*Adopté à l'unanimité.*)

Enfin, je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer l'avenant, annexé au rapport, à intervenir avec la commune de MAGNAT-L'ETRANGE. (*Adopté à l'unanimité.*)

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique.** – Je propose que nous examinions le rapport concernant le choix des

déléataires de service public pour la gestion et l'exploitation des services réguliers de transport public de voyageurs du réseau TransCreuse – lots n<sup>os</sup> 5 et 16. Ce rapport relève, certes, de la première commission « Administration générale – Personnel – Finances », mais il concerne les transports.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale.** – Avec plaisir ! (*Sourires.*)

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'était d'ailleurs ainsi prévu, me semble-t-il.

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique.** – Tout à fait.

**CHOIX DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC  
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES REGULIERS  
DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS DU RESEAU TRANSCREUSE  
DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE  
– LOTS N<sup>OS</sup> 5 ET 16 –**

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique.** – Lors de l'examen de ce dossier à l'occasion de la dernière réunion de la Commission de DSP, certaines interrogations se sont fait jour et je souhaiterais y répondre.

Les lignes TransCreuse ont été confirmées aux différents candidats arrivés en première position, en dehors des lots n<sup>os</sup> 5 et 16 puisque la SARL Transports et Voyages LDT retenue pour quatre lots ne maintient pas son offre sur ces deux lots, s'agissant de la ligne n<sup>o</sup>5 Montluçon – Aubusson – Felletin et de la ligne n<sup>o</sup>16 Montluçon – Evaux – Guéret.

Cette entreprise a justifié sa décision d'un point de vue économique compte tenu de ses limites de possibilités de financement de véhicules, en raison de marchés qu'elle a obtenus parallèlement sur le département voisin, l'Indre. J'ai sous les yeux son courrier qui était joint au dossier DSP, mettant en avant le fait que la validité des offres expirait le 2 avril, c'est-à-dire que la collectivité aurait dû rendre sa décision d'attribution avant le 2 avril 2015. C'est la raison pour laquelle cette entreprise a dû arbitrer et confirmer ses offres au-delà de la frontière creusoise, ne sachant pas les marchés qu'elle remporterait sur la Creuse. Telle est la raison.

De notre côté, il s'agit simplement de nous permettre de nous prononcer sur l'attribution de ces lots au candidat arrivé en seconde position suite à la consultation, en l'occurrence le groupement représenté par la SARL Europ Voyages 23.

Je vous rappelle que nous avons reporté l'attribution de ces lots de la séance du 27 avril à celle du 20 mai afin de nous donner le temps d'analyser le dossier, s'agissant, certes, du transport scolaire, mais aussi et surtout du transport de voyageurs TransCreuse pour 10 ans. De même que pour « La Seiglière », nous pourrions être accusés de ne pas nous poser

de questions et de valider des décisions prises précédemment. Je ne le dis pas pour anticiper d'éventuelles accusations, mais je ne conçois pas la mission comme le fait de parapher ou d'apposer sa signature sur un document ou un dossier. Telle n'est pas ma vision ! C'est ainsi que nous nous sommes donné le temps d'étudier le dossier par rapport à des remarques sur lesquelles je ne reviens pas, en ayant fait part lors de précédentes séances.

Je tiens à évoquer ce qui a été mentionné en Commission DSP. Le fait que cette attribution pour les lots n<sup>os</sup> 5 et 16 prenne du retard et qu'à la prochaine rentrée, toutes les entreprises n'aient pas de véhicules neufs comme il est prescrit dans le cahier des charges, ce ne sont pas ces trois semaines-là qui en sont à l'origine. D'après les services, ce sera le cas pour 90 %, voire 95 % des lignes puisque tous les candidats ont reçu la confirmation après le 2 avril, aucune séance ne s'étant tenue avant les élections. Une séance en février, sachant que le processus a démarré en juin 2014, aurait permis d'attribuer les lots et de respecter ce délai du 2 avril. Je dis, non pas qu'il aurait fallu procéder ainsi, mais que telles sont les raisons pour lesquelles toutes les entreprises n'auront pas des cars neufs à la rentrée 2015, comme il est écrit dans la lettre de désistement du délégataire pour ces deux lots. Les délégataires ont donc de quoi se défendre, la collectivité n'ayant pas respecté le délai. Mais nous pouvons imaginer que, de toute façon, l'ensemble des cars seront aux normes, disposition figurant dans le cahier des charges, outre celles de véhicules neufs et d'accessibilité, et ce en fin d'année, en tout cas au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Telle est la précision que je souhaitais apporter sur ce point.

Venons-en maintenant aux faits.

Concrètement, si l'Assemblée approuve aujourd'hui le fait d'attribuer ces lots au candidat arrivé en seconde position suite à la consultation, un courrier lui sera envoyé dès demain, s'agissant du même dans les deux cas, pour qu'il se prononce sur le maintien de ses offres ; puis, la procédure suivra son cours. Nous pouvons espérer que la rentrée se passe dans les meilleures conditions et, du reste, vous le savez, les rentrées se sont toujours bien passées. Les services, plutôt rassurants à cet égard puisque, figurez-vous, je m'en suis inquiétée, disent que les transporteurs font toujours en sorte que la rentrée se passe bien et ne jouent pas sur la procédure pour nous retarder.

Je conclus là, pensant avoir tout dit sur ce rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Merci, madame FAIVRE.

La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Nous ne proférons aucune accusation, ce qui serait d'ailleurs assez grave dans ce domaine-là. Nous sommes seulement sceptiques quant au fait qu'il eût été nécessaire de reporter de trois semaines l'examen de ce dossier, alors même qu'il y avait quinze jours entre la réception des rapports et leur examen lors de la première séance plénière. De surcroît, vous aviez toute capacité à vous renseigner avant du contenu réel du dossier. C'est aussi toujours très particulier que de vouloir remettre en cause les décisions d'une Commission de délégation de service public. Jusqu'à présent, la tradition, mais vous pourriez me rétorquer

que les traditions ne sont pas toujours faites pour être respectées, était plutôt de faire confiance aux collègues siégeant au sein de cette Commission et de suivre leur avis.

Nous sommes donc sceptiques, sans bien comprendre pourquoi vous avez exigé ce délai-là, sachant que le premier délai nous semblait largement suffisant. En revanche, que vous nous disiez, comme la dernière fois, que des critères d'attribution ne vous conviennent pas, en référence aux pondérations, prix et considérations techniques, soit ! Que votre équipe souhaite peut-être en changer, c'est évidemment là votre droit. Mais concernant les délais qui, du coup, vous ont obligés à consulter de nouveau les entreprises, là j'avoue ne pas comprendre, malgré vos explications très claires.

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique.** – Je vais vous faire part de l'idée, mais ayant déjà donné toutes les explications, je suis ennuyée d'être obligée de me répéter !

Le résultat était expliqué par les critères. La consultation ayant eu lieu néanmoins dans les conditions prévues – désolée, mais n'étant pas juristes, il nous a fallu un peu de temps pour être sûre de la chose –, de toute évidence, nous avons dû renoncer à revenir sur ce dossier. Nous l'avons d'ailleurs validé, comme nous avons validé l'analyse.

L'idée est, en effet, de revenir sur les critères, sauf que pour cette consultation, il était trop tard. Désolée d'avoir pris le temps de la réflexion ! Cela dit, le désistement de cette entreprise aurait eu lieu trois semaines avant et, de toute façon, nous aurions dû faire appel au candidat arrivé en seconde position. Ce ne sont pas trois semaines qui, en termes de délais sans avoir pris les devants, changent la situation en termes de commande de véhicules pour les avoir à disposition au 1<sup>er</sup> septembre.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous propose de prendre acte :

\* du désistement en date du 9 juin 2015 de la SARL Transports et Voyages LDT – 23 DUN-LE-PALESTEL – pour les lots n°5 – ligne n°5 Montluçon - Aubusson - Felletin – et n°16 – ligne n°16 Montluçon - Evaux - Guéret,

\* de l'avis favorable, émis par la Commission de délégation de service public qui s'est déroulée le 22 juin 2015, sur le choix du délégataire, à savoir le groupement représenté par la SARL Europ Voyages 23 – 23 CHAMBON-SUR-VOUEIZE –, pour ces deux lots.

Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère qu'il en est pris acte par l'Assemblée départementale.

Je mets aux voix la proposition visant à vous prononcer, sous réserve du maintien de ses offres, en faveur de ce groupement comme délégataire du service public relatif à la gestion et l'exploitation des services de transport public réguliers de voyageurs du réseau TransCreuse du département de la Creuse pour les lots n<sup>os</sup> 5 et 16. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à autoriser la Commission permanente à se prononcer, autant que de besoin, sur les diverses modalités de mise en œuvre de ces lots, objets de la présente délibération. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de m'autoriser, au nom du Département, à signer avec le délégataire retenu les contrats de concession pour les lignes n°5 et n°16. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à imputer les sommes nécessaires sur le budget départemental au chapitre 93821, article 657420 « subvention développement réseaux ». (*Adoptée à l'unanimité.*)

---

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Quittant la séance, M<sup>me</sup> Hélène FAIVRE donne pouvoir à M. Laurent DAULNY.

M. SIMONNET est également contraint par un impératif puisqu'il doit représenter le Département pour une manifestation particulière sur le secteur d'AUBUSSON, s'agissant des 70 ans d'une entreprise locale. Notre collègue devant donc nous quitter rapidement, je vous propose de bouleverser notre ordre du jour et d'examiner les dossiers de la cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme.** – Je vais, en effet, vous représenter et vous viendrez nous rejoindre à l'issue de la session plénière, pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Dito Sama.

## **POLITIQUES TERRITORIALES 2015-2020 PÔLES STRUCTURANTS, PROJETS TRANSVERSAUX ET ANIMATION**

### **RAPPORT N°07/5/18**

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission.** – La cinquième commission s'est prononcée favorablement sur chacune des propositions de M<sup>me</sup> la Présidente, sachant que nous entrons là vraiment dans le vif du sujet. Si aujourd'hui, sont listées les actions des territoires, communautés de communes et communes, qui portent des projets structurants, il s'agit dans le cadre de ce rapport des actions susceptibles d'être accompagnées financièrement par le Département.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite donc à vous prononcer sur ces propositions.

Je mets aux voix celle visant à approuver les programmes d'actions prévisionnels relatifs aux Pôles structurants et aux Projets transversaux 2015-2017, joints en annexe 1 du

rapport, et constituant le pilier « innovation » des Contrats de Cohésion Territoriale. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à intervenir financièrement en faveur de l'animation territoriale sur la période 2015-2017 dans les conditions figurant dans le tableau joint en annexe 2 du rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'accorder les subventions en faveur de l'animation des Programmes d'intérêt général relatifs à l'amélioration de l'habitat privé, au titre de l'année 2015, dans les conditions figurant dans le tableau joint en annexe 3 du rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le modèle-type de convention joint en annexe 4 du rapport, fixant les modalités d'octroi des subventions citées dans le rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer ces documents. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de donner délégation à la Commission permanente pour prendre les décisions relatives à l'engagement définitif du Département dans l'accompagnement des actions figurant dans les programmes d'actions prévisionnels des Pôles structurants et des Projets transversaux et, notamment, pour fixer le niveau de la participation financière du Département pour chacune d'entre-elles. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA**

### **RAPPORT N°07/5/19**

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission.** – La cinquième commission a émis un avis favorable sur le projet de fiche d'aide aux investissements des CUMA annexé au rapport, dans lequel figure la nature de l'investissement, le taux d'aide et le plafonnement de l'aide.

En guise de parenthèse, j'espère que l'année prochaine, nous pourrons toujours intervenir en termes de soutien aux investissements des CUMA puisque la loi NOTRe ne nous laisse pas présager que ce sera toujours le cas.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à adopter ce projet de fiche d'aide aux investissements des CUMA. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**SUBVENTIONS  
FONCTION 9 – AGRICULTURE**

**RAPPORT N°07/5/20**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Nous en venons à l'examen des aides du Département en faveur des associations et foires-concours agricoles, dont la cinquième commission a eu à connaître.

M. SIMONNET va présenter l'avis émis et avalisé par la commission concernée. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

**M. LEGER.** – Permettez-moi de préciser que nous voterons contre les propositions auxquelles vous appliquez une baisse de 5 %.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Dont acte.

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission.** – Mes chers collègues, voici les propositions de la cinquième commission sur lesquelles l'Assemblée est appelée à se prononcer :

**Tableau 1 : Secteur Agricole  
Chapitre 939 28, article 657 4**

ORGANISMES DEMANDEURS	OBJET DES DEMANDES	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITÉS	SUBVENTIONS ACCORDÉES PRÉCÉDEMMENT PAR LE DÉPARTEMENT	SUBVENTIONS SOLLICITÉES POUR 2015	DÉCISION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FDSEA	Fonctionnement Objet social : Représentation et défense des exploitants agricoles	Non précisé	3 549 € en 2010	4 000 €	<b>3 380 €</b> <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Jeunes Agriculteurs Creuse	Fonctionnement : Objet social : Représentation et défense des exploitants agricoles	Non précisé	1 671 € depuis 2013	2 000 €	<b>1 590 €</b> <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne	Exceptionnel Achat d'un minibus	Région 2 500 € CAF 1 000 € MSA 500 € C.C. de Bourganeuf – Royère-de-Vassivière 1 500 €	1 000 € en 2010	1 500 €	<b>950 €</b>  <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
--	------------------------------------	---	-----------------	---------	--

**Tableau 2 : Foires concours et manifestations agricoles  
Chapitre 939 28, article 657 455**

ORGANISME	OBJET	CATÉGORIE D'ANIMAUX	RACE	DATE et LIEU	SUBVENTION ACCORDÉE PAR LE DEPARTEMENT	SUBVENTION DEMANDÉE POUR 2015	DÉCISION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Comité des foires de Chénérailles	113 <sup>ème</sup> édition de la foire équine	Equins	Toutes races	10 mai 2015 Chénérailles	915 € en 2012	<b>915 €</b>	<b>870 €</b>  <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les organismes bénéficiaires d'une subvention supérieure à 3 049 €, établies selon le modèle habituel. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES  
FONCTION 9 – TOURISME  
2<sup>ème</sup> TRANCHE**

**RAPPORT N°07/5/21**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Nous en venons à l'examen des demandes de subventions départementales émanant des associations intervenant dans le domaine du tourisme, dont la cinquième commission a eu à connaître.

De même, M. SIMONNET va présenter l'avis émis et avalisé par la commission concernée. Si personne ne demande la parole, cet avis deviendra décision du Conseil départemental ; sinon, nous en débattons.

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission.** – Mes chers collègues, voici les propositions de la cinquième commission sur lesquelles l'Assemblée est appelée à se prononcer :

ORGANISME DEMANDEUR	NATURE DES ACTIONS ENVISAGEES	PARTENAIRES SOLLICITES pour 2015		SUBVENTION ACCORDEE EN 2014 PAR LE DEPARTEMENT	SUBVENTION SOLLICITEE POUR 2015	DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
<b>Association Accueil Paysan Limousin</b>	Mise en place d'actions en faveur du tourisme, de l'agriculture et plus largement de l'activité économique sur le territoire	Autres subventions	3 000 €	2 500 €	2 500 €	<b>2 375 €</b> <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
		Conseil Régional	12 000 €			
<b>Bienvenue à la Ferme au Pays Creusois</b>	Promouvoir la production fermière et les activités de loisirs et de découverte du département auprès des consommateurs et des touristes	Chambre Agriculture	2 000 €	6 000 €	6 000 €	<b>5 700 €</b> <i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
		Cotisations départementales	9 000 €			
		Organisations de marchés avec repas, vente de paniers	9 560 €			
<b>Union départementale des Moniteurs guides de pêche de la Creuse</b>	Promouvoir le loisir pêche sur le département	Adhérents	150 €	1 <sup>ère</sup> demande	750 €	<b>500 €</b> <i>Adopté à l'unanimité</i>
		Manifestations	50 €			
<b>TOTAL</b>				8 500 €	9 250 €	<b>8 575 €</b>

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association bénéficiaire d'une subvention supérieure à 3 049 €, « Bienvenue à la ferme au Pays creusois », selon le modèle habituel. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**SUBVENTION DÉPARTEMENTALE  
FONCTION 9 – TOURISME  
GÎTES DE FRANCE**

**RAPPORT N°07/5/22**

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission.** – La cinquième commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M<sup>me</sup> la Présidente visant à mettre en place un nouveau partenariat avec Gîtes de France, l'ADRT de la Creuse et le Département, dont les modalités de collaboration figurent dans le projet de

convention annexé au rapport, et à accorder à cette association pour l'année 2015 une subvention de 5 000 €.

Vous l'aurez compris, le but est de retisser un lien entre le Département, l'ADRT et Gîtes de France. Nous partons du principe que cette association, avec plus de 500 hébergements, représente pour le département de la Creuse et donc pour l'ADRT un formidable levier de développement économique et touristique sur le territoire. Nous ne pouvons décemment pas nous priver de cette association très répandue sur notre département, comme en témoigne le nombre de ses hébergements.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – J'ai une question à poser à notre collègue Nicolas SIMONNET : où sommes-nous de la centrale de réservation des Gîtes de France ? Le principe est toujours celui du recours à une centrale corrézienne ?

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur de la cinquième commission.** – C'est une centrale, non pas corrézienne, mais au niveau du Limousin. C'est un choix de politique commerciale de Gîtes de France au niveau national. Cette association a donc aujourd'hui son propre outil et sa propre plateforme de commercialisation. C'est la raison pour laquelle elle a fait le choix, sans que je ne porte de jugement sur ce choix, de créer une plateforme commerciale au nouveau du Limousin et il est vrai que la centrale de réservation est située en Corrèze. Mais lorsque les clients potentiels contactent par téléphone Gîtes de France Creuse pour réserver un hébergement dans le Département, leur appel aboutit, en effet, sur la plateforme téléphonique de Corrèze, mais en décrochant, les opérateurs souhaitent aux clients la bienvenue à Gîtes de France Creuse. De même, le papier en-tête reste : « Gîtes de France Creuse ».

Mais il est vrai que le choix opéré en son temps par ladite association avait fait couler beaucoup d'encre et conduit la majorité précédente à prendre des mesures contre Gîtes de France. En effet, votre majorité à l'époque, monsieur LEGER, avait décidé purement et simplement de supprimer la subvention qui lui était accordée et qui était alors de 45 000 €.

Force est d'ailleurs de reconnaître que Gîtes de France rencontre aujourd'hui des difficultés financières et c'est bien dommage. Ayant assisté à l'assemblée générale la semaine dernière, je sais que l'association accuse un déficit de fonctionnement de 45 000 € pour 2015, lequel était de 40 000 € en 2014.

Ces difficultés financières sont-elles dues au choix de sa politique de commercialisation ? Je ne saurais le dire, mais force est tout de même de constater un tassement du nombre d'hébergements labellisés. Le phénomène est, du reste, le même pour ce qui est de CléVacances, association qui, vous le savez, a été fusionnée au sein de l'ADRT. C'est un constat observé au niveau national, avec un tassement des labellisations.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que, ayant quitté la séance, M<sup>me</sup> Armelle MARTIN a donné pouvoir à M. Philippe BAYOL.

Je mets aux voix la proposition visant à approuver la mise en place d'un nouveau partenariat et des modalités de collaboration entre Gîtes de France, l'ADRT de la Creuse et le Département, telles que définies dans la convention annexée au rapport. *(Adoptée par 15 voix pour et 14 abstentions – M. Nicolas SIMONNET n'a pas pris part au vote.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à accorder une subvention de 5 000 € à l'Association des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert de la Creuse pour l'année 2015. *(Adoptée par 15 voix pour et 14 abstentions – M. Nicolas SIMONNET n'a pas pris part au vote.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de m'autoriser à signer la convention tripartite à intervenir entre le Département, l'ADRT et l'Association. *(Adoptée par 15 voix pour et 14 abstentions – M. Nicolas SIMONNET n'a pas pris part au vote.)*

## **PROGRAMMATION ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT 2015**

### **RAPPORT N°07/5/23**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur de la cinquième commission.** – La cinquième commission a émis un avis favorable sur les propositions de M<sup>me</sup> la Présidente, visant :

- à adopter le projet de programmation annexé au rapport, qui s'élève à 253 230,08 € pour l'AEP et 325 729,86 € pour l'assainissement, soit 578 959,94 € affectés sur les autorisations de programme figurant au budget ;
- à accorder les subventions correspondantes ;
- à autoriser M<sup>me</sup> la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette programmation.

Sur le tableau annexé au rapport et concernant la programmation 2015 dans le domaine de l'AEP, vous verrez que ce qu'il est proposé de retenir figure en grisé et que ce qu'il est proposé de ne pas retenir figure en blanc. Je n'entre pas dans le détail, mais si vous avez des questions particulières, je suis prêt à y répondre.

Par ailleurs, comme M<sup>me</sup> la Présidente l'a annoncé en début de séance, il vous a été remis le tableau de programmation 2015 concernant l'assainissement, ce document annulant et remplaçant les pages 312 et 313 du rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – J’interviens sur un sujet dont je m’étais entretenu avec M. GAILLARD. Nous avons prévu de modifier à la marge le règlement d’attribution des subventions, visant à intégrer les aides aux assainissements portées par des associations de villageois d’un même hameau. Il ne s’agit ni d’assainissement collectif, ni d’assainissement individuel, mais le fait de se regrouper rend service à ceux qui, dans le village, n’ont aucune autre solution technique que celle de l’assainissement autonome.

Vous n’avez pas voulu changer ce règlement et j’ai cru comprendre que c’était sans doute par crainte d’un nombre trop important de dossiers de ce type-là demain. Même si je veux bien être prudent, je crois malgré tout qu’il est relativement rare qu’une entente soit suffisante entre voisins pour engager ensemble une dépense pour un assainissement associatif.

Telle est l’explication pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport, madame la Présidente. Nous ne remettons pas en cause la distribution des subventions, ni le choix de les attribuer à tel ou tel porteur de projet, ne serait-ce qu’en raison d’une instruction technique qui tient la route, si j’ose dire, de la part de nos services. En revanche, nous regrettons que n’ait pas été prise en compte cette modification. Vous auriez peut-être pu – ce qui pourrait être le cas l’année prochaine si vous l’acceptiez – essayer de trouver une formule qui aurait permis de savoir tout de même jusqu’où il était possible d’aller pour aider ces assainissements associatifs, vous donner le temps de la réflexion et d’apprécier si vraiment, le nombre de dossiers était important.

En tout cas, ces assainissements seront réalisés, mais sans l’aide du Conseil départemental et je le regrette.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Nous touchons aussi un point délicat dans le Département, en référence une nouvelle fois à la réforme des intercos et à la loi NOTRe.

Ce sujet est traité de façon très disparate sur le Département, ce qui peut nous poser problème à l’avenir. Concernant l’assainissement collectif, certaines collectivités ont transféré la compétence aux EPCI, d’autres pas. D’autres encore, lorsque la compétence est transférée, interviennent sur l’assainissement individuel, mais seulement dans le cadre des SPANC. D’autres encore ont fait le choix dans des cas particuliers, tels que celui que vous évoquez, d’intervenir au titre du semi-collectif parce qu’il n’y aurait pas de solutions pérennes pour mettre en place un assainissement individuel.

Bref, il existe une multitude de situations différentes ; à telle enseigne que le sujet ne manquera pas d’être évoqué, j’en suis certaine, avec les nouveaux EPCI dans le cadre de la prise de compétence assainissement collectif ou pas.

Peut-être qu’en définitive, aucun nouvel établissement public de coopération intercommunale ne verra le jour dans le cadre de nouveaux périmètres, à moins que ne soient concernées ces trois petites intercos de moins de 5 000 habitants. Peut-être que rien ne changera, mais à mon avis, s’il y a des mariages d’EPCI dans le Département, comme l’évoquait M. le Préfet hier, je gage que si l’un des deux a certaines compétences et l’autre pas, dans la corbeille de la mariée, il y aura forcément cette compétence qui sera partagée.

Sur toutes ces questions qui, pour l'instant, sont très latentes, nous aurons un regard très intéressé dans le cadre des discussions de partenariat éventuel avec ces nouvelles collectivités.

Telles sont les réflexions que je tenais à formuler, mais c'est un sujet qui mérite, en effet, grande attention.

La parole est à M. MORANÇAIS.

**M. MORANÇAIS.** – Sur la proposition de M. Jean-Luc LEGER, je dirai pourquoi pas ? Seulement, cette proposition m'interpelle par rapport à l'assainissement non collectif tout court. Si petite soit-elle, la communauté de communes de Chénérailles a engagé auprès des propriétaires intéressés, avec l'Agence de l'eau comme financeur essentiel, au taux de 50 % d'un plafond de 8 000 €, la mise aux normes des assainissements non collectifs.

Certaines situations sont également très complexes pour des propriétaires ayant peu de place et dont la solution requiert des filières très onéreuses. Que penser aussi si nous devons intervenir pour un ensemble ou une partie de villages ou de hameaux et pas pour d'autres ? Sous le mandat précédent, à plusieurs reprises j'avais sollicité le concours du Département, même à hauteur de 5 % ou 10 %. Il m'avait été répondu à l'époque que c'était difficile financièrement parlant, ce que je comprends aujourd'hui d'autant plus facilement !

En tout cas, je voulais mettre l'accent sur le problème de tous ces propriétaires concernés par la mise aux normes de leur assainissement non collectif et qui se trouvent dans des situations parfois assez proches de ce que décrit Jean-Luc LEGER.

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur de la cinquième commission.** – J'interviens en guise de complément puisque nous avons effectivement évoqué le sujet avec M. LEGER, l'association syndicale libre de Soulières proposant de mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif regroupé.

Ce dispositif concerne un nombre de branchements assez réduit, s'agissant de 6, me semble-t-il. C'est donc un projet très peu coûteux, mais là n'est pas l'interrogation. Le fait que ce projet ne soit pas porté par la commune, un EPCI ou un syndicat nécessiterait de modifier le règlement, ce qui n'est pas un obstacle en soi, toute révision pouvant s'envisager, mais pose surtout un problème de méthode.

D'abord, je ne suis pas du tout certain, mais encore faudrait-il le vérifier, qu'il y ait une impossibilité technique pour des assainissements individuels. Ensuite, il faut savoir qu'aujourd'hui, la position des agences et de l'Agence de l'eau, en particulier, est de faire machine arrière par rapport à l'incitation à des assainissements collectifs, alors que nous avons connu une période où ce n'était pas le cas. Il faut donc rester très mesuré. Enfin et surtout, il faut faire très attention à ne pas s'engouffrer n'importe où. Je m'explique, sans dire qu'il en est ainsi, mais il pourrait en être ainsi. Une commune a une légitimité : son conseil municipal est élu pour gérer les affaires de la commune, que ce soit dans le bourg ou dans les villages, et, notamment, ces programmes. Si par un quelconque hasard, la commune ne souscrivait pas aux désirs de certains habitants, ces derniers auraient la possibilité de se

constituer en association et de s'engager dans des demandes détournées si les décisions du conseil municipal ne leur convenaient pas.

Il faut donc faire très attention à ne pas créer de précédents, sans dire que c'est le cas, et veiller à rester dans des configurations traditionnelles.

En tout cas, je ne sais pas précisément ce qu'il en est d'une éventuelle impossibilité technique pour des assainissements individuels, mais je ne suis pas certain que ce soit le pas.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter le projet de programmation annexé au rapport, qui s'élève à 253 230,08 € pour l'AEP et 325 729,86 € pour l'assainissement, soit 578 959,94 € affectés sur les autorisations de programme figurant au budget. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à accorder les subventions correspondantes. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette programmation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

## **ADHESION AU RESEAU RURENER**

### **RAPPORT N°07/5/24**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur de la cinquième commission.** – La cinquième commission a émis un avis favorable à l'adhésion du Département au réseau RURENER, qui s'inscrit dans le Plan Climat et, plus particulièrement, dans l'action PCET1 relative à l'énergie.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je vous propose d'approuver les éléments figurant dans la charte RURENER annexée au rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

Je vous invite également à approuver la proposition tendant à adhérer à cette structure conformément aux statuts annexés au rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Enfin, je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'inscription de la collectivité comme membre du réseau RURENER. *(Adoptée à l'unanimité.)*

**ANNIMATIONS 2015 DE LA RESERVE NATURELLE DE L'ETANG DES LANDES  
CONVENTION AVEC LES SALLES DE CINEMA  
ET CREATION DE LA REGIE DE RECETTES**

**RAPPORT SUR TABLE N°07/5/30**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur de la cinquième commission.** – La cinquième commission s'est prononcée favorablement sur les projets de conventions à passer avec les cinémas, l'un dans le cas où le Département prend en charge la billetterie et l'autre lorsque le cinéma utilise sa propre billetterie, ainsi que sur la création d'une régie de recettes.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Nous allons donc nous prononcer sur ces propositions.

Je mets aux voix celle visant à approuver les deux projets de conventions annexés au rapport, fixant les modalités de partenariat avec les salles de cinéma, et à m'autoriser à signer ces conventions dans le cadre des animations de la réserve naturelle de l'Etang des Landes. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix celle tendant à vous prononcer sur l'encaissement des droits d'entrée d'un montant de 3 € dans le cadre des animations cinématographiques, qui implique la création d'une régie de recettes permettant la gestion de la billetterie nécessaire à cet encaissement. (*Adoptée à l'unanimité.*)

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la première commission « Administration générale – Personnel – Finances » a eu à connaître.

**MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)**

**RAPPORT N°07/1/1**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la dernière assemblée plénière du Département, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son attributaire.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prend acte de ce compte rendu.

**GARANTIE D'EMPRUNT  
TRAVAUX A L'EHPAD « LA CHAPELAUDE »  
A LA CHAPELLE-TAILLEFERT**

**RAPPORT N°07/1/3**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M<sup>me</sup> la Présidente visant à accorder la garantie du Département sollicitée pour l'emprunt destiné au projet de travaux de l'EHPAD « La Chapelaude » à la CHAPELLE-TAILLEFERT, et ce à hauteur de 50 %.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à accorder la garantie du Département à hauteur de 50 % pour cet emprunt et à m'autoriser à signer le contrat à intervenir. (Adoptée à l'unanimité.)

**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL  
A M<sup>me</sup> LE PAYEUR DEPARTEMENTAL**

**RAPPORT N°07/1/4**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – La première commission a émis un avis favorable sur la proposition de M<sup>me</sup> la Présidente tendant à octroyer à M<sup>me</sup> Sophie LAMOTTE, Payeur départemental, l'indemnité de conseil calculée en appliquant un pourcentage de 50 % au tarif maximum fixé à l'article 4 de l'arrêté du 12 juillet 1990, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables, soit :

- 0,05 pour 1 000 sur les 15 244 902 premiers euros ;
- 0,025 pour 1 000 sur les 30 489 804 euros suivants ;
- 0,01 pour 1 000 sur les sommes excédant 45 734 706 euros.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la première commission. (Adoptées à l'unanimité.)

## PERSONNEL DEPARTEMENTAL

### RAPPORT N°07/1/5

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission.** – La première commission a émis un avis favorable sur les propositions visant :

- à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives notamment :
  - au tableau des emplois de la collectivité ;
  - au tableau des effectifs de la collectivité ;
  - aux organigrammes du Pôle Aménagement et Transports : UTT de BOUSSAC, UTT de LA SOUTERRAINE, UTT de BOURGANEUF, ainsi qu'aux modifications apportées à leurs tableaux des emplois respectifs, créations et suppressions ;
  - aux organigrammes du Pôle Jeunesse et Solidarités : Direction de l'Insertion et du Logement, Unité Territoriale d'Action Sociale de LA SOUTERRAINE, Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse et Direction des Personnes en Perte d'Autonomie, ainsi qu'aux modifications apportées à leurs tableaux des emplois respectifs, créations et suppressions ;
  - au tableau des emplois de la Direction des Finances et du Budget, création et suppression ;
- à autoriser M<sup>me</sup> la Présidente à procéder aux modifications du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements.

Je précise que les points concernant la mise en œuvre des réorganisations proposées au sein des UTT de BOUSSAC, LA SOUTERRAINE, BOURGANEUF et AUBUSSON ont été soumis au Comité Technique du 26 mai dernier.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – A ce sujet précisément, vous nous avez dit en première commission que ce point du rapport avait fait l'objet d'une abstention, sans doute de la part des syndicats. C'était sur quels postes précisément et quelle en était la raison ?

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission.** – C'était une abstention sur les quatre postes.

**M. LEGER.** – Sans vouloir vous mettre dans l'embarras, pourrions-nous savoir quelle en était la raison ?

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale.** – M<sup>me</sup> LALANDE va nous en faire part.

**M<sup>me</sup> LALANDE, Directrice des Ressources humaines.** – La raison invoquée était liée au fait que ces postes d'adjoints techniques créés dans les UTT n'étaient pas tous ouverts au même grade.

**M. LEGER.** – D'accord et merci !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives notamment aux tableaux des emplois et des effectifs de la collectivité, aux organigrammes du Pôle Aménagement et Transports et du Pôle Jeunesse et Solidarités, ainsi qu'au tableau des emplois de la Direction des Finances et du Budget. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

## **CHARTRE DE LA FORMATION DES PERSONNELS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**

### **RAPPORT N°07/1/6**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission.** – La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M<sup>me</sup> la Présidente visant à adopter la charte de la formation des personnels du Conseil départemental, mise à jour.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **DISPOSITIF DE PERMANENCE ET D'ASTREINTE A LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DU LABORATOIRE**

### **RAPPORT N°07/1/7**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission.** – La première commission a émis un avis favorable sur la proposition de M<sup>me</sup> la Présidente tendant à adopter le dispositif de permanence et d'astreinte à la Direction de l'Environnement, de l'Assistance Technique et du Laboratoire, tel qu'il figure en annexe du rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **AVANCEMENTS DE GRADE 2015 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **RAPPORT N°07/1/8**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission.** – Afin de mettre en œuvre les décisions issues des avis rendus par la Commission Administrative Paritaire qui s'est tenue le 27 mai dernier concernant les avancements de grade, il convient de modifier le tableau des effectifs, conformément au tableau présenté dans le rapport, proposition sur laquelle la première commission s'est prononcée favorablement.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS**

### **RAPPORT N°07/1/9**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur de la première commission.** – A la suite d'un audit de la DDFiP et de la mise en place de la dématérialisation des frais de déplacement, il est proposé de remettre à plat les indemnités des agents.

Figurent dans le rapport toutes les précisions concernant le maintien des modalités en place : le choix du moyen de transport, l'utilisation du véhicule personnel, l'utilisation du train, l'hébergement et l'indemnisation des trajets pour passer les épreuves d'un concours. Y figurent également les modifications proposées concernant le déplacement des assistants familiaux, les pièces justificatives à fournir pour bénéficier de l'indemnisation des frais de transport et de mission, la définition du lieu de résidence pour le calcul de l'indemnité de transport, les coordonnées bancaires, les indemnités de déplacements étant versées, au même titre que la paie, sur le compte bancaire de l'agent, l'autorisation à utiliser son véhicule personnel et le covoiturage.

Il est prévu que l'ensemble des dispositions mentionnées dans le cadre de ce rapport prenne effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions énoncées dans le cadre de ce rapport. (*Adoptées à l'unanimité.*)

**ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS  
RECEVANT DU PUBLIC  
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

**RAPPORT N°07/1/10**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – La première commission s'est prononcée favorablement sur les propositions de M<sup>me</sup> la Présidente visant :

- à adopter l'Agenda d'Accessibilité Programmée des Etablissements Recevant du Public du Conseil départemental, joint en annexe du rapport ;
- à adresser cet Agenda d'Accessibilité Programmée au représentant de l'Etat pour validation ;
- à confier à la Commission permanente le soin de suivre ce dossier, notamment en ce qui concerne la révision de la programmation.

La programmation proposée, établie sur 9 ans, pourra faire l'objet d'une révision au fur et à mesure des évolutions du patrimoine de la collectivité.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Nous procédons au vote sur chacune de ces propositions.

Je mets aux voix la proposition tendant à adopter l'Agenda d'Accessibilité Programmée des Etablissements Recevant du Public du Conseil départemental, joint en annexe du rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'adresser cet Agenda d'Accessibilité Programmée au représentant de l'Etat pour validation. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à confier à la Commission permanente le soin de suivre ce dossier, notamment en ce qui concerne la révision de la programmation. (*Adoptée à l'unanimité.*)

---

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la deuxième commission « Solidarités » a eu à connaître.

**AIDES FINANCIERES DE SOLIDARITE  
FONDS D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

**RAPPORT N°07/2/11**

**M. MORANÇAIS, Vice-présidente en charge de l'Insertion, du logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur de la deuxième commission.** – La deuxième commission a émis un avis favorable sur les propositions de M<sup>me</sup> la Présidente visant :

- à prendre acte du bilan 2014 des aides financières d'action sociale ;
- à adopter la fiche du règlement départemental pour le fonds d'insertion professionnelle, annexée au rapport, et à la substituer à la précédente fiche, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ;
- à modifier le règlement intérieur, en particulier son article 6-4, et la fiche du règlement départemental des aides concernant le fonds d'aide aux jeunes en difficulté, tels qu'annexés au rapport ;
- à adopter la fiche « passeports culture », avec le quotient familial revalorisé par la Commission permanente dans sa réunion du 20 février 2015, annexée au rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Nous procédons au vote de chacune de ces propositions.

Je vous propose de prendre acte du bilan 2014 des aides financières d'action sociale. (*Acte en est donné.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à adopter la fiche du règlement départemental pour le fonds d'insertion professionnelle, annexée au rapport et à la substituer à la précédente fiche, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de modifier le règlement intérieur, en particulier son article 6-4, et la fiche du règlement départemental des aides concernant le fonds d'aide aux jeunes en difficulté, tels qu'annexés au rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à adopter la fiche « passeports culture », avec le quotient familial revalorisé par la Commission permanente dans sa réunion du 20 février 2015, annexée au rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
RELATIVE A LA GENERALISATION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE  
POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE EN CREUSE**

**RAPPORT N°07/2/12**

**M<sup>me</sup> BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur de la deuxième commission.** – Il s'agit de donner acte à M<sup>me</sup> la Présidente de la bonne exécution de la délégation de service public et d'approuver le rapport du délégataire.

Il est fait état dans ce rapport des faits marquants en 2014, des aspects quantitatifs, de l'activité de la plateforme de téléassistance, des moyens humains, de l'activité de la SARL Coopérative, Coopérative artisanale DOMO Creuse, des prestations aux usagers, de la communication et du bilan financier.

Ce matin, s'est réunie la Commission consultative des services publics locaux, ce qui va nous être confirmé par M. DAULNY.

**M. DAULNY.** – Nous étions, en effet, M<sup>me</sup> JOUANNETAUD et moi-même, présents à cette Commission. Il est vrai que nous avons pu apprécier la qualité du service rendu par le délégataire. Un point a été fait sur toute l'activité déployée depuis le début de cette année. Il faut savoir, et il convient de le préciser, que la plateforme de téléassistance creusoise fonctionne actuellement 6 jours sur 7 et que les soirs, dimanches et jours fériés, les alarmes sont traitées par la plateforme de SIRMAD Téléassistance située à Naves en Corrèze. Prochainement, tout devrait être centralisé en Creuse et le nombre d'emplois devrait être porté de 6 à 12 emplois sur le site. Par voie de conséquence, les locaux ne seront certainement plus appropriés pour pouvoir répondre à ces attentes.

Il est vrai qu'à l'origine des difficultés de mise en place ont été constatées, que ce soit avec le SAMU, le SDIS ou les groupements d'entrepreneurs, puisque c'était tout un système à rendre opérationnel, lequel donne aujourd'hui entière satisfaction.

D'après le bilan, force est de reconnaître que grâce à la mise en place de ce dispositif, nombre de personnes âgées ou en perte d'autonomie ont ainsi pu opter pour un maintien à domicile, au lieu d'être accueillie en institution. C'est la preuve que ce dispositif fonctionne et qu'en ce sens, il est exemplaire.

Sur les quatre départements de la Région Limousin, plus celui de la Dordogne, ce dispositif donne pleine et entière satisfaction. D'ailleurs, les 6 futurs emplois seront pourvus par des jeunes ayant suivi des études de domotique sur le site de GUERET.

En tout cas, c'est vraiment un « plus » apporté.

Auriez-vous un mot à ajouter, madame JOUANNETAUD ?

**M<sup>me</sup> JOUANNETAUD.** – Le bilan qui nous a été présenté ce matin est, en effet, très intéressant.

Je n'ai rien de particulier à ajouter, sinon pour espérer que cette action engagée par la précédente majorité soit poursuivie par le Conseil départemental puisque ce dispositif correspond tout à fait aux besoins de notre population. La Creuse est un département phare dans ce domaine et, pour une fois, le premier, ce qui mérite d'être souligné.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mettrai l'accent sur le fait que le système a évolué et surtout humainement évolué, et ce dans les deux sens. Les personnes âgées qui, voilà quelques années, éprouvaient quelques craintes parce qu'elles n'imaginaient pas comment le dispositif fonctionnait et surtout les services qu'il était susceptible de leur rendre sont aujourd'hui complètement en phase avec ce qui leur est proposé. Le « plus » en termes de contact humain régulier ajouté à la formule concourt au plein succès de l'opération.

Madame JOUANNETAUD, lors de la précédente séance plénière, nous avons fait le choix du délégataire pour poursuivre cette démarche. En réponse à votre question, si tant est qu'il s'agissait d'une question, c'est donc sans aucun souci !

**M. DAULNY.** – Auparavant, quelques points négatifs étaient constatés, comme le fait de déplacer des sapeurs-pompiers parce que le voisin ne répondait pas, tout simplement pour une télécommande qui était tombée et non pas pour relever la personne qui aurait chuté.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'est là une autre problématique par rapport aux déplacements des services de secours et des pompiers que nous avons déjà évoquée avec M. le Président du SDIS dans le cadre des interventions de plus en plus nombreuses. C'est une piste de travail importante à mettre en place.

Personne ne demande plus la parole ?...

Considérant que vous avez pris connaissance de l'avis émis par la Commission consultative des services publics locaux et que vous me donnez acte de la bonne exécution de la délégation de service public, je mets aux voix la proposition visant à approuver le rapport du délégataire. (*Adoptée à l'unanimité.*)

---

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la troisième commission « Education – Culture » a eu à connaître.

**ACQUISITIONS DE TAPISSERIES PAR LA CITE INTERNATIONALE  
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ**

**RAPPORT N°07/3/13**

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission.** – Il s'agit d'accepter la donation des œuvres ci-après pour un montant global de 244 450 € :

- *Les pampres de la vigne*, 0,31 x 0,44 mètre, tapisserie d'après Louis Valtat, acquisition du 16 mai 2014 à la Galerie « Espace tapisseries Aubusson » pour un prix de 950 € ;
- *Hommage à Joséphine Baker*, tapisserie de la tenture Olympe de Gouges, Jacques Fadat – 2,30 x 2,30 mètres, atelier Bernard Battut, acquisition d'août 2014 au cercle de la tapisserie d'Aubusson pour un prix de 25 000 € ;
- 21 œuvres graphiques – peintures et dessins – du peintre Pierre Jannot, acquisition du 28 juillet 2014 auprès de M<sup>me</sup> Yvette Jannot, pour une somme de 2 800 € ;
- *Le Pont de la Terrade*, tableau de François-Henri Faureau, 1,60 x 2,70 mètres, acquisition du 29 juillet 2014 auprès de M. Max Guillon, pour une somme de 1 500 € ;
- un ensemble de cartons de tapisserie, échantillons, matériel provenant de l'atelier Alfred Gatien, acquisition du 4 décembre 2014 auprès de M<sup>me</sup> Catherine Saintrapt, pour une somme de 13 000 € ;
- un ensemble de maquettes, cartons, dessins, de Denise Duplessis et d'Elie Maingonnat, acquisition le 21 novembre 2014 auprès de M. Jacky Duplessis pour une somme de 1 500 € ;

Sont également concernées, pour leur entrée en collection, les tapisseries réalisées d'après les trois prix de l'appel à projets de créations contemporaines de 2010 et les maquettes des artistes, les échantillons de lissiers et les dossiers documentaires :

- *Peau de Licorne*, tapisserie et ses éléments en porcelaine de Limoges – une tête, une queue, 4 pieds –, Nicolas Buffe, atelier Patrick Guillot, 2011, valeur d'assurance 75 000 € ;
- *Maquette en tirage numérique de Peau de Licorne*, valeur d'assurance 1 000 € ;
- *Blink#0, triptique en tapisserie*, Benjamin Hochart, 1,5 x 2 20 mètres pièce, manufacture Pinton, Felletin, 2011, valeur d'assurance 60 000 € le tout ;
- *Maquette de Blink#0*, valeur d'assurance 10 000 € ;
- *La Rivière au bord de l'eau*, tapisserie, Olivier Nottelet, 3 x 4 mètres, atelier Bernard Battu, 2011, valeur d'assurance 40 000 € ;
- *Maquette de la Rivière au bord de l'eau*, valeur d'assurance 10 000 € ;
- 9 échantillons, valeur d'assurance unitaire 300 € ;
- Carton de tapisserie *La Rivière au bord de l'eau*, valeur d'assurance 10 000 € ;

Il s'agit de mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité de la tapisserie.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à accepter cette donation, étant précisé qu'elle nécessite des inscriptions budgétaires d'ordre en dépenses et en recettes à hauteur de 244 450 € au chapitre 925. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à mettre ces œuvres à disposition du Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Ayant quitté la séance, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M. Etienne LEJEUNE. Je précise que M. Philippe BAYOL avait lui-même le pouvoir de M<sup>me</sup> Armelle MARTIN et que ce pouvoir s'annule donc.

## SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES : SPORT

### RAPPORT N°07/3/14

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, je vous invite à statuer sur ces demandes de subventions :

Intitulé de la structure sportive	Subvention	Vote
Comité départemental de Canoë-Kayak de la Creuse	950 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité départemental de Cyclisme de la Creuse	5 700 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité départemental de Cyclotourisme de la Creuse	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
	+ 1 500 € à titre exceptionnel	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Comité départemental EPMM de la Creuse	570 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité départemental d'Equitation de la Creuse	4 275 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité Départemental de Tourisme Equestre de la Creuse	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i> <b>* Cf. Précision</b>
Comité départemental d'Etudes et Sports sous-marins de la Creuse	500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Comité départemental de handball de la Creuse	1 900 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité départemental des Médillés Jeunesse et Sports	500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Comité départemental de Pêche Sportive au Coup de la Creuse	1 190 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité départemental de Randonnée Pédestre de la Creuse	1 900 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité départemental de la Retraite Sportive de la Creuse	570 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>

Comité départemental de Tennis de Table de la Creuse	500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Comité départemental des Sociétés Creusoises de Tirs	570 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité départemental UNSS de la Creuse	2 850 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité départemental USEP de la Creuse	5 800 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité départemental de vol à voile de la Creuse	500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Amicale laïque Bénévent basket	950 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
AEL Guéret – Section basket-ball	950 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Association Guéretoise des sports de contact	1 190 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
	+ 3 000 € à titre exceptionnel	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Canoë Kayak club Aubussonnais	500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Entente cycliste Felletin Ussel Creuse Corrèze	950 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Cercle Cycliste Mainsat Evaux	950 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Vélo Club La Souterraine	1 190 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Danser à Guéret	500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Guéret Equitation	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Entente Sportive Marchoise	0 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i> <b>* Cf. Précision</b>
Union Sportive de Parsac	710 €	<i>Adopté par 15 voix pour et 13 voix contre</i>  <i>M<sup>me</sup> Bunlon n'a pas pris part au vote</i>
Association Sportive du Golf de Bourganeuf	500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Association Sportive La Souterraine Handball	710 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Amicale handisport	1 710 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Les I-Rondelles	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
ASPTT Guéret – Section pétanque	950 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
AS de Trèfle de Saint-Vaury	2 850 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
	+ 475 € à titre exceptionnel	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Ski nautique Auchaize Vassivière	710 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Tennis Club de Guéret	500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
Entente Pongiste du Pays Sostranien	710 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Société de tir sportif de Guéret	500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>

Nautic club du Limousin	950 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Marche en l'air	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Office Municipal des Sports d'Aubusson	710 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Comité régional de natation du Limousin	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Kayak club Marchois	950 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Tour du Limousin Organisation - 48 <sup>ème</sup> édition Tour du Limousin	14 500 €	<i>Adopté par 29 voix pour</i>
- 4 <sup>ème</sup> édition course cycliste Châteauroux – Limoges	0 €	<i>Adopté par 29 voix pour * Cf. Précision</i>
Creuse Oxygène	23 750 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
	+ 7 125 € à titre exceptionnel	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 abstentions</i>
Vélo 23	4 750 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Entente Cycliste Creuse Thaurion Gartempe	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Avenir Sportif de Gouzou	9 500 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 abstentions</i>
Jonchère Sports et Loisirs	12 675 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Athlétic Trial Club Saint-Christophe	2 850 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Amicale Motocycliste Creusoise	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Vassivière Club Tout Terrain	7 600 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Course de côte de la Tardes	1 140 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Lou Chami – Club de randonnée pédestre	2 850 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Office du tourisme des Eaux Vives Bénévent – Grand-Bourg	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Natu'raid 23	500 €	<i>Adopté par 28 voix pour M. Dumontant n'a pas pris part au vote</i>
Union du Rugby Creusois	7 980 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Tennis Club des Combrailles	1 425 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>
Sports Athlétiques Marchois	710 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 13 voix contre</i>

• Précisions

Comité départemental de Tourisme Equestre de la Creuse

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Pour le Comité départemental de Tourisme Equestre de la Creuse, il est proposé d'allouer une subvention de 570 €.

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission.** – Si vous me le permettez, madame la Présidente...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous en prie.

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission.** – En fait, la troisième commission propose d'accorder à ce Comité une subvention de 1 425 €, s'agissant d'une relance de sa part. La convention devrait être signée prochainement, comme d'ailleurs celles avec les comités départementaux de randonnée pédestre et de cyclotourisme.

La proposition est donc de 1 425 €.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – Je le confirme.

---

Entente Sportive Marchoise

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission.** – La troisième commission propose de rejeter cette demande, rejet qui s'explique par le fait que l'équipe est redescendue de DHR. Or, dans notre règlement, il n'est pas prévu d'attribuer de montant pour les équipes qui n'évoluent plus dans cette division.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Dont acte.

---

**Tour du Limousin Organisation**  
**4<sup>ème</sup> édition de la course cycliste Châteauroux – Limoges (14 mars 2015)**

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission.** – Il s'agit d'un rejet. De même que le Tour du Pays Sostranien, le Tour du Canton du Pays Dunois ou le Circuit Boussaquin qui ne sont subventionnés que par la dotation cantonale, s'appliquent les mêmes critères.

—

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Ces demandes de subventions ayant été examinées, je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser à signer les conventions, établies selon le modèle habituel, à intervenir avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 3 049 €. *(Adoptée par 29 voix pour.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer les conventions de partenariat avec les comités départementaux de cyclotourisme, de tourisme équestre et de randonnée pédestre et l'ADRT Creuse. *(Adoptée par 29 voix pour.)*

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission.** – Ces conventions permettent aussi d'éditer des guides. C'est actuellement le cas pour la randonnée pédestre et il en sera de même pour le tourisme équestre et le cyclotourisme.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Merci de cette précision.

Quittant la séance, M. Thierry GAILLARD donne pouvoir à M<sup>me</sup> Catherine DEFEMME.

**ADIAM DE LA CREUSE**  
**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**RAPPORT SUR TABLE N°07/3/28**

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission.** – Il s'agit d'attribuer à l'ADIAM, pour le festival « Voix d'été en Creuse » qui fête ses 30 ans en 2015, une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

**M. AVIZOU.** – Si vous me le permettez, madame la Présidente...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Bien sûr, monsieur AVIZOU !

**M. AVIZOU...** je formule juste une remarque.

Je me félicite de cette subvention exceptionnelle. Le programme de ce 30<sup>ème</sup> anniversaire permet d'augurer une nouvelle fois une fréquentation importante à ce festival qui, comme vous l'avez dit tout à l'heure, est majeur sur notre territoire.

Cela étant dit, je ne peux m'empêcher de relever une certaine incohérence, sachant que, voilà un mois, nous avons délibéré en diminuant de 4 000 € la subvention traditionnellement accordée à l'ADIAM et que, là, il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 €. Peut-être eût-il été préférable de ne pas procéder à ce retrait de 4 000 €...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – En guise de remarque, monsieur AVIZOU, l'an prochain, ce sera, non pas le 30<sup>ème</sup>, mais le 31<sup>ème</sup> anniversaire de ce festival « Voix d'été ». Vous comprenez donc bien le geste, mais j'entends votre argument, vous qui êtes un grand défenseur...

**M. AVIZOU.** – Ne pas supprimer ces 4 000 € vous aurait évité d'ajouter aujourd'hui ces 2 000 €.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Non, et c'est ainsi beaucoup plus clair ! C'est la poursuite de l'action que nous avons engagée en termes de réduction des aides de façon minimaliste, je le rappelle. C'est loin d'être une baisse significative pour la plupart des associations qui portent toutes ces manifestations.

Je me permets simplement de souligner, ne serait-ce qu'à l'énonciation du nombre d'associations sportives dont nous avons examiné les demandes précédemment, toutes ces subventions que le Département leur attribue. Tandis que vous nous faisiez remarquer que votre dotation cantonale n'était pas suffisante en termes de montant pour le canton de GUERET, vous observerez que le Conseil départemental est bien là présent aux côtés de bon nombre d'associations œuvrant sur ce territoire. L'explication est liée au fait que c'est le bassin de population le plus peuplé et que, de fait, nombreux sont ceux à s'engager dans le tissu associatif. Ce sont aussi nombre d'adhérents et donc des associatives sportives bien présentes sur le territoire.

**M. AVIZOU.** – J'entends bien votre observation, mais en ce qui concerne l'octroi à l'ADIAM de ces 2 000 € à titre exceptionnel, je précise qu'aucun concert n'est organisé à GUERET dans le cadre de ce 30<sup>ème</sup> anniversaire du festival « Voix d'été ».

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Bien sûr et vous avez raison de le préciser, mais mon propos n'était qu'un aparté eu égard au rapport précédent, aparté qui, je l'entends complètement, n'a rien à voir avec ce festival « Voix d'été ».

Nous allons procéder au vote, mais je me pose la question de savoir, en termes juridiques, si M<sup>me</sup> DEFEMME qui, elle-même, ne prend pas part au vote sur ce rapport peut se prononcer au nom de M. GAILLARD, lequel lui a donné pouvoir.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale.** – Bien entendu, et ce en vertu du pouvoir qui lui a été confié !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je soulevais la question pour que la situation soit bien carrée au titre de la comptabilisation des voix exprimées dans le cadre de cette délibération.

Je mets donc aux voix la proposition visant à attribuer à l'ADIAM de la Creuse cette subvention exceptionnelle de 2 000 €. (*Adoptée par 28 voix pour – M<sup>me</sup> DEFEMME n'a pas pris part au vote.*)

Mes chers collègues, nous en revenons aux rapports dont la première commission « Administration générale – Personnel – Finances » a eu à connaître.

## **AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT**

### **RAPPORT N°07/1/25**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à nous prononcer sur l'actualisation des programmations et sur l'inscription de nouvelles autorisations de programme pour 2015 contenues dans le fascicule spécial « Autorisations de programme / Crédits de paiement ».

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je mets aux voix l'actualisation des programmations et l'inscription de nouvelles autorisations de programme pour 2015. (*Adoptées par 16 voix pour et 13 abstentions.*)

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2015**

### **RAPPORT N°07/1/26**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – Mes chers collègues, nous voici donc parvenus à la décision modificative n°1 de l'exercice 2015.

## Budget principal

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – Le montant de la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget principal, qui intègre principalement des virements de crédits, ainsi que des inscriptions nouvelles, ressort à 211 586 € dont 181 950 € en investissement et 29 636 € en fonctionnement.

Le détail des virements de crédits et inscriptions nouvelles déclinés par fonction figure dans le rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, nous procédons au vote de cette décision modificative, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		pour	contre	abst.		pour	contre	abst.
<b>90 - Equipements départementaux</b>								
Chapitre 900 : Services généraux	- 27 000 €	16	0	13	-			
Chapitre 902 : Enseignement	23 000 €	16	0	13	-			
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	4 000 €	16	0	13	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	- 54 500 €	16	0	13	- 62 500 €	29	0	0
<b>91 - Equipements non départementaux</b>								
Chapitre 919 : Développement	- 8 000 €	16	0	13	-			
<b>92 – Opérations non ventilées</b>								
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	244 450 €	16	0	13	244 450 €	29	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>181 950 €</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>181 950 €</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	VOTE			RECETTES	VOTE		
		pour	contre	abst.		pour	contre	abst.
<b>93 - Services individualisés</b>								
Chapitre 930 : Services généraux	1 700 €	16	0	13	-			
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	7 000 €	16	0	13	6 880 €	29	0	0
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	36 000 €	16	0	13	-			
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	- 17 244 €	16	0	13	22 756 €	29	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	3 000 €	16	0	13	-			
Chapitre 939 : Développement	- 820 €	16	0	13	-			
<b>TOTAL</b>	<b>29 636 €</b>	<b>16</b>		<b>13</b>	<b>29 636 €</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>211 586 €</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>211 586 €</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>13</b>
----------------------	------------------	-----------	----------	-----------	------------------	-----------	----------	-----------

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je donne de nouveau la parole à M. GAUDIN, pour nous présenter la décision modificative du budget annexe du Parc départemental.

### **Budget annexe du Parc départemental**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – La décision modificative du budget annexe du Parc départemental retrace quelques ajustements entre lignes budgétaires, ainsi que des opérations d'ordre budgétaires pour constater la sortie d'un matériel réformé à hauteur de 402 €.

Cette décision modificative est ainsi retracée :

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>Investissement</b>			
2155	Outillage industriel		+ 402 €
021	Virement de la section de fonctionnement		- 402 €
<b>Fonctionnement</b>			
60630	Fournitures d'entretien	+ 10 000 €	
60685	Produits de marquage routiers	+ 1 000 €	
60686	Sel de déneigement	- 22 360 €	
6110	Sous traitance exploitation	- 10 000 €	
61351	Location matériel de transport	- 25 000 €	
61352	Location matériel de travaux	+ 40 000 €	
6168	Assurances	+ 6 000 €	
6236	Catalogues et imprimés	+ 360 €	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	+ 402 €	
023	Virement à la section investissement	- 402 €	

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la décision modificative n°1 de l'exercice 2015 du budget annexe du Parc départemental. (*Adoptée par 16 voix pour et 13 abstentions.*)

M. GAUDIN va maintenant nous présenter l'additif au rapport concernant notre participation statutaire au GIP « Traces de Pas ».

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – Lors du vote du budget primitif, une enveloppe de 22 500 € a été votée dans le cadre de la contribution du Conseil départemental au fonctionnement du groupement d'intérêt public dénommé « Traces de Pas ».

M<sup>me</sup> la Présidente propose d'affecter à ce GIP un montant de 22 500 € identique à celui de 2014, correspondant à notre participation statutaire. Les trois autres membres - l'Etat, la commune de LA SOUTERRAINE et l'Association « Les Amis de Traces de Pas » - sont sollicités à même hauteur, certains ayant déjà délibéré ou versé cette subvention.

Les crédits sont prévus sur le chapitre 939.0, article 657448.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M<sup>me</sup> GALBRUN.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – J'aimerais, s'il vous plaît, madame la Présidente, que vous me donniez quelques informations sur le déménagement de l'UTAS de LA SOUTERRAINE dans les locaux de « Traces de Pas ». Vous nous avez dit tout à l'heure que vous aviez un plan de travail sur lequel nous pouvions nous retrouver.

Je crois savoir que vous êtes venue visiter lesdits locaux. Nous aurions bien aimé avec M. LEJEUNE être associés à cette visite afin de savoir notamment si le déménagement était programmé rapidement, sachant que le dossier était bien avancé sous l'ancienne majorité.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Madame GALBRUN, je suis allée à LA SOUTERRAINE, non pas pour visiter le couvent Saint-Sauveur, mais en tant que membre du GIP et représentante du Département. A cette occasion, le Président du GIP, M. MUGUAY, maire de LA SOUTERRAINE, a eu la bienveillance de me faire visiter le couvent Saint-Sauveur. J'ai pu constater que beaucoup de travaux avaient été réalisés dans le cadre du projet précédent et que ces travaux sont de qualité. Le GIP dispose d'un bâtiment moderne, j'allais même dire de toute beauté. J'avais le sentiment d'être dans un hôtel quatre ou cinq étoiles ! C'est vraiment une très belle réalisation en termes de restructuration du bâtiment.

En revanche, j'ai constaté que ses espaces sont en quasi-totalité libres et disponibles. Ce sont des questions qui, bien évidemment, ont été discutées avec les membres du GIP lors de cette séance du conseil d'administration.

Nous avons parlé du budget 2015 du GIP dans lequel il est précisé que le Conseil départemental verse une participation au titre d'un loyer puisque la majorité précédente avait signé une convention avec le GIP pour le transfert de l'UTAS. Il me semble bien que, dans ce cadre, l'ancienne majorité avait demandé aux services du Département de réaliser une étude pour faire en sorte que l'installation de l'UTAS soit effective au regard d'un certain nombre de réglementations, que ce soit en termes d'espace, de nombre d'agents, d'accueil, etc. Le dossier dont je dispose, madame GALBRUN, fait état au moins de 600 000 € de travaux à réaliser !

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Ce ne sont pas les chiffres que nous avons.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission.** – Il s'agissait alors de 350 000 €.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Et là, ce sont les derniers chiffres.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Ceux dont je dispose ne sont pas très anciens : ils datent à peine d'une année.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'est le chiffre qui m'a été transmis par les services : 600 000 €, au lieu de 350 000 € dans le cadre de la première étude. Telle est l'information qui m'a été communiquée. A vérifier !

L'une des premières questions que j'ai posées était pour m'étonner que le Département paye un loyer et que nous ayons une participation de l'ordre de 10 000 € aux frais de fonctionnement, c'est-à-dire aux charges du bâtiment, alors que l'UTAS est loin d'être transférée. Même si la majorité n'avait pas changé, de toute façon, les travaux n'auraient pas été réalisés en deux temps trois mouvements, qu'il s'agisse, du reste, de 350 000 € ou de 600 000 € ! Importants sont les travaux de mise en accessibilité, de sécurité incendie, etc.

Votre question est tout à fait justifiée, mais vous comprendrez qu'il va nous falloir poursuivre cette étude afin de cerner précisément les conditions en cas de transfert de l'UTAS, étant entendu que ce déménagement est souhaité. Je me suis permise, trop rapidement à mon goût, mais le temps m'a manqué et tel n'était pas l'objet de ma visite à LA SOUTERRAINE, d'aller à la rencontre de nos agents et j'ai bien compris qu'ils ne travaillent pas dans des conditions acceptables, ni pour eux, ni pour les publics qu'ils ont à accueillir. (*M<sup>me</sup> GALBRUN et M. LEJEUNE acquiescent.*)

Soyez donc rassurée sur ce point, j'en ai pleinement conscience et je comprends bien la démarche qui avait été celle de la précédente majorité dans le cadre du projet de relogement de l'UTAS, s'agissant de trouver un autre espace pour faire en sorte que les conditions soient optimales. Il n'empêche que nous allons encore nous poser un certain nombre de questions pendant l'été et certainement jusqu'à l'automne.

De même, nous sommes saisis d'une problématique, celle afférente aux travaux qui seraient programmés sur la cité mixte. Le Conseil régional est en recherche aussi d'un certain nombre de pistes. Je vous le dis ainsi sans avoir vérifié quoi que ce soit, mais peut-être que la Région pourrait trouver un intérêt à transférer sur cet espace du couvent Saint-Sauveur restauré une partie de l'internat. Je dis bien peut-être et ce sont d'éventuelles pistes de travail. La qualité de restauration de ce bâtiment est telle que de voir ces espaces vides me fait franchement mal au cœur. Je ne plaisantais pas du tout en disant tout à l'heure que j'avais le sentiment, en termes de style, d'être dans un hôtel quatre ou cinq étoiles, ce qui m'a rappelé un séjour que j'avais effectué voilà trois ans au Portugal où nombre de bâtiments anciens ont été restructurés en termes d'accueil touristique ou hôtelier. J'ai eu la même impression.

Vraiment, le travail réalisé est d'excellente qualité. Cet espace situé en cœur de ville et dans un quartier bien aménagé a un potentiel considérable. Je lui trouve un grand intérêt et sincèrement, je suis très heureuse que ce bâtiment soit dans ce département de la Creuse. J'aimerais que l'on communique sur la qualité de ce bâtiment, mais surtout que l'on trouve des projets qui seraient à la hauteur de cette restauration et, par voie de conséquence, à hauteur du fonctionnement du GIP et donc des garanties financières qui ont été accordées par la commune de LA SOUTERRAINE et par le département de la Creuse.

En toile de fond, vous comprenez bien que nous avons, la commune de LA SOUTERRAINE et le département de la Creuse, une épée de Damoclès au dessus de la tête.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Ainsi que l'Association, madame la Présidente.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Oui.

Soyez donc rassurée, je vais y accorder le plus grand intérêt, mais c'est un dossier qui mérite une grande réflexion. En tout cas, le transfert de l'UTAS est une nécessité, que ce soit là ou ailleurs, et le plus rapidement possible, ce dont je suis aussi persuadée. Mais à l'heure actuelle, le transfert dans ce bâtiment du couvent Saint-Sauveur ne saurait être apparemment effectif rapidement, sauf si les informations qui nous ont été transmises ne correspondent pas à celles dont vous disposez. Je n'en sais rien et je me pose des questions. En tout cas, si les travaux ne sont pas à ce point importants et si tout peut aller très vite, alors, oui, je vous suivrai.

Nous allons donc revoir ce dossier avec le service des bâtiments et rencontrer la Région, les services concernés au sujet de la cité mixte, l'UTAS, etc. Nous avons encore un travail important à réaliser dans ce cadre-là. Mais quelle ne fut pas ma surprise de constater que nous payions un loyer, alors que l'UTAS n'a pas été transférée et qu'elle était loin de l'être ! Le loyer est payé sur l'année 2015, alors que l'UTAS n'aurait jamais été transférée en 2015.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – L'UTAS devait être transférée, dans le pire des cas, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sachant que les travaux étaient programmés et avancés.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Non ! Pour moi, nous en étions au stade de la programmation et de l'estimation du coût des travaux.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Ces informations sont contraires aux miennes qui ne datent que de quelques mois.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Monsieur TUOT, sommes-nous prêts à démarrer les travaux afin que l'UTAS soit déménagée avant le 31 décembre 2015 ?

**M. TUOT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports.** – L'importance de ces travaux nécessitera des appels d'offres ; d'où des délais de procédures administratives avant de démarrer les travaux.

J'apporterai juste une précision quant à l'estimation, précision importante afin de s'assurer, lorsque des chiffres sont cités, que l'on parle bien de la même chose.

Les premiers chiffrages ont été élaborés sur la partie bâtiment, sachant que les études ont été progressives.

Concernant le bâtiment, nous nous sommes aperçus, par exemple, de la nécessité de la mise aux normes sécurité incendie à laquelle il aurait dû être procédé à l'époque par le GIP et que nous intégrons donc dans l'étude générale, aucune installation n'étant envisageable sans ces travaux de mise aux normes.

Quant à l'étude proprement dite du bâtiment pour accueillir l'UTAS, la démarche s'est engagée, là aussi, progressivement puisqu'une concertation a eu lieu avec les personnels pour transformer en bureaux des locaux qui étaient destinés principalement à des salles de formation. Nous avons donc eu une discussion avec les personnels des différents services et eu égard à leurs différentes fonctions afin d'envisager des aménagements fonctionnels.

Telles sont les explications justifiant le fait que, sur la partie bâtiment, l'étude ait été progressive.

Une étude concerne également l'espace extérieur, sachant que vous n'aviez pas à l'époque le chiffrage. Cette étude inclut voirie, parkings et accessibilité handicapés.

En fonction des chiffres que l'on donne, il faut savoir, en face, de quoi l'on parle exactement, sachant que certains chiffres ne correspondent qu'à certaines parties du projet. Le coût de 600 000 € correspond à la totalité : transformation fonctionnelle du bâtiment, mise aux normes incendie et accessibilité des handicapés, accès, voirie extérieure, parkings.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Par conséquent, monsieur TUOT, l'estimation du transfert de l'UTAS en termes de réorganisation et d'aménagement représente bien un montant de l'ordre de 600 000 €, n'est-ce pas ?

**M. TUOT, Directeur général adjoint en charge du Pôle Aménagement et Transports.** – Tout à fait.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Qui dit UTAS dit accueil du public, ce qui suppose donc, en effet, un accès aménagé et des parkings.

En tout cas, en termes de coût, c'est quitte ou double et même double aujourd'hui !

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Lorsque vous disiez tout à l'heure que vous aviez un plan de travail sur lequel nous pouvions nous retrouver, je vous réponds, en effet, que nous pouvons travailler et nous retrouver sur ce projet. C'est ce que je voulais vous dire.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Avec la municipalité de LA SOUTERRAINE, bien évidemment !

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Avec tous les partenaires, bien entendu !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mais comprenez qu’il ne saurait y avoir de transfert possible d’ici au 31 décembre 2015.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Maintenant oui, j’ai compris ! Mais sur les données dont je disposais et qui, il est vrai, étaient tout autres, c’était possible.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Quand la convention a été signée l’an dernier entre le Conseil général et le GIP, je présume que vous aviez donc cette estimation de 350 000 € et que c’est donc à ce titre-là que le loyer est versé sur l’année 2015. En fait, tel est le déroulé, si je puis dire. Permettez-moi alors de me poser un certain nombre de questions sur la façon dont a été réalisé le travail d’estimation au moment de la négociation de cette convention. Le fait que l’estimation des travaux nécessaires à l’installation de l’UTAS double sur un an en termes de coût interroge. Le dossier aurait-il été traité trop rapidement l’an dernier ? Je l’ignore, mais le problème est loin d’être anodin !

Je le dis une nouvelle fois, si le bâtiment s’y prête, si nous pouvons revoir à moindre coût ces travaux d’aménagement, d’autant plus que ce sont 600 000 € de travaux à consacrer à un bâtiment qui ne nous appartiendra pas, ce qui induit également la question de la durabilité du GIP, nous lancerons les travaux. Je tiens à vous rassurer sur ce point, mais force est de reconnaître que le dossier est tout de même extrêmement complexe et financièrement lourd, à moins de gagner à la loterie ! En tout cas, je tiens absolument à ce que soient explorées toutes les pistes possibles pour mettre en valeur cet espace.

**M<sup>me</sup> GALBRUN.** – Très bien et merci de cette réponse qui, visant à explorer toutes les pistes possibles, me convient.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Comptez sur nous, comme nous saurons compter, j’en suis certaine, sur nos partenaires de LA SOUTERRAINE !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à affecter au GIP « Traces de Pas » un montant de 22 500 € correspondant à la participation statutaire du Département. (*Adoptée par 29 voix pour.*)

Ayant quitté la séance, M. Jean-Baptiste DUMONTANT a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Nicole PALLIER.

## RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX ANNEE 2014

### RAPPORT N°07/1/27

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je présume, mes chers collègues, en particulier les nouveaux Conseillers départementaux, que vous avez tous lu avec une grande attention ce rapport d'activité 2014 des services. Il est le reflet des actions des services dans le cadre des politiques départementales.

Je me propose de broser les principales réalisations 2014, en vous engageant à m'interpeller ou à poser des questions dès que vous le souhaitez.

En ce qui concerne la Direction générale des Services, les principales réalisations 2014 ont été le suivi de la nouvelle programmation des fonds européens, le suivi du Contrat de projets Etat-Région 2014-2020, le pilotage de l'Agenda 21 et de l'ingénierie territoriale, la mise en œuvre des propositions d'actions du rapport sur les « Nouvelles Ruralités », la préfiguration d'un règlement d'administration générale, la réponse à l'appel à projets du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, le pilotage du contrôle de la Chambre régional des Comptes.

S'agissant de la Cellule Organisation, Méthode, Qualité, voici les principales réalisations 2014 : l'audit réalisé avec la DDFiP dans le cadre du contrôle allégé en partenariat de la chaîne comptable des frais de déplacement ; l'étude et le diagnostic opérationnel dans le cadre du projet de dématérialisation des décisions et délibérations ; la collaboration au dossier de labellisation Agenda 21 et au dossier de candidature « appel à manifestation d'intérêt » TEPCV ; les formations internes, notamment au titre des grandes notions budgétaires et comptables ; le déploiement de la procédure de contrôle des associations ; l'étude d'impact pour le Laboratoire départemental d'Analyse d'un regroupement éventuel de 6 structures en GIP ; les réunions mensuelles avec le SDIS ; l'organisation de comités de pilotage intéressant le Laboratoire, le Parc départemental, la Cité de la Tapisserie et le Conservatoire Emile-Goué ; l'élaboration des dossiers de candidature au concours de l'innovation de l'ADF ; la coordination du contrôle de la Chambre régionale des Comptes ; l'élaboration du projet de règlement départemental d'Administration générale.

Au titre de l'ingénierie territoriale, les principales réalisations ont été les études de faisabilité pour la construction d'une salle de loisirs, l'aide à la rédaction d'un cahier des charges pour un syndicat d'eau et la mise en place de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Concernant la Direction de la Communication, au titre de la communication externe, les principales réalisations ont concerné la création du site Internet de la Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes – conception, écriture et réalisation intégralement en régie –, les expositions des Archives départementales, *La chasse en Creuse* et *La Grande Guerre en Creuse*, la conception et l'organisation du colloque sur les Nouvelles Ruralités de Nevers, en collaboration avec les Directions de la communication des Conseils généraux de l'Allier, du Cher et de la Nièvre, 5 numéros et 4 suppléments du *Magazine de la Creuse* par an, les communiqués et conférences de presse, les nouveaux supports de communication.

Au titre de la communication interne, les principales réalisations ont concerné l'établissement de nouvelles cartes professionnelles sur le modèle carte bancaire, l'organisation des élections professionnelles et l'élaboration de fiches thématiques sur les procédures de gestion des ressources humaines.

J'en viens à la Direction des Ressources humaines.

Dans le cadre du Pôle Vie au travail, les principales réalisations 2014 ont eu trait à la poursuite de la surveillance médicale des agents du Conseil général et d'une partie des agents communaux en vertu du conventionnement avec le Centre de gestion, à la prévention des risques psychosociaux avec l'élaboration d'un plan d'actions, à l'installation du réseau des assistants de prévention, à la finalisation du Document unique d'évaluation des risques, à la poursuite des formations au risque incendie, à l'organisation de la 2<sup>ème</sup> journée retraite et à la réalisation de nombreux travaux en régie.

Dans le cadre du Pôle Gestion administrative, les principales réalisations 2014 ont concerné le recrutement d'un Directeur des bâtiments et d'un Ingénieur en prévention, la signature de 3 nouveaux contrats d'apprentissage, les études et l'audit de la gestion des frais de déplacement en vue de l'informatisation, la mise en oeuvre du 1<sup>er</sup> volet de la formation à destination des cadres, la structuration de l'aide aux agents en difficulté avec l'expérimentation d'une fonction en évolution professionnelle, le contrôle de l'URSSAF et de la Chambre régionale des Comptes, la dématérialisation partielle, pour le budget du Laboratoire départemental, des échanges avec la Paierie départementale, la réforme de tous les cadres d'emploi de la catégorie C et l'évolution du logiciel de gestion des Ressources humaines vers une version Web.

S'agissant de la Direction des Finances et du Budget, les principales réalisations 2014 ont résidé dans la mise en application de la convention conclue avec la Direction départementale des Finances Publiques, permettant de faire perdurer jusqu'en 2017 l'étroite collaboration entre l'ordonnateur et le comptable du Département. Ce partenariat porte sur dix actions communes dans le but d'optimiser les circuits comptables et financiers. Il s'est agi également de la mise en oeuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 du PES V2, le Protocole d'Echange Standard, entre l'ordonnateur et le comptable, afin de dématérialiser l'ensemble des mandats et des titres sur le budget principal, les deux budgets annexes, le GIP MDPH et le Syndicat d'Etude pour la gestion des déchets ménagers. Par ailleurs, il convient de citer la poursuite de la gestion de l'inventaire comptable des biens du Département et le calcul des amortissements qui en découle, ainsi que la régularisation comptable sur le budget 2014 de la TVA des transports scolaires sur les années 2011 à 2013 et la mise en oeuvre de la télédéclaration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

J'en viens au Service des Marchés, des Affaires juridiques et de la Documentation.

Voici les principales réalisations 2014 au titre des Marchés publics et des Affaires juridiques : initialisation et mise en oeuvre des procédures de DSP Domotique et TransCreuse ; clause d'insertion et de qualification professionnelle dans les marchés de services ayant pour activité support l'entretien des chemins de randonnée dans le cadre du PDTR ; clause d'insertion, en vertu de l'article 15 du Code des Marchés publics : lot « Espaces verts » réservé aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail dans les marchés de bâtiments ; groupement de commandes du Département : en tant que coordonnateur avec la commune de MOUTIER-ROZEILLE pour des travaux

connexes aux opérations d'aménagement foncier, agricole et forestier et en tant que membre, avec la Région Limousin, pour les ENT dans les lycées ou, avec le Centre hospitalier de GUERET, pour la fourniture et la livraison de fioul, de gazole non routier, de carburants et d'Adblue.

Les principales réalisations 2014 ont concerné, au titre de la Documentation, l'inventaire des ressources documentaires disponibles et la création de l'emplacement documentation sur l'intranet et, dans le cadre du pré-archivage, l'archivage suivi du Bureau des Marchés, la poursuite de l'archivage régulier dans tous les services, l'élaboration de modes opératoires synthétiques de pré-archivage, destinés à être diffusés sur l'Intranet, et la mise à jour du tableau des « référents archives » par service.

S'agissant du Service des Chauffeurs, les principales réalisations 2014 ont concerné la création d'un planning de réservation des véhicules dans la messagerie Outlook avec la collaboration de la DISC, la quantification approximative de l'émission de CO<sub>2</sub> par les 83 véhicules gérés par la DAG et le renouvellement de 15 véhicules.

Le Service des Assemblées a mis en place un nouveau dispositif de gestion dématérialisée des rapports et délibérations, avec la définition, en collaboration avec les services, et le paramétrage des listes d'utilisateurs et des circuits de validation des documents, l'organisation de formations à l'attention des services, la diffusion d'un guide de l'utilisateur, la procédure de test sur les séances de la Commission permanente à partir de mai 2014 et l'accompagnement des utilisateurs.

Pour le Bureau du Courrier, c'est un travail préparatoire, avec les services, en vue de la mise en place d'un outil de gestion dématérialisée du courrier.

Concernant la Direction de l'Informatique et des Système de Communication, voici les principales réalisations 2014 : mise en production du PESV2 en lien avec la Paierie départementale, dans le cadre du projet de dématérialisation inscrit à l'Agenda 21 ; déploiement d'un logiciel de gestion des rapports et des délibérations au Secrétariat des Assemblées et d'outils de suivi des contrats d'énergie dans les bâtiments ; lancement de la migration des postes de travail des agents vers Windows 7 et Office 2013 ; équipement de l'espace muséographique de la Réserve de l'Etang des Landes ; remontée des données de viabilité hivernale par des terminaux mobiles embarqués dans les véhicules des patrouilleurs ; poursuite du plan de modernisation du parc des micro-ordinateurs des collèges, avec l'achèvement du remplacement de 200 postes dans les salles multimédia et l'équipement de salles de sciences à AHUN et BENEVENT-L'ABBAYE ; changement des autocommutateurs de téléphonie supportant l'ensemble des lignes des établissements de CROCQ et de BONNAT ; accompagnement des collèges qui souhaitent utiliser l'ENT Elie jusqu'à son remplacement prévu en 2015, l'appel d'offres étant en préparation avec la Région Limousin ; prise en compte des projets les plus avancés en matière d'aménagement numérique ayant permis de répondre dès 2014 aux attentes de plusieurs entreprises qui souhaitaient être raccordées directement à la fibre optique.

J'en viens au Pôle Jeunesse et Solidarités.

S'agissant du Secrétariat général, voici les principales réalisations : soutien du fonctionnement des EHPAD en difficulté ; en lien avec l'ARS, ouverture des EHPAD restructurés à SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC et BENEVENT ; travail en cours avec

l'APAJH sur l'extension du FAM de GENTIOUX et la restructuration du foyer d'hébergement à GUERET ; ouverture en novembre 2014 du foyer d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes à GUERET porté par l'ADAPEI ; signature avec cette dernière d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour 3 ans ; poursuite du travail d'un projet de SAMSAH départemental avec le concours de l'APAJH, l'ADAPEI, de l'ALEFPA et du CH de SAINT-VAURY ; gestion des ressources du Pôle *via* un suivi régulier et fiable des dépenses et des recettes à l'aide d'outils de pilotage renouvelé ; appel à projets des lieux de vie réalisé.

J'en viens à la Direction Enfance, Famille, Jeunesse.

Le Service Petite Enfance – Jeunesse a participé aux réflexions partenariales sur la réforme des rythmes scolaires, le logement des jeunes et l'expérimentation de la « Garantie Jeunes ». Il a également mis en place de la formation continue pour les assistants maternels, sachant que l'année 2014 a été marquée par l'ouverture de deux maisons d'assistantes maternelles et d'un relais assistantes maternelles.

Concernant l'Aide sociale à l'Enfance, citons la validation du projet de service du service de placement familial, avec la mise en place de la supervision au SAAF, le bilan du schéma médico-social Enfance Famille et Jeunesse et l'augmentation de 28,7 % du nombre de placements depuis novembre 2012. Par ailleurs, les locaux dédiés aux rencontres parents - enfants au Pôle Jeunesse et Solidarités ont été réaménagés et un nouveau mode d'accueil est instauré pour davantage de sécurité. Il est vrai que la situation est si tendue que nous avons de plus en plus de difficultés à ce titre. C'est donc un point de vigilance à la fois dans le cadre de l'accueil des enfants, mais aussi à l'égard de nos agents qui doivent faire face de façon inopinée à ces problématiques. En outre, une révision du mode de prise en charge des mineurs étrangers isolés a été menée. Un protocole de fonctionnement a été élaboré avec le Centre départemental de l'enfance pour permettre une extension de l'âge d'accueil des enfants et renforcer la période d'observation avant une orientation en famille d'accueil. Enfin, une convention avec le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale a été confortée pour l'accueil des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.

Dans le domaine de la Petite enfance, de la Protection maternelle et infantile, plusieurs actions ont été renforcées : mise en réseau et formation continue pour les établissements d'accueil du jeune enfant et les relais assistants maternels ; optimisation de la gestion des bilans en école maternelle ; remboursement des bilans des 4 ans en école maternelle par l'assurance maladie ; édition du règlement départemental d'agrément des assistants maternels et familiaux.

Au titre de la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie, citons la mise en place de la télégestion et l'usage du Chèque emploi service unique pour les régimes mandataire et gré à gré dans le cadre de l'APA et la PCH, ainsi que la mise en place du service de placement familial. Le mode d'intervention de l'APA en matière d'aménagement des logements et des modalités de délégation au CALC PACT a été revu. Des projets d'habitat alternatif ont été réalisés. La mise en oeuvre du Schéma des personnes en perte d'autonomie s'est poursuivie, avec un point sur l'évolution des CLIC partant de l'état des lieux déjà réalisé ; l'inscription du Département dans la démarche MONALISA et la volonté de soutenir les aidants à domicile. Le projet de MAIA nord et centre Creuse a été déposé auprès de l'ARS du Limousin. La modernisation des services d'aide à domicile s'est poursuivie en lien avec le Secrétariat général, avec la prorogation de la convention avec la

CNSA et le partenariat avec l'UNA. Citons, enfin, la poursuite des packs domotiques à domicile et l'enrichissement de l'offre de service, le renouvellement de la DSP et la mise en place des évaluations Icare et Domolim.

En ce qui concerne la Direction de l'Insertion et du Logement, le Pacte Territorial pour l'insertion 2015-2020 a été adopté. Il s'adresse à toute personne en difficulté au regard de l'emploi et intègre une dimension territoriale renforcée. Un travail de partenariat est mené avec la communauté d'agglomération du Grand Guéret en lien avec la politique de la ville.

S'agissant de la Direction des Actions sociales de proximité, voici les principales réalisations 2014 : la participation à la recherche action nationale de l'ODAS autour de la territorialisation et de la cohésion sociale ; en lien avec la DEFJ, la validation des procédures d'intervention des pôles Enfance afin de travailler en prévention sur les placements d'enfants ; le portage des projets de plans d'aide APA par les UPSAV, les unités de prévention du vieillissement, offrant un bilan de santé approfondi gratuit aux plus de 65 ans, et la MAIA pour une validation en commission APA ; le travail avec l'ARS à un système d'échange d'informations commun dont le cahier des charges est confié à EPSILIM ; la poursuite du travail de coopération des UTAS d'AUZANCES, de BOURGANEUF et d'AUBUSSON avec les contrats locaux de santé ; l'amélioration des conditions d'activité des travailleurs sociaux en proximité ; la mise en place du soutien des équipes *via* la supervision et l'adaptation du fonctionnement des équipes pour répondre de façon plus optimale au public.

J'en viens au Pôle Aménagement et Transports.

Au titre de la Direction de la Maîtrise d'ouvrage et du Secrétariat général, voici les principales réalisations : la poursuite du pilotage des études du projet d'aménagement de la RD 990 entre « La Clide » et « La Seiglière » sur les communes d'AUBUSSON et de MOUTIER-ROZEILLE ; l'adoption d'un Schéma directeur des bâtiments sur GUERET par l'Assemblée départementale ; le renseignement de la base de données du logiciel de gestion immobilière en vue d'une optimisation des dépenses de fonctionnement associées et du développement de l'efficacité énergétique selon la politique déclinée par l'Agenda 21 ; la préparation du passage en offre de marché en tarif déréglé du gaz naturel des bâtiments de la collectivité ; l'accompagnement de la procédure d'intégration des OPA, les ouvriers des parcs et ateliers, dans la Fonction publique territoriale en soutien de la DRH.

Pour le Parc départemental, citons l'établissement d'un plan pluriannuel d'acquisition des véhicules et engins ; l'acquisition d'un nouveau point-à-temps pour l'entretien des chaussées et de deux camions 19 tonnes d'occasion pour la viabilité hivernale et l'activité estivale du Parc ; l'expérimentation de valorisation des branches issues de l'élagage avec une entreprise locale produisant des plaquettes destinées au chauffage ; la participation à l'étude de programmation du projet de restructuration des locaux du Parc ; le suivi des premières demandes d'intégration dans la Fonction publique territoriale des Ouvriers des Parcs et Ateliers suite à la parution de décret « d'homologie ».

Au sein de nos UTT, il a été procédé à l'assermentation des agents au titre de la conservation du domaine public routier départemental, à la poursuite de l'application du Plan d'Intervention Végétation avec mise en œuvre d'un fauchage raisonné, la poursuite des campagnes d'élagage avec mise en application de la fiche-action Agenda 21, à une expérimentation de remontée des informations du terrain par smartphone en période de

service hivernal, à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux connexes à l'aménagement foncier, agricole et forestier de MOUTIER-ROZEILLE en appui à la Direction de l'Action Territoriale du Pôle Développement, et au diagnostic de mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau TransCreuse.

Concernant la Direction des Routes, citons l'attribution des nouveaux marchés à bons de commande d'entretien des chaussées, le pilotage d'un groupe de travail sur l'entretien routier dans le but d'optimiser l'utilisation des moyens matériels et financiers, le pilotage du projet de remontées des informations du terrain par smartphone en période de service hivernal et la mise en place d'un outil d'information des usagers de la route en période de viabilité hivernale sur le site Internet de la collectivité en lien avec la Direction de la Communication.

S'agissant de la Direction des Bâtiments et Collèges, voici les principales réalisations au titre des bâtiments départementaux : poursuite des travaux sur la couverture de l'Hôtel du Département ; création d'un accueil dans le bâtiment abritant le Pôle Jeunesse et Solidarités ; réfection de la toiture du bâtiment abritant la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication ; fin du remplacement des menuiseries extérieures du 12, avenue Pierre Leroux à GUERET ; fin des travaux de réfection de la façade ouest de l'UTAS de BOUSSAC ; aménagement au Centre d'exploitation d'EVAUX-LES-BAINS afin d'accueillir des permanences d'assistantes sociales et à l'UTAS d'AUZANCES pour la PMI et la laverie ; fin des études préalables à la construction de la Maison du Département de BOURGANEUF dans l'ancienne gare SNCF ; poursuite des études préalables à la construction des Centres d'exploitation de CROCQ et GUERET et pour la restructuration des locaux du Parc départemental.

Les principales réalisations au titre des collèges ont concerné la réfection des salles de sciences des collèges d'AHUN et de BENEVENT-L'ABBAYE, la réfection des toitures-terrasses des collèges de CHATELUS-MALVALEIX, CHENERAILLES et CROCQ, la 3<sup>ème</sup> tranche du remplacement des menuiseries extérieures du collège de CROCQ, le lancement des études de maîtrise d'œuvre de la restructuration du collège de BOURGANEUF et la fin des études préalables à la construction d'une salle d'évolution et d'un préau au collège de PARSAC.

En ce qui concerne la Direction des Transports, voici les principales réalisations 2014 : mise en œuvre de la nouvelle organisation des transports scolaires suite à la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 ; préparation de la procédure relative à la DSP d'exploitation des lignes régulières départementales de transports de voyageurs ; participation à l'étude de faisabilité du Pôle d'Echanges Intermodal de GUERET avec les services de l'Agglomération du Grand Guéret ; sensibilisation aux risques liés au transport scolaire de 780 élèves des classes de 6<sup>ème</sup> dans le cadre de l'opération de sensibilisation à la sécurité routière ; gestion des transports adaptés à la situation des élèves et étudiants handicapés en lien avec la MDPH ; programme d'implantation des abribus sur le Département ; gestion des transports scolaires sur 21 communes pour le compte de l'Agglomération du Grand Guéret ; renforts de la desserte du Périmètre de Transport Urbain de GUERET par 3 lignes du réseau TransCreuse.

J'en viens au Pôle Développement.

Le Secrétariat général a veillé à l'amélioration des outils favorisant la communication et la coordination entre les services du Pôle et les autres directions. A été poursuivie la gestion administrative et financière des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre du projet de la maison de la Réserve naturelle de l'Etang de Landes et de ses abords, et du projet de logements passerelles de CHAMBONCHARD. C'est aussi l'appui à la rédaction des pièces administratives de CCAP dans un souci d'harmonisation et de sécurisation des procédures, en collaboration avec le Bureau des Marchés. C'est encore l'exploitation de l'outil de suivi du budget mis en place, les éditions mensuelles de tableaux et graphiques et l'analyse du rythme des engagements, des autorisations de programme et des consommations des crédits de paiement.

Concernant la Direction de l'Action territoriale, au titre de l'agriculture, de la forêt et du développement rural, voici les principales réalisations : lancement des travaux connexes aux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier de MOUTIER-ROZEILLE ; soutien à la communauté de communes des Sources de la Creuse pour la construction d'un bâtiment afférent à l'atelier d'engraissement de bovins sur la commune de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX ; soutien à l'EPLFPA d'AHUN pour la mise en place d'une filière d'approvisionnement des collèges en viande locale ; adoption d'un projet d'aménagement forestier de la forêt départementale pour la période 2015-2034 ; mise en place d'un partenariat avec le Syndicat des Energies de la Creuse portant sur le développement des énergies renouvelables, la production d'énergies vertes et l'effacement des réseaux électriques.

Au titre de cette même Direction, dans le cadre des politiques territoriales, il a été procédé à la mise en œuvre de l'année de transition entre la génération de conventions territoriales qui s'est achevée le 31 décembre 2013 et les contrats de cohésion territoriale 2015-2020, avec l'adoption d'un règlement transitoire. Cette Direction a également participé à la révision de la charte du PNR de Millevaches.

La Mission Europe a contribué à la préparation des programmes opérationnels des fonds structurels européens 2014-2020, avec la définition des choix en concertation avec les services opérationnels concernés.

Concernant la Mission Economie et Tourisme, voici les principales réalisations au titre de l'économie : participation aux 3<sup>èmes</sup> Rencontres entreprises de la filière automobile à Montluçon ; signature d'une convention d'objectifs concernant la préfiguration d'un pôle de compétence « Arts Textiles / Art Tissé » sur AUBUSSON – FELLETIN ; adaptation du règlement des aides économiques du Conseil général en fonction du nouveau zonage AFR ; facilitation de l'implantation d'un centre de collecte et de tri des déchets textiles ; participation aux journées européennes des Métiers d'Art ; suivi de dossiers d'entreprises.

Les principales réalisations au titre du tourisme ont concerné l'élaboration d'un nouveau Schéma départemental de Développement Touristique de la Creuse 2015-2020, ainsi que l'intégration de l'animation de l'UDOSTI et de CléVacances dans les missions de l'ADRT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

S'agissant de la Direction de l'Environnement et de l'Assistance technique, au titre de l'environnement, l'évaluation du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Creuse a été réalisée sur la période 2012-2013. La restitution des conclusions doit être organisée début 2015. Par ailleurs, l'année 2 d'animation du Plan

départemental de prévention des déchets de la Creuse a été achevée et validée par l'ADEME qui a renouvelé son soutien technique et financier au Conseil général de la Creuse pour l'année 3.

Au titre de l'assistance technique, voici les principales réalisations : assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif ; dans le cadre de l'assainissement, accueil et formation d'un apprenti ; dans le cadre de l'assainissement – Laboratoire – et de l'eau potable, accueil de stagiaires ukrainiennes ; dans le cadre de l'eau potable, réflexion sur la connaissance patrimoniale et mise en œuvre d'une enquête auprès des collectivités. Citons également l'organisation de formations à destination des élus et personnels des collectivités et le démarrage d'une expérimentation sur la recherche d'eau en profondeur. Dans le domaine des milieux aquatiques, il a été procédé à l'animation sur l'ensemble du territoire, au suivi du réseau de qualité des eaux superficielles, à une étude du potentiel des cours d'eau du Département pour l'obtention du label « rivières sauvages » et à la mise en place d'un animateur de l'outil de suivi des milieux aquatiques en partenariat avec les techniciens de rivière du Département.

Au titre du Laboratoire départemental d'Analyses, citons, parmi les principales réalisations, l'étude « Interféron gamma » pour la détection de la tuberculose et de la paratuberculose chez les jeunes bovins, l'obtention du marché du contrôle sanitaire ARS en hydrologie, le nouveau groupement de commande entre les départements du Puy-de-Dôme et de la Creuse pour l'optimisation de la livraison des articles, l'obtention des accréditations COFRAC pour 2 nouveaux secteurs d'analyses, la poursuite de l'étude de rapprochement des laboratoires du Massif Central, le partenariat avec, d'une part, un expert cyanobactéries et l'ENSIL sur l'Etang des Landes et, d'autre part, avec un expert IBGN qui a conduit à l'accréditation par le COFRAC de cette activité.

Concernant la Mission Culture, voici les principales réalisations : la mise en place d'un outil de réservation pour la « Maison départementale des pratiques vocales et instrumentales en amateur » ; la poursuite du projet expérimental de mutualisation des actions des 3 scènes culturelles – La Fabrique, le Centre culturel Yves Furet et le théâtre Jean Lurçat – commencées en 2013, dit « Culture à l'hôpital », en lien avec les différentes disciplines du spectacle ; les travaux de construction de la Cité de la Tapisserie sur le site de l'ENSA à AUBUSSON ; l'intégration et le suivi de la mission « Vallée des Peintres », avec la mise en œuvre d'un pôle de recherche ; l'élaboration d'un Schéma d'orientation des musiques actuelles en liaison avec les acteurs de musique actuelle, la DRAC et l'ADIAM.

S'agissant du Service Sports, Loisirs de nature et Vie associative, les principales réalisations ont concerné :

- dans le cadre du sport : la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le comité départemental olympique et sportif de la Creuse pour la période 2014-2016 ; l'ouverture de sections sportives aux collèges Marouzeau de GUERET - football féminin - et d'AHUN - rugby féminin - en partenariat avec le Conseil général ; le renouvellement des conventions de partenariat avec les collèges d'AUBUSSON et LA SOUTERRAINE pour le fonctionnement des sections sportives basket-ball et handball ; le parrainage, dans le cadre du partenariat avec le Rugby Club Guéretois Creuse, du match de Fédérale 3 RCGC – Moulins le dimanche 14 septembre 2014 ;
- dans le cadre de la randonnée et des loisirs de nature : la finalisation et la communication de la charte départementale de la randonnée ; la poursuite de la mise à jour du PDIPR ; le renouvellement des conventionnements avec les comités

départementaux de randonnée pédestre et de cyclotourisme ; la définition et la validation de la connexion sud entre les 2 Véloroutes d'intérêt national du Département ;

- dans le cadre de la vie associative : le renouvellement du partenariat avec le dispositif local d'accompagnement Creuse.

La Direction de l'Education a mis en œuvre en 2014 le règlement départemental relatif aux concessions de logement dans les EPLE, adopté en séance plénière du 30 juin 2014, ainsi que la phase 1 du déploiement du dispositif d'aide à la restauration des collégiens, et ce dans les collèges Georges Nigremont de CROCQ et Martin Nadaud de GUERET. Par ailleurs, il a été procédé à l'appel d'offres pour l'acquisition et l'installation du mobilier des salles de sciences des collèges d'AHUN et de BENEVENT-L'ABBAYE.

Quant au Conseil général des Jeunes, voici les principales réalisations 2014 : création d'un verger pédagogique à la Réserve naturelle de l'Etang des Landes ; organisation d'une fête des arbres fruitiers le samedi 14 juin à l'Etang des Landes ; organisation d'une rencontre sportive intercollèges ; rédaction d'une charte éco-citoyenne ; participation à l'organisation du festival « Mômes à la page » ; organisation d'une collecte de lunettes au profit de l'association « Lunettes sans frontière » ; organisation d'une journée d'échanges, d'une part, avec les enfants déficients auditifs et, d'autre part, avec les enfants du Secours Populaire et des Restos du Cœur ; organisation d'une journée solidaire avec les familles soutenues par le Secours Populaire et les Restos du Cœur ; rédaction de témoignages de soutien aux enfants de Philippines.

La Bibliothèque départementale a assuré la poursuite de la mise en œuvre du Plan départemental de développement de la lecture publique et de l'opération « Mon premier livre », avec l'obtention de la labellisation « Premières pages » du Ministère de la Culture. Citons également la deuxième édition des journées départementales du livre jeunesse « Mômes à la page » à BOURGANEUF, l'organisation de la 18<sup>ème</sup> édition du festival « Coquelicot », la création de nouveaux locaux de bibliothèques à BUSSIERE-DUNOISE, CROCQ, FRESSELINES, NAILLAT et SAINT-LAURENT, la poursuite de la concertation avec les communautés de communes pour la mise en œuvre de réseaux intercommunaux de bibliothèques et la préparation du nouveau portail documentaire de la BDC.

Les Archives départementales se sont inscrites dans plusieurs thématiques en 2014 : la collecte, la conservation, le classement et les instruments de recherche, la valorisation, la rédaction et la réalisation de 3 expositions aux Archives départementales.

Concernant la Maison départementale des Patrimoines, voici les principales réalisations 2014 : la poursuite de l'inventaire du Pays Dunois et réalisation de 4 expositions sur ce territoire ; la publication d'ouvrages sur 7 cantons de la collection « Patrimoine de nos villages » et la publication de 2 ouvrages, *Les sociétés musicales dans la Creuse* et *Histoire de Busseau-sur-Creuse* dans la collection « Patrimoine de la Creuse » ; au titre des antiquités et objets d'art, le récolement quinquennal, l'inspection, la restauration et l'organisation de la Commission départementale des Objets mobiliers ; le rendu final de l'étude muséographique et scénographique du musée de la Résistance ; le début de l'étude des paléo-paysages creusois ; la soutenance au Conseil général des 100 points de vue pour la Creuse, réalisés par les étudiants Master 2 de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand ; la réalisation de la manifestation « Viviani » en août 2014 ; le rendu final de l'étude sur les granites creusois, ainsi que le rendu de l'étude préliminaire de mise en valeur de l'ancienne forteresse de

CROZANT ; la réalisation du plan de gestion 2014-2018 de la Réserve naturelle et l'inauguration de la Maison de la Réserve naturelle en juillet ; la vidange partielle et la pêche de l'Etang des Landes à l'automne 2014 par les agents du Département ; le lancement de la politique « Espaces naturels sensibles » du Département.

Enfin, la Mission Eco-département s'inscrit dans deux thématiques fortes : d'une part, le Plan Climat avec la réalisation du diagnostic par le bureau H3C Energies, ainsi que le choix d'un scénario et l'élaboration du programme d'actions à partir de l'Agenda 21 ; d'autre part, Agrilocal23, avec la mise en place de la plateforme numérique et l'animation des ateliers dans les 4 collèges pilotes du Département.

Mes chers collègues, l'exercice fut fastidieux, mais il est bien là pour rappeler que notre collectivité s'est inscrite en 2014 dans des thématiques importantes au travers des compétences qu'elle avait à exercer.

L'année 2015 s'inscrit en grande partie dans la poursuite de ces actions et de ces politiques. Nous ferons preuve de vigilance, en souhaitant poursuivre cette route qui, je le pense, donne satisfaction à nos habitants creusois. Certains y trouvent peut-être des thématiques prioritaires, mais c'est là la vision d'ensemble de ce qu'est le Département et ce vers quoi il pourrait s'engager.

Je remercie sincèrement tous les agents du Département pour leur implication dans ces politiques départementales, avec cette structuration organisée jusqu'à présent en pôles. Je remercie les cadres qui, dans ces services, veillent à ce que tout fonctionne au mieux, ainsi que les Directeurs, en particulier la Direction générale des Services qui chapeaute le tout aux côtés et en parallèle avec la Direction des Finances et du Budget.

Le Conseil général est un tout et, bien évidemment, le Conseil départemental le sera.

Mes chers collègues, je vous ai fait part, en les brochant peut-être trop rapidement, des principales réalisations direction par direction et service par service de cette grande « maison » dans notre beau département. Il me semble important en cet instant de vous laisser la parole et je m'adresse, en particulier, aux membres de l'ancienne majorité auxquels je tiens à rendre hommage. Je reconnais ne pas l'avoir fait le 2 avril dernier et c'était un oubli grave de ma part. Il faut vous rendre hommage pour les politiques que vous avez menées, en étant les têtes de pont de toutes ces politiques et missions que nous avons détaillées aujourd'hui.

La présentation annuelle de ce rapport d'activité est un temps très important et j'y suis très attachée. Nous l'étions aussi lorsque nous étions dans l'opposition. Il convient de souligner les grandes qualités humaines qui caractérisent notre collectivité. Nous, les élus, nous en avons conscience chaque jour et vous, les nouveaux élus, vous en prendrez conscience dans les mois et les années à venir. Nos agents sont à notre écoute et ils sont là pour nous conseiller. Nous avons parfois à faire des choix différents, mais nous sommes là aussi pour trancher.

Entre l'idée qui émane du territoire ou d'une problématique d'un territoire, d'un habitant ou d'un élu et la concrétisation en actions, le tout passant par des décisions et des délibérations en assemblée plénière, le chemin est souvent très long. Nous en parlions tout à l'heure, en évoquant le transfert de l'UTAS de LA SOUTERRAINE sur le couvent

Saint-Sauveur. En voilà un bel exemple ! Mais ce sont toutes ces actions menées ensemble et mises bout à bout qui confèrent à notre collectivité toute sa pertinence. J'espère que la pertinence de ces actions sera reconnue fortement dans cette nouvelle grande Région Aquitaine, mais aussi, comme nous le disions hier à M. le Préfet, par les différents ministères et par le Gouvernement dans les années à venir.

Ayant quitté la séance, M<sup>me</sup> Marie-France GALBRUN donne pouvoir à M. Jean-Luc LEGER auquel je donne la parole.

**M. LEGER.** – Je voulais m'associer à vos propos, madame la Présidente, au titre des remerciements adressés à nos services. De toute évidence, ce sont là des propos que nous partageons car sans les services, nous n'avons ni bras ni mains ! Heureusement donc qu'ils sont là pour appliquer ce que nous décidons collectivement !

Les principales réalisations de nos services au titre de l'année 2014 dont vous avez donné lecture, madame la Présidente, montrent à la fois la quantité et la qualité du travail accompli par nos agents dans ce qui constitue le socle de nos compétences – le social, les routes, les transports, l'entretien des collèges –, mais aussi dans ce que je qualifierais « d'extra » compétences régaliennes, c'est-à-dire la politique territoriale dont nous avons parlé aujourd'hui en particulier, le tourisme, la culture, etc. Ce sont autant de domaines dans lesquels le Conseil général a su, en 2014 comme auparavant, s'illustrer et, en ce sens, devenir un partenaire important et reconnu par les autres collectivités : communes, communautés de communes, pays, etc. C'est bien la raison pour laquelle il fallait sauver le Département, ce dont nous ne pouvons que collectivement nous réjouir.

Un tel rapport montre que le Département a vraiment toute sa place en France. Peut-être fallait-il réformer les compétences et réduire le « millefeuille » électoral, mais le Département devait être préservé. C'est le cas et, je le redis, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Une nouvelle fois, merci à nos services !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. AVIZOU.

**M. AVIZOU.** – Dans un domaine dans lequel j'exerçais voilà encore quelques mois des responsabilités, je souhaite vous poser une question, sans savoir si vous pourrez y répondre aujourd'hui. Mais peu importe, vous y répondrez plus tard, d'autant que ce n'est nullement, je vous rassure, pour vous mettre en difficulté.

Vous avez rappelé tout à l'heure, ce qui figure à la page 68 du rapport d'activité, le « rendu final de l'étude muséographique et scénographique du musée de la Résistance ». Toujours dans le même rapport, il est évoqué, dans le cadre des évolutions prévues pour 2015, « la recherche de financement pour la faisabilité du musée de la Résistance ».

Je voulais simplement vous demander si depuis votre accession au poste qui est aujourd'hui le vôtre, vous avez pris des contacts à ce sujet et si vous aviez des informations à nous donner ou si ce projet en est toujours au même point qu'en mars dernier.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous remercie de cette question, monsieur AVIZOU, à laquelle je vous répondrai que ce fut, dans un premier temps, des contacts avec le dossier, puis des contacts de façon informelle. Nous assistions d'ailleurs ensemble à une manifestation voilà quelque temps à l'occasion de laquelle il m'a été rappelé l'importance de prendre en compte ce dossier, de même que celui d'un autre musée et d'autres projets portés en d'autres lieux que GUERET.

Il est très enrichissant d'avoir tous ces contacts avec ceux qui, dans ce département, portent des projets très intéressants et de différents ordres d'ailleurs. Mais sachez que je reçois par jour des dizaines de demandes de rendez-vous que je n'ai pas encore pu honorer. Même sans dormir, je n'aurais malheureusement pu y donner suite ! Nous avons donc été obligés d'effectuer un certain nombre de priorisations au niveau du Cabinet et, en particulier, en ce qui concerne nos compétences dans le domaine social. Avec mes deux Vice-présidents en charge de ces affaires, nous avons tenu vraiment à nous imprégner des politiques sociales et des difficultés qui se font jour dans ce domaine car ce sont là des sujets parfois critiques et donc, à mon avis, tout à fait prioritaires.

Les semaines devraient s'écouler plus calmement au cours des mois de juillet et d'août. Il sera temps alors de rencontrer un certain nombre d'acteurs qui, pour l'instant, ne sont peut-être que des partenaires de dossier avec lesquels vous aviez commencé à travailler. Mais le dossier du musée de la Résistance qui a été travaillé depuis déjà de nombreuses années commence, me semble-t-il, à se cristalliser, avec des concrétisations en vue. Bien entendu, dès que je le pourrai, je prendrai contact avec l'association concernée.

**M. AVIZOU.** – Merci.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère, mes chers collègues, que vous me donnez acte de la communication de ce rapport d'activité 2014 des services départementaux.

Il nous reste à examiner le vœu et les trois motions déposés.

Nous allons interrompre nos travaux quelques instants, afin de permettre aux troisième et cinquième commissions concernées par l'examen de ce vœu et de ces motions de se réunir.

*(Suspendue à dix-neuf heures vingt,  
la séance est reprise à dix-neuf heures trente-cinq.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle l'examen du vœu et des motions.

## EXAMEN DU VŒU ET DES MOTIONS

### Bourses au mérite

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission.** – Ce vœu proposé par M. Jérémie SAUTY, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, a été rejeté par 3 voix contre et 2 voix pour par la troisième commission, tant sur le fond que sur la forme.

Je vous en rappelle les termes :

« Le Gouvernement socialiste vient d'officialiser, par un décret paru le 28 mai dernier, la baisse du montant de la bourse au mérite qui passe, dès 2015, de 1 800 € à 900 €.

« Cette baisse subite et brutale des dotations attribuées, sur critères sociaux, aux meilleurs bacheliers de France constitue une véritable injustice. En effet, elle va priver les titulaires d'un baccalauréat, mention "Très bien", d'une récompense méritée pour leurs efforts et leur réussite scolaire.

« L'excellence est dévalorisée et la récompense au mérite perd tout son sens. Le Gouvernement socialiste tire vers le bas les jeunes méritants et réduit sa participation financière. Ne pas reconnaître et dévaluer l'effort n'est pas un message fort et un exemple qui sont donnés aux nouvelles générations qui forgeront notre société de demain.

« Les premières victimes de ce choix, ce seront les bacheliers issus des milieux défavorisés. Cette mesure est inepte, inutile et elle ne règle en aucun cas les maux de notre système scolaire. Il s'agit là d'un choix idéologique car ces bourses au mérite avaient été instituées en 2009, sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

« Comment ces bacheliers pourront-ils régler leur loyer, leurs frais de scolarité, s'ils ne peuvent être aidés financièrement par leurs familles et si les bourses au mérite sont ainsi dévaluées ? Quel est le message que vous délivrez ainsi à la jeunesse française ? Avez-vous oublié ce qu'est la méritocratie républicaine ? Allez-vous faire un pied de nez à ces jeunes méritants pour quelques économies de bout de chandelle ? Souhaitez-vous accompagner les bacheliers de demain vers l'excellence ou êtes-vous résignés à ce que l'école de la République sombre dans la médiocrité ?

« Pour notre part, nous voulons accompagner vers la réussite les étudiants boursiers qui incarnent l'avenir de la France.

« Aussi, nous formons publiquement le vœu que les bourses au mérite soient rétablies, particulièrement pour les enfants des familles modestes.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 2 juillet 2015,

« Demande à l'Etat d'annuler cette baisse prévue du montant de la bourse au mérite ».

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – A la majorité, la commission a donc rejeté le vœu dans sa globalité.

**M. LEGER.** – Nous sommes d'accord avec la commission et donc pour le rejet de ce vœu.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Nous allons donc procéder au vote, celui-ci portant, nous en sommes bien d'accord, sur la proposition de la commission.

Je mets aux voix la proposition de la troisième commission visant à rejeter ce vœu. (*Rejetée par 16 voix contre et 13 voix pour.*)

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEJEUNE.

**M. LEJEUNE.** – Ce vœu ne nous convient, en effet, ni sur le fond, ni sur la forme. Ne serait-ce que le ton pour le moins professoral, donneur de leçons et catastrophiste nous semble démesuré au vu de l'enjeu de ce vœu, comme, par exemple, le fait que « l'école de la République sombre dans la médiocrité » : rien que cela !

Si j'avais mauvais esprit, je pourrais rappeler les milliers de postes supprimés dans l'Education nationale entre 2007 et 2012 ou les suppressions d'options dans les établissements que j'ai fréquentés sur cette même période. Mais je ne m'y prêterai pas.

Je me contenterai de rappeler que l'excellence républicaine, la « méritocratie » dont on parle tant est pour nous, non pas la mise en avant d'un petit nombre, mais de permettre à chacun de réussir, quelle que soit son origine sociale. Des jeunes de familles défavorisées travaillent avec acharnement et n'obtiennent au bac que mention « Bien » ou « Assez bien », voire aucune mention. Sont-ils pour autant réellement moins méritants que les autres ? Je ne le crois pas ! La République doit-elle leur donner une chance de réussir ? Je le crois !

Voilà pourquoi je me félicite des mesures mises en place par le Gouvernement de la République. Je ne cite que deux exemples : d'une part, les efforts consentis sur les bourses, avec 458 M€ de revalorisation en trois ans qui bénéficiera à tous ; d'autre part, la création d'un nouvel échelon « 0 bis » permettant d'aider plus de 130 000 étudiants qui, avec 1 000 € supplémentaires, pourront bénéficier d'un petit « plus » et ainsi travailler un peu moins pour financer leurs études, ce qui, au final, pourra peut-être faire la différence.

J'ajoute que cette mesure a d'ailleurs été saluée par le Président de la FAGE, une organisation que nous ne pouvons pas soupçonner de connivence avec le Gouvernement actuel !

Telles sont les raisons pour lesquelles nous votons contre ce vœu. Plutôt que de se gargariser de la réussite de quelques-uns, nous préférons que la République donne au plus grand nombre leur chance et les moyens de réussir.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'est très bien et très louable, mais je m'inquiète tout de même des chances que donne la République à la majorité de nos enfants, quel que soit le milieu dont ils sont issus. Nous en avons parlé assez récemment en Commission permanente dans le cadre du projet « Albatros » sur la ville de GUERET. D'après les statistiques qui, certes, sont des données froides et à partir desquelles on pourrait faire dire beaucoup de choses, 49 % des 15-24 ans n'ont ni diplôme ni formation. Je m'accorde à reconnaître avec vous que cela n'a rien à voir avec les bourses au mérite, mais beaucoup serait à dire sur les programmes, sujet sur lequel vous en savez plus que moi, et sur le grand projet républicain de l'école aujourd'hui.

Il est dommage, du reste, que la réforme des rythmes scolaires ne soit pas, à mon avis, une réforme aboutie. Tant serait à faire dans ce cadre afin d'induire justement une vraie égalité des chances pour la plupart des enfants qui vivent dans des conditions parfois assez dramatiques et qui, pour certains, nous le savons aussi, réussissent parfois très bien.

En tout cas, la vie est pleine de hasards et heureusement ! C'est encore une bonne chose de nos jours, mais beaucoup reste à faire. Malheureusement, je ne sais pas si dans le département de la Creuse, nous pouvons influencer le Ministère de l'Education nationale. Je ne le crois pas, mais nous pourrions transmettre des vœux à l'occasion et y travailler serait intéressant.

### **Avenir du Lycée des Métiers du Bâtiment de FELLETIN**

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur de la troisième commission.** – A l'unanimité, la troisième commission vous invite à adopter en l'état la motion qui, présentée par M<sup>me</sup> Agnès GUILLEMOT, au nom du groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Considérant que le LMB est né d'une volonté de la profession, et plus particulièrement des maçons creusois de Paris ;

« Considérant le choix de FELLETIN pour implanter une école du bâtiment, FELLETIN, terre de migrants, terre trop pauvre pour nourrir ses paysans qui se sont transformés en maçons, extrayant le granit et le tuf, développant la technique du limousinage au travers de tout le pays, érigeant les plus grands monuments ;

« Considérant la réputation d'excellence jamais démentie au cours d'un siècle d'existence, comme l'attestent les nombreuses distinctions de meilleur apprenti de France obtenues par les élèves dans les différents corps de métiers, mais aussi par ces chefs d'entreprises qui aiment à rappeler avec fierté : "Je suis un ancien de FELLETIN" ;

« Considérant le caractère exceptionnel d'une école construite en grande partie par ses élèves, exceptionnelle encore par ses 18 hectares, sa piscine, son gymnase et sa structure métallique unique en Europe, ses stades, ses rangées d'ateliers qui épousent parfaitement les courbes de la colline "des Granges", école classée parmi les plus belles réalisations architecturales du XX<sup>ème</sup> siècle ;

« Considérant l'aptitude de ses personnels unis par une longue histoire à faire face aux aléas, comme en témoigne leur mobilisation lors du douloureux retrait de la Chambre d'Apprentissage de la Maçonnerie et du Béton Armé en 1993, mais ses aptitudes également à se tourner vers l'avenir en proposant de nouvelles formations liées aux sciences et techniques de l'industrie et du développement durable, en innovant pédagogiquement par la mixité des publics scolaires et apprentis, en accueillant des stagiaires de la formation continue, le LMB a été un modèle pour la mise en place du label "lycée des métiers" et s'inscrit aujourd'hui dans la dynamique du campus des métiers ;

« Considérant que l'Etat et la Région, mais aussi la profession avec la participation financière du Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage – 3CA –, de la Fédération française du Bâtiment, de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – CAPEB – ont toujours soutenu l'école. Ainsi, en 1995, "le plan de sauvetage" prévoyait, entre autres, la création d'un CFA comptant 40 apprentis en 1998 et près de 200 en 2009 ;

« Considérant que le LMB est, en 2015, le deuxième employeur du sud Creuse et donc un acteur économique majeur pour la ville de FELLETTIN ;

« Considérant la diminution inquiétante des effectifs de plus de 30 % en 6 ans, le refus quasi systématique opposé à la demande d'ouverture de sections, la fermeture programmée de la 1<sup>ère</sup> SI2D avant même son premier recrutement et le transfert de son agence comptable vers GUERET ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 2 juillet 2015,

« Demande la tenue de toute urgence d'une table ronde qui réunirait l'Etat, la Région et le 3CA afin de répondre à une question essentielle : "Que veut-on faire du LMB, cette école riche d'équipements, de savoir-faire et d'histoire ? " ».

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. (*Adoptée à l'unanimité.*)

### **Examen conjoint de deux motions ayant le même objet**

#### **Projet de mine d'or en Creuse Projets miniers dans la Creuse**

**M<sup>me</sup> GRAVERON, Présidente de la cinquième commission.** – A l'unanimité, la cinquième commission a décidé de conserver les deux motions déposées respectivement par M. MORANÇAIS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre, et par M<sup>me</sup> Pauline CAZIER, au nom du groupe de la Gauche, bien que des paragraphes soient similaires dans les deux textes. Celui dont M<sup>me</sup> CAZIER est l'auteur met peut-être plus particulièrement l'accent sur les impacts environnementaux.

Je vous rappelle les termes de la motion intitulée « Projet de mine d'or en Creuse » et déposée par M. Patrice MORANÇAIS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre :

« Considérant que le permis exclusif de recherches de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes, dit "permis de Villeranges", délivré à la société Cominor par le Ministre Arnaud Montebourg, pourrait avoir des conséquences dommageables sur la seule zone du Département où il existe une nappe souterraine qui alimente, entre autres, le syndicat intercommunal en eau potable du bassin de GOUZON ;

« Considérant que dans un passé récent, avec les mines d'or du Châtelet, la Creuse a payé un lourd tribut lié à l'industrie minière : pollutions à l'arsenic et coût de dépollution des sites ;

« Considérant la proximité de la réserve naturelle de l'Etang des Landes située sur la commune de LUSSAT, ainsi que la richesse faunistique et floristique de tout ce secteur géographique ;

« Considérant que le procédé d'extraction à base de cyanure reste polluant, que cela peut avoir des incidences, notamment sur les circulations des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable, et qu'elle implique l'utilisation de grands volumes de produits potentiellement toxiques, ainsi que la production massive de déchets. Quelle que soit la technique utilisée, par galerie ou à ciel ouvert, l'étape de séparation des métaux de la roche nécessite toujours de lourds traitements chimiques, et dans le cas de l'or, des centaines de litres d'eau à la seconde ;

« Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées ;

« Considérant que les élus départementaux ne peuvent pas rester sourds aux interrogations que soulève le projet de mine d'or en Creuse et ne peuvent pas se permettre de prendre le risque de nuire à notre écosystème et accepter un quelconque risque de pollutions ;

« Considérant le vote à l'unanimité de la motion du Conseil général de la Creuse, en date du 19 mai 2014, qui s'est opposé au "permis exclusif de recherches de Villeranges" ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 2 juillet 2015,

« Renouvelle à M. le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique sa demande de retrait du projet PER de Villeranges attribué à la société Cominor, ce qui annulera définitivement le projet ».

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**M<sup>me</sup> GRAVERON, Présidente de la cinquième commission.** – La motion présentée par M<sup>me</sup> Pauline CAZIER, au nom du groupe de la Gauche, et intitulée « Projets miniers dans la Creuse, est ainsi rédigée :

« Considérant que, par un avis en date du 14 février 2013, la Préfecture de la Creuse avait proposé de donner une suite favorable à la demande de permis exclusif de recherches de mines, dit "permis de Villeranges", présentée par la société Cominor ;

« Considérant qu'il a été octroyé par l'Etat le 18 novembre 2013, pour des recherches d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes portant sur une surface d'environ 47,6 kilomètres carrés dans les communes d'AUGE, de BORD-SAINT-GEORGES, de CHAMBON-SUR-VOUEIZE, de LEPAUD, de LUSSAT, de SANNAT et de TARDES ;

« Considérant que les inquiétudes suscitées par ce dossier sont très vives et légitimes en dépit de la mise en place d'un comité de suivi, le secteur concerné se situant sur la seule nappe souterraine du Département, avec les deux puits dits de Varennes, sur la commune de LUSSAT, alimentant le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du bassin de GOUZON ;

« Considérant, en outre, la proximité d'un double site Natura 2000, le bassin de GOUZON et l'Etang des Landes, réserve naturelle remarquable abritant des centaines d'espèces d'oiseaux, d'insectes et de plantes, dont certaines, très rares et protégées au niveau régional, national ou même communautaire, constituant un patrimoine exceptionnel reconnu d'intérêt européen ;

« Considérant que la société précitée a déposé une demande d'autorisation d'ouverture de travaux auprès de la Préfecture de la Creuse afin de réaliser une importante campagne de forages de moyenne et grande profondeur dès cet été, notamment sur la commune de LUSSAT ;

« Considérant la sous-estimation de l'impact potentiel des travaux envisagés et, plus généralement, l'impact économique négatif des projets de Cominor, dont l'une des premières traductions est une dépréciation immobilière et un blocage des projets agro-touristiques sur tout le secteur ;

« Considérant, enfin, que la charte de l'environnement est un texte de valeur constitutionnelle qui comporte des droits et principes qui s'appliquent au dossier "Villeranges" ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 2 juillet 2015, rappelle ses vœux et motion adoptés le 19 mai 2014 sur le même objet,

« Demande à l'Etat de ne pas accorder les autorisations de travaux sollicitées ;

« Demande à M<sup>me</sup> la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie que la réforme en préparation du code minier assure une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement dans les procédures d'instruction, et prévoit des dispositions spécifiques pour l'information et la participation du public préalablement à l'attribution et tout au long de la vie des titres miniers, ainsi qu'une intégration de règles

similaires à celles s'appliquant aux installations classées pour la protection de l'environnement. »

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. (*Adoptée à l'unanimité.*)

### **CLÔTURE DE LA REUNION**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite de bonnes vacances si vous avez loisir d'en prendre très prochainement.

Nous nous retrouverons, pour ceux qui en font partie, pour une dernière réunion de la Commission permanente avant l'été, le jeudi 16 juillet prochain.

A très bientôt et bonsoir à vous tous !

La séance est levée.

*(La séance est levée et la réunion est close  
le jeudi 2 juillet 2015, à dix-neuf heures cinquante.)*

---